

**AFRIQUE ET
DEVELOPPEMENT
AFRICA
DEVELOPMENT**

Vol. XXIII, Nos. 3 & 4, 1998

Special Issue on Gender Relations



AFRICA DEVELOPMENT AFRIQUE & DEVELOPPEMENT

Guest Editor / Rédactrice en chef invitée

Fatou Sow

Editorial Assistants/Assistants d'édition

Khary Fall Cissé
Sulaiman Adebawale

Editorial Board/Comité de Rédaction

C.L.S. Chachage • Tayeb Chentouf • Mohmoud Abdel Fadeel
• Amel Hamza • Sam Moyo • Paul Nzete • Fatou Sow

CODESRIA acknowledges the support of a number of African Governments, the Swedish Agency for Research Cooperation with Developing Countries (SIDA/SAREC), the International Research Development Centre (IDRC), the Rockefeller Foundation, Ford Foundation and DANIDA.

Le CODESRIA exprime sa gratitude à certains gouvernements africains, à l'Agence suédoise pour la Coopération en matière de recherches avec les pays en voie de développement (SIDA/SAREC), au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), à la Fondation Rockefeller, à la Fondation Ford et à l'Agence danoise pour le développement international (DANIDA).

*Typeset and Printed by CODESRIA
Cover designed by Aïssa Djonne*

**AFRICA DEVELOPMENT
AFRIQUE & DEVELOPPEMENT**

A Quarterly Journal of the Council for the
Development of Social Science Research in Africa

Revue trimestrielle du Conseil pour le Développement de la
Recherche en Sciences Sociales en Afrique

Guest Editor / Rédactrice en chef invitée
Fatou Sow

Vol. XXIII, Nos. 3 & 4, 1998

Africa Development is the quarterly bilingual journal of CODESRIA. It is a social science journal whose major focus is on issues which are central to the development of society. Its principal objective is to provide a forum for the exchange of ideas among African scholars from a variety of intellectual persuasions and various disciplines. The journal also encourages other contributors working on Africa or those undertaking comparative analysis of Third World issues.

Africa Development welcomes contributions which cut across disciplinary boundaries. Articles with a narrow focus and incomprehensible to people outside their discipline are unlikely to be accepted.

The journal is abstracted in the following indexes: *International African Bibliography*; *Documentatieblad*; *Abstracts on Rural Development in the Tropics*; *Documentationsdienst Africa*; *A Current Bibliography on African Affairs*.

Afrique et Développement est un périodique trimestriel bilingue du CODESRIA. C'est une revue de sciences sociales consacrée pour l'essentiel aux problèmes de développement et de société. Son objectif fondamental est de créer un forum pour des échanges d'idées entre intellectuels africains de convictions et de disciplines diverses. Il est également ouvert aux autres chercheurs travaillant sur l'Afrique et à ceux se consacrant à des études comparatives sur le tiers monde.

Afrique et Développement souhaite recevoir des articles mobilisant les acquis de différentes disciplines. Des articles trop spécialisés ou incompréhensibles aux personnes qui sont en dehors de la discipline ne seront probablement pas acceptés.

Les articles publiés dans le périodique sont indexés dans les journaux spécialisés suivants: *International African Bibliography*; *Documentatieblad*; *Abstracts on Rural Development in the Tropics*; *Documentationsdienst Africa*; *A Current Bibliography on African Affairs*.

All editorial correspondence and manuscripts should be sent to:

Tous les manuscrits et autres correspondances à caractère éditorial doivent être adressés au:

The Editor/Rédacteur en Chef
Africa Development / Afrique et Développement
CODESRIA, B.P. 3304, Dakar, Senegal.
Tel: (221) 825 98 22 / 825 98 23 - Fax: 824 12 89
Email: codesria@Sonatel.senet.net

Subscriptions/Abonnements

(a) African Institutes/Institutions africaines:	\$32 US
(b) Non African Institutes/Institutions non africaines	\$45 US
(c) Individual/Particuliers	\$30 US
- Current individual copy / Prix du numéro	\$ 7 US
- Back issues / Volumes antérieurs	\$10 US

Claims: Undelivered copies must be claimed no later than three months following date of publication. CODESRIA will supply missing copies when losses have been sustained in transit and where the reserve stock will permit.

Les réclamations: La non-réception d'un numéro doit être signalée dans un délai de trois mois après la parution. Nous vous ferons alors parvenir un numéro de remplacement dans la mesure du possible.

ISSN 0850 3907

Contents / Sommaire

Introduction : Quand l'une n'est pas l'autre : à propos des rôles sociaux des sexes	
Fatou Sow	5
Mutilations génitales féminines et droits humains en Afrique	
Fatou Sow	13
Fécondité, planification familiale et prise de décision au sein du couple : le cas du Cameroun	
Ngoy Kishimba.....	37
Linguistic Images, Socialisation and Gender in Education	
Titi Ufomata.....	61
A Gendered View of the History of Professionalization in South Africa	
Patricia G. Clark	77
Migrations régionales et relations de genre dans la vallée du Fleuve Sénégal	
Cheikh Oumar Ba.....	95
Bilan des politiques et perspectives sur la problématique des femmes au Sénégal : L'intérêt de l'analyse de genre	
Fatou Diop.....	121
Structural Adjustment Policies and Women in the Rural Areas in Africa : A Review of Some Major Issues	
Layla El Awad Simsa'a.....	135
L'impact de la vie familiale sur l'activité entrepreneuriale des femmes au Sénégal	
Fatou Ndiaye.....	149
Women's Participation at Executive Level in Trade Unions in Nigeria (1985-1990)	
Regina Obi.....	163

Book Reviews

- L'égalité devant soi, sexe, rapports sociaux et développement international, sous la direction de Marie-France Labrecque, CRDI, Ottawa, 1994*
Rokhaya Cissé..... 183
- SAFERE, South African Feminist Review, Editor : Patricia McFadden, Southern African Region Institute for Policy Studies, Zimbabwe, Numéro 1, janvier 1995*
Fatou Sow 187
- Les Africaines dans la politique : femmes baoulé de Côte d'Ivoire, N'dri Thérèse Assié-Lumumba, Paris, Editions l'Harmattan, 1996*
Fatou Sow 191
- Sélection bibliographique** 195

Introduction

Quand l'une n'est pas l'autre : à propos des rôles sociaux des sexes

Fatou Sow *

Les débats sur les rôles des sexes, initiés dans les années 80, ont permis de redéfinir le questionnement, somme toute classique, sur les statuts et rôles des femmes et des hommes et leurs rapports à la société. Ils ont surtout permis de souligner combien l'appartenance à un sexe donné conditionne l'existence des individus, leur accès à la politique, aux ressources matérielles, économiques, ou leur relation au pouvoir. Ils ont mis en exergue le caractère idéologique et inégalitaire des rapports entre les sexes. Le questionnement féministe s'est exercé sur le patriarcat, le travail, la production et la reproduction, les itinéraires sociaux sexués, etc. Il a surtout mis en relief une nouvelle problématique : le concept de « genre » qui a redonné un sens aux différences biologiques reconstruites par la culture et l'histoire.

L'Afrique ne peut pas échapper à ce débat. Certes, le procès de la colonisation a engagé les Africaines dans les luttes plus politiques que féministes, au sein de partis nationalistes ou de mouvements armés. Face aux urgences de l'indépendance, elles ont suivi le chemin dicté de la participation au développement économique, sans s'interroger sur les rapports hommes/femmes perçus, à l'époque, comme complémentaires. Militantes des partis au pouvoir ou de l'opposition, elles ont rarement remis en question un pouvoir masculin (et patriarcal) longtemps incarné par les « pères » des indépendances. Cette alliance face à l'ennemi commun faisait dire à Winnie Mandela que « ce qui nous oppose les uns

* Coordinatrice de l'Institut sur le Genre, Session 1996, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal.

et les autres n'est rien auprès de la volonté qui nous unit d'en finir avec des siècles d'oppression ».

Rapports de force

C'est seulement à la fin des années soixante-dix qu'une revendication africaine féministe fait le bilan critique des indépendances et prête une attention plus grande aux oppressions vécues par les femmes : mariages forcés et précoces, polygamie, fécondité astreignante, charges domestiques lourdes, scolarisation faible, chômage, etc. Tout en essayant d'intégrer les femmes, les théories et stratégies de développement économique ont échoué à comprendre l'importance qu'il y a à prendre en compte le rôle des sexes dans tous les domaines. Les différences fondées sur le sexe sont basées sur des perceptions sociales et culturelles qui organisent les sociétés (accès aux ressources, à la connaissance, aux technologies, participation au pouvoir dans la famille et la société). Cela suppose donc que l'on reconnaisse non seulement l'inégalité, mais son caractère social. Comme l'écrivait Simone de Beauvoir, féministe française avant l'heure, il y a déjà plus de quarante ans, « on ne naît pas femme, on le devient » (1948). Cette remarque est aussi valable pour les hommes. Il s'agit de reconnaître que les relations hommes/femmes sont, par essence, des rapports de nature politique. Le pouvoir du patriarche, le pouvoir de la femme, le pouvoir de l'aîné ou les relations du couple sont bâtis sur l'autorité, le conflit, la négociation, la communion, la séduction, le dialogue..., bref sur des rapports de force. A ce niveau, les femmes entretiennent globalement, avec les hommes, des rapports largement inégalitaires. Leur statut ne leur confère pas la même autonomie que celle des hommes. Il leur est particulièrement difficile de participer ou de prendre le contrôle des institutions sociales et politiques qui déterminent leur cadre de vie.

Reconnaître les rôles sociaux des sexes

La question des femmes et du développement a conduit à l'analyse des conséquences des discours et pratiques sur les rapports sociaux hommes/femmes. Ces rapports entre sexes se sont-ils modifiés ? Les projets de développement, les projets de la société en ont-ils tenu compte au point de procéder aux changements nécessaires ? L'analyse fondée sur les rôles des sexes permet de déboucher sur une critique des théories, des méthodes et des stratégies de développement qui

continuent d'occulter les femmes et leurs points de vue sur la société globale.

Les politiques économiques et technologiques du développement menées en Afrique ces trente dernières années ont remodelé la vie et le statut des femmes comme productrices agricoles et leurs rapports avec les hommes. Souligner l'absence ou l'invisibilité des femmes dans le processus du développement, c'est dénoncer le sexisme qui les frappe. Sur le terrain, les agents d'agriculture, en majorité des hommes, encadrent et forment des paysans eux-aussi du même sexe. Ils ignorent ou font peu de cas de l'impact de l'appartenance à un genre ou des relations de genre. De même, les travaux des chercheurs ne prennent généralement en compte ni les femmes, ni les rapports sociaux fondés sur le sexe. Ce faisant, ils occultent la plupart des contradictions qui structurent les contextes socio-économiques ou s'opèrent les stratégies de développement.

Comment se structure aujourd'hui l'unité familiale ? Qui détient réellement le pouvoir de décision dans l'organisation de la production, l'accès aux ressources et moyens de cette production ? De plus en plus de ménages ruraux sont dirigés ou soutenus financièrement par des femmes. Quel est leur pouvoir dans ce cas ? Ce statut financier leur donne-t-il le pouvoir qui revient de droit au patriarcat ? Quel est le coût affectif et moral payé pour un tel pouvoir ?

La reconnaissance des rôles des sexes dans l'agriculture, avec l'émigration massive des hommes et le poids de la responsabilité des femmes, est capitale. Nombre de projets de développement agricole ont échoué pour avoir, entre autres, ignoré le rôle des sexes dans la production, surtout lorsqu'il s'agissait de secteurs à prédominance féminine. On a assumé qu'ils dépendaient des chefs de famille-hommes sans chercher à savoir qui produisait quoi.

Une présence « invisible »

Les chefs d'exploitations agricoles sont d'abord des hommes. Les femmes ne sont pas considérées comme productrices et entrepreneuses à part entière. Les terres qui leur sont allouées par la tenure foncière coutumière ou les politiques actuelles de développement sont moins importantes en superficie et en qualité que celles des hommes. Elles leur sont le plus souvent attribuées en groupement collectif dont elles ne

tirent pas grand profit. L'aide familiale ou salariée leur est comptée alors qu'elles-mêmes servent de force de travail essentielle et gratuite dans la production agricole africaine. Mais, contrairement à celle des hommes, leur contribution est rarement évaluée en termes de travail, de temps et de valeur d'échange. Les paysannes africaines ont peu d'accès aux équipements mécaniques et aux technologies avancées, en raison sans doute de leur coût élevé, mais en raison surtout des discriminations forgées à leur endroit. Le pouvoir d'État, qui a mis du temps à reconnaître leur présence dans les unités de production agricole, a même renforcé l'autorité masculine avec l'attribution de privilèges aux hommes : accès à la terre, au crédit et aux technologies.

A l'évidence, les systèmes socioculturels et l'organisation sexuelle de la production dominants n'ont pas facilité l'égalité entre les sexes, qu'il s'agisse de systèmes religieux ou de pratiques politiques. Ils sont aujourd'hui remis en cause avec les crises économiques, sociales et politiques. A ce niveau, les femmes prennent de plus en plus d'initiatives qui font éclater certains verrous dans les systèmes de domination. L'on sait aujourd'hui que, selon les régions, entre 5 et 25 pour cent des familles rurales sont dirigées par des femmes. Or l'autorité familiale est d'abord masculine en raison d'une prééminence, socialement et culturellement établie, qui confère à l'homme le titre de chef de famille. Les femmes ne le deviennent que dans des circonstances définies, lorsque les hommes font défaut : veuvage, divorce, célibat, chômage des hommes, abandon par le conjoint, émigration masculine, etc. Aujourd'hui encore le pouvoir mâle repose largement sur le contrôle de la sexualité et de la fécondité des femmes. Ne pas reconnaître l'inégalité à ce niveau, c'est refuser aux femmes la maîtrise de leur fécondité, de leur corps et de leur propre destin.

Les stratégies de développement en Afrique ne peuvent plus ignorer la critique du rôle des sexes. Si les variables historiques, politiques, économiques ou culturelles sont essentielles, celles des relations sociales et de genre le sont aussi. On court pourtant le risque, déjà présent, de voir les États, les agences de développement et le système des Nations Unies les considérer comme secondaires. Le second risque est de perpétuer l'exploitation des femmes en leur faisant assumer la majorité des tâches du développement (en tous cas les plus ingrates)... à force de valoriser leurs efforts. Enfin, le troisième risque, et il est de taille, est de

voir les femmes condamnées à en parler seules et se retrouver dans un ghetto scientifique et, finalement politique.

Les contributions des participantes et des participants à la session 1996 de l'Institut sur le Genre

Ce numéro spécial *d'Africa Development/Afrique et Développement* est le troisième d'une série de publications initiées par l'Institut sur le Genre du CODESRIA. Ces travaux des participantes et participants à la session 1996 alimentent ainsi ce mouvement de développement de l'analyse du genre et de la prise en compte des rôles sociaux des sexes dans la recherche africaine en sciences sociales.

L'introduction, par Fatou Sow, montre l'importance de prendre en compte ces rôles construits par la société et la culture. Les questions soulevées dans ce chapitre se retrouvent dans les diverses contributions présentées ici.

Les deux premières contributions de Fatou Sow et de Ngoy Kishimba portent sur le corps, la sexualité et la fécondité des Africaines.

L'article de Fatou Sow, «Mutilations génitales féminines et droits humains en Afrique», fait le procès de l'abolition des mutilations génitales féminines, que les Africaines reprennent de plus en plus à leur compte propre. On ne peut plus seulement considérer leurs conséquences en termes de santé reproductive, avec leurs complications médicales et psychologiques. Ces arguments, les femmes en ont fait l'expérience, ne les libèrent pas du contrôle social de leur corps. En faisant de l'abolition des mutilations génitales féminines une question de droit humain de préserver l'intégrité physique, Fatou Sow montre qu'il faut leur apprendre à refuser l'oppression sur leur corps, leur sexualité, et leur fécondité, au nom de la morale, de la culture ou de la religion. Le droit est un outil de ce refus.

Ce contrôle de la fécondité des femmes est tout aussi illustré par la contribution de Ngoy Kishimba sur *Fécondité, planification familiale et prise de décision au sein du couple : le cas du Cameroun*. Ce pouvoir de décision sur la procréation et la régulation des naissances appartient encore à l'homme, considéré comme le chef de famille. « Les idéologies du genre continuent à apporter plus d'importance à l'homme qu'à la femme ».

Cette disparité des pouvoirs entre hommes et femmes reconnue dans la sexualité et la fécondité trouve ses sources dans les inégalités entre sexes inscrites dans la socialisation des individus. On en note aussi l'impact sur leurs formation et performances professionnelles, comme le souligne « *Language, Socialization and Gender in Career Orientation* » de Titi Ufomata. Les disparités évidentes dans ce domaine sont les résultats insidieux de la socialisation dans la famille et à divers niveaux de la société. Les attitudes différentes, en fonction du sexe de l'enfant, des parents, de la religion, le poids du langage et des images des rôles sociaux des sexes notamment dans les ouvrages scolaires et les moyens de communication de masse ont un impact considérable sur les aspirations, succès et échecs des individus.

Cette réflexion se poursuit avec la contribution de Patricia G. Clark, « *A Gendered View of the History of Professionalisation in South Africa* ». Au-delà des barrières du colonialisme, de race et de classe importantes dans la société sud-africaine de l'apartheid, les difficultés d'accès à l'emploi liées au genre ont été très peu prises en compte dans la majorité des recherches menées dans cette région. L'éducation et la formation des filles ont obéi à une représentation « traditionnelle » des tâches et responsabilités des sexes de la tradition occidentale et de l'idéologie chrétienne, d'où les fonctions d'enseignantes, d'assistantes sociales et d'infirmières assignées aux femmes africaines, comme « naturelles ». Si la discrimination raciale, avec l'instauration de l'apartheid en 1948, a affecté l'évolution de leur carrière, la discrimination entre les sexes a également été un facteur déterminant. Les dernières questions que se posent Patricia G. Clark est celle de l'engagement des femmes dans les mouvements politiques de l'anti-apartheid, qui est aussi celle autres Africaines dans le contexte colonial et post-indépendant. L'engagement des femmes est-il lié à leur insertion dans le monde professionnel, à leur activisme dans des mouvements politiques (des maris, frères et pères), syndicaux, religieux et/ou associatifs ? Quelles ont été les contraintes liées à leur position sociale, leurs tâches domestiques ? Défendaient-elles leurs intérêts spécifiques ?

Ces questionnements sont aussi ceux de Regina Obi qui s'interroge sur la participation des femmes à la direction syndicale, dans l'article « *Women's Participation at Executive Level in Trade Unions in Nigeria (1985-1990)* ». Les femmes, souligne Regina Obi, sont socialisées à penser que la politique, comme le syndicalisme qui lui est

associé sont des bastions masculins. En effet, l'homme, avec le statut de celui qui gagne le pain de la famille, est habilité à conquérir le domaine du public, celui de la politique. L'auteure, avec l'étude de la structure et de la composition des syndicats nigériens, analyse les divers facteurs de contrainte sociale et culturelle à la participation des femmes dans ce secteur et suggère des moyens de l'accroître, pour une meilleure représentation.

« Migrations régionales et relations de genre dans la Vallée du Fleuve Sénégal » de Cheikh Oumar Ba aborde un tout autre thème, celui de la transformation des rapports entre hommes et femmes et des statuts et rôles de ces dernières, dans ce contexte de la migration si importante dans l'Afrique contemporaine. La migration nationale puis internationale des hommes, qui date déjà des indépendances, s'est intensifiée, laissant, face à l'irrégularité, voire l'arrêt des envois financiers, le travail des femmes comme seule alternative de survie des ménages restés dans la vallée. Dans une société profondément inégalitaire entre castes, classes et hommes/ femmes, les schémas migratoires influencent les statuts et rôles des femmes, qu'elles restent au pays ou qu'elles soient aussi des migrantes (passives ou actives). En fait un meilleur encadrement des services de promotion féminine initiés par l'État, les agences de coopération et les ONGs et associations activistes, en vue de l'avancement de leurs droits se révèle une exigence majeure.

Cette préoccupation rejoint celle de Fatou Diop qui dresse « Le bilan des politiques et perspectives sur la problématique des femmes au Sénégal: l'intérêt de l'analyse de genre ». Fatou Diop s'interroge sur l'utilisation de la critique féministe (explicitement nommée) dans l'analyse des politiques menées par l'État et les associations en direction des femmes. Cette critique est la seule qui permette de rendre compte de la nature inégalitaire des rapports sociaux de sexe et des situations réelles des femmes et d'envisager des meilleures stratégies de développement.

Les contributions de Layla El Awad Simsa'a et de Fatou Ndiaye qui clôturent ce numéro spécial, chacune à leur manière, définissent l'impact différentiel des politiques sur les activités des hommes et des femmes telles que définies par la culture.

L'article de Layla El Awad Simsa'a, « Structural Adjustment Policies and Women in the Rural Areas in Africa : A Review of Some Major Issues », examine l'impact des politiques d'ajustement structurel sur les femmes rurales pauvres, pour des raisons non seulement d'équité, mais de croissance économique. En effet, on ne saurait nier le rôle des femmes à la fois dans la production économique et dans la maintenance du capital humain, si vital pour la croissance.

Fatou Ndiaye, étudiant « L'impact de la vie familiale sur l'activité entrepreneuriale des femmes au Sénégal », tient à souligner, face à la montée des femmes dans le monde informel et formel des affaires, les liens étroits entre leur vie familiale et leur vie professionnelle. Si les facteurs économiques et financiers et le caractère avant tout masculin de l'environnement des affaires déterminent leur position dans ce milieu, il est évident que la réussite de leurs activités entrepreneuriales dépend fortement des réalités socioculturelles qui existent dans la famille, ce qui n'est pas forcément le cas des hommes ou les affecte différemment.

Mutilations génitales féminines et droits humains en Afrique

Fatou Sow *

Introduction

Les armes se sont à peine tues après plusieurs années de lutte entre groupes fratricides, que la Sierra Leone est revenue à la une de l'actualité africaine, pour un fait classé divers. En effet, le quotidien sénégalais, *Le Soleil*, rapportant une dépêche de l'Agence France-Presse, titrait : « Arrêt des excisions pendant le Ramadan » (20 janvier 1977). Quelques semaines plus tôt, la même agence s'était fait l'écho d'un événement survenu dans un camp de réfugiés de Grafton, à une centaine de kilomètres de Freetown, la capitale. Il s'agissait d'une cérémonie collective durant laquelle près de 600 jeunes filles avaient été excisées. Cet événement serait sans doute passé inaperçu dans l'actualité africaine déjà chargée si, à cette occasion, l'organisation Médecins sans frontières n'avait révélé que l'on avait dû admettre une centaine des victimes en milieu hospitalier, pour des soins d'urgence. On apprenait, par la même dépêche, qu'il existait une association sierra-leonaise d'exciseuses suffisamment influente pour être reconnue comme telle et de s'adonner à leur pratique au su et au vu de tout le monde.¹

Face à la campagne médiatique soutenue par des mouvements activistes, l'association avait organisé une marche dans Freetown. Le pouvoir en place avait reculé devant l'offensive et la Secrétaire d'état chargée de la Condition féminine avait été contrainte de tenir profil bas.

* Coordonnatrice de l'Institut sur le Genre, Session 1996, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal.

¹ Une dépêche de Lansana Fofana précise que la cérémonie a été organisée par une secte secrète puissante, la Société du Bundu (IPS, 17 janvier 1977).

Au début de l'année 1996, le cas d'une jeune Togolaise avait défrayé la chronique internationale. Emprisonnée aux USA pour immigration illégale dans des conditions avilissantes, elle avait pourtant fini par obtenir un droit d'asile, grâce au soutien d'organisations de femmes, de mouvements des droits de la personne au niveau américain et international. Elle avait déclaré avoir fui la menace d'excision qui pesait sur elle au village. Ce même argument avait été avancé, peu de temps auparavant, par une mère guinéenne sans papiers légaux de résidence en France. Face aux mêmes menaces d'expulsion contre elle et ses deux enfants, ses avocats avaient plaidé l'assistance à fillettes en danger d'excision et obtenu gain de cause. Les autorités françaises lui accordaient une carte de séjour.

Cette actualité revient périodiquement. Hors des tollés des grandes conférences, ce sont les accidents des mutilations sexuelles et leurs poursuites judiciaires qui remettent la question sur le tapis. Les premières « affaires judiciaires » ont été menées en France (Vernier 1990). Au début des années 1980, des familles ouest-africaines ont été traduites en justice à la suite d'hémorragies et de décès de fillettes excisées sur le territoire français. Embarrassées par ces cas peu ordinaires, les autorités locales avaient eu du mal à invoquer des motifs d'accusation et prononcer des peines jugées soit insignifiantes face aux graves conséquences de l'excision, soit excessives pour des familles qui, obéissant à leurs normes culturelles, n'avaient nullement eu l'intention de provoquer la mort de l'enfant². Puis, au fil des années, elles ont prononcé des sentences d'emprisonnement ferme. Ces préoccupations ont été aussi celles d'autres pays occidentaux qui abritent, sur leur sol, des immigrés d'origine surtout africaine. Le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique, la Finlande, l'Italie ou le Canada ont dû faire face aux mêmes situations, mais ont mené des politiques différentes.³ Ainsi

² Pourtant, l'association « Choisir », de l'avocate franco-tunisienne Gisèle Halimi avait, dès 1979, sensibilisé l'opinion sur la nécessité de mettre en place des lois contre les mutilations sexuelles en France.

³ A ce niveau, il faut lire deux études récentes qui font le point de la pratique et des législations mises en place : Smith, Jacqueline, *Visions and Discussions on Genital Mutilation of Girls. An International Survey*, Defence for Children International, Section The Netherlands, Amsterdam, May 1995. — « Popline Documentation Concerning Female Genital Mutilation » Population Information Program, Center for Communication Programs, John Hopkins School of Public Health, Baltimore, updated

l'Italie, en raison de l'importance des communautés originaires notamment de Somalie, de l'Ethiopie, du Soudan et du Sénégal, a accepté que l'excision soit faite en milieu hospitalier afin de prévenir les risques médicaux (Smith 1995:158). Il est sans doute le seul pays de l'hémisphère occidentale à assumer la pratique. La majorité des pays n'en font pas cas, car ils sont peu ou pas du tout concernés par la question. Quelques Etats ont ouvertement condamné les mutilations génitales féminines sur le plan éthique et, à défaut de prendre une législation spécifique, ont puisé dans leur code pénal des sanctions appropriées. C'est le cas de la France, des Pays-Bas, du Danemark, de la Finlande, de l'Allemagne, de l'Espagne, du Portugal, de la Suisse ou de l'Australie. Les seuls pays à avoir adopté des législations précises sont la Suède qui fut le premier en Europe en 1983,⁴ puis le Royaume Uni en 1985,⁵ la Belgique en 1990 et le Canada en 1992.⁶ Aux Etats-Unis, à la suite de campagnes menées depuis les années 1970 par divers groupes de pression, les autorités ont financé des actions multiples en faveur de l'élimination des mutilations génitales féminines, tout en attendant que les mesures d'éradication proviennent des pays concernés. Puis une proposition de loi de 1993, *Federal Prohibition of Female Genital Mutilation Act*, a été adoptée le 30 septembre 1996 et a pris effet le 29 mars 1997.

Avec tous les accidents liés aux mutilations génitales féminines qui, des complications médicales et psychologiques aux issues mortelles, surviennent en Afrique, je ne me souviens pas qu'une seule affaire ait été portée en justice, ou qu'il y ait eu une condamnation publique même morale. « C'était la destinée ! » c'est ce que l'on entend couramment dire.

February 1977.

⁴ La Suède abrite des communautés de Somalie, d'Erythrée, d'Ethiopie, du Nigeria, du Ghana et de la Gambie. La peine maximale est de 2 ans d'emprisonnement (Smith 1995:170).

⁵ La *Prohibition of Female Circumcision Act* (16 juillet 1985) prévoit une peine maximale de 5 ans d'emprisonnement ferme. En 1989, la *Children Act* en renforce la mesure. Depuis, des campagnes intensives ont été menées par des groupes britanniques et de la diaspora africaine pour faire des mutilations génitales féminines une violation des droits humains et une violence contre la fillette (Smith 1995:174).

⁶ Le Canada fut le premier Etat à accorder l'asile aux femmes sur la base des violences sexistes telles que les MGF (mars 1994).

Quelle est la situation actuelle des mutilations sexuelles, aujourd'hui, en Afrique, après vingt ans de controverses ? Comment ouvrir le plus largement possible les débats à l'opinion publique là où persiste la pratique, comment les faire avancer et faire prendre des mesures effectives d'abolition. Il semble indispensable, à cet effet, de mettre en relation le débat sur les mutilations génitales féminines et celui des droits des femmes, d'en mesurer les percées et les obstacles, de créer ou de puiser dans les politiques et dans l'arsenal des outils juridiques nationaux et internationaux, les moyens de vaincre ces coutumes tenaces. Car au-delà de l'abolition de pratiques mutilantes, c'est de promotion de droits des femmes qu'il s'agit.

Les mutilations génitales féminines : Où en est-on ?

On estime, à environ 115 millions, le nombre de femmes qui, dans le monde, ont subi des mutilations génitales (Rapport Hosken 1993). L'immense majorité d'entre elles vit en Afrique. Assurément, dans de nombreux Etats africains, du Sénégal au Nigeria, de la Guinée à la Somalie, en passant par la Mauritanie, le Tchad, le Nord Togo, l'Erythrée et la Tanzanie, les mutilations génitales féminines continuent d'être pratiquées, à l'ombre des bois sacrés, dans les cours des quartiers urbains et péri-urbains, au nom de traditions culturelles et religieuses.

Ces pratiques ont lieu à tout âge : généralement sur des fillettes et, de plus en plus, sur des bébés, sous prétexte de leur insensibilité à la douleur. Au Mali, l'excision a lieu entre le 8^e et le 40^e jour de la naissance de l'enfant, comme dans les communautés du Nord et du Sud-Ouest du Nigeria qui la pratiquent. En Casamance (Sénégal), elle survient entre 3 et 6 ans ; au Burkina Faso entre 5 et 9 ans ; en Côte d'Ivoire, entre 4 et 10 ans ; ailleurs, c'est à l'adolescence. Des enfants d'immigrés africains, nées et élevées en France, en Allemagne, en Italie ou aux Etats-Unis, sont excisées sur place ou ramenées au pays durant les congés scolaires pour l'être, avec ou sans le consentement des parents. On peut citer des millions de cas d'excision décidés contre le gré de l'un ou des deux parents, par l'autre conjoint, la grand-mère, la tante paternelle ou une autre autorité morale de la famille ou du groupe. A Dakar (Sénégal), une Sereer chrétienne avait vu ses deux fillettes littéralement enlevées et excisées par leur tante paternelle d'origine mandeng. Elle-même et les fillettes encore moins n'avaient nullement été préparées à l'événement.

L'argument avancé, bien plus tard, par la famille paternelle, avait été la nécessité de leur « marquage » identitaire. Une autre Wolof avait fait jurer sur le Coran que sa fille, de père hal pulaar, ne serait jamais excisée. Une gynécologue malienne raconte, avec une émotion toujours aussi vive, comment une patiente qu'elle avait soignée avec succès, après des années de traitement contre l'infertilité, avait perdu, des suites d'hémorragies, cette enfant unique, excisée à son insu, vers l'âge de deux ans.

Les mutilations génitales peuvent aussi être pratiquées sur des adultes, sous la pression sociale environnante. Des femmes, pour y avoir échappé à un plus jeune âge ou être étrangères à la culture du conjoint, acceptent de se laisser exciser avant le mariage, parfois la nuit des noces, comme dans la Vallée du Fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal). L'important est d'être comme les autres. Lors d'un atelier sur les mutilations génitales féminines (1997),⁷ l'un des participants burkinabé rapportait qu'un homme en faillite fit exciser sa femme dont « l'impureté » lui aurait sévèrement porté préjudice. Cette dernière n'eut guère le choix : l'excision ou le divorce. Dans l'Atakora (Togo), un autre participant rapportait que des femmes enceintes se font exciser juste avant l'accouchement, souvent alors que le travail est déclenché. Toujours au Togo, comme au Mali, au Sénégal et ailleurs en Afrique, les filles non excisées ne peuvent servir les repas pour cause d'impureté. Entre co-épouses, celles non excisées subissent les ostracismes des autres qui l'ont été et finissent par se plier à la règle. Le cas extrême est sans doute celui de femmes non excisées qui, dans certaines communautés mauritaniennes, ne peuvent être enterrées avec les rituels d'usage. La famille procède alors à l'ablation du clitoris lors de la toilette mortuaire.

Toujours à cet atelier de Rainbo-CIAF sur les mutilations génitales féminines (1997), les différents exposés sur le Burkina Faso, pays-hôte, étaient unanimes pour attester de leur forte prévalence, toutes ethnies confondues, aussi bien à Ouagadougou, la capitale, qu'en milieu rural (80 à 95 pour cent), et ce, quelque soit la religion (religions du terroir dont tout le monde participe à des degrés divers, Islam et Christianisme). On notait par contre une diminution sensible de la pratique dans les communautés protestantes (70 pour cent), liée sans doute à l'action de

⁷ Atelier-solidarité contre la pratique de l'excision, Rainbo et CIAF, Ouagadougou, Burkina Faso, 28-31 janvier 1997.

leur église, tandis que le taux restait élevé chez les immigrés de la sous-région (87 pour cent).

Il existe donc un hiatus immense entre, d'une part, les décisions prises au niveau international (Nations Unies) suite aux luttes des femmes et, d'autre part, la manière de concevoir les décisions et de mener des actions dans les pays concernés au premier chef. Des actions d'abord discrètes, puis des campagnes de plus en plus virulentes en faveur de leur abolition ont été menées aux niveaux local, national et international. En Afrique même, des organisations émergent vers la fin des années 1970, avec des niveaux de conscience, de revendication et d'action très divers. Pour lutter contre cette pratique qualifiée de « néfaste », elles lui ont d'ailleurs associé d'autres pratiques qui affectent la santé de la mère et de l'enfant, à savoir le mariage et la grossesse précoces, l'accouchement traditionnel, le gavage des fillettes, etc. On pense que ces pratiques qui portent effectivement atteinte à la santé et à l'intégrité physique et morale des femmes ont été mises en exergue, car elles ont aussi permis de parler des mutilations sexuelles plus délicates à aborder à l'époque.

Les arguments relatifs à la santé des femmes, avancés les premiers, ont aussi servi à faire accepter la remise en question des mutilations génitales féminines. A défaut de ne pouvoir les condamner ouvertement, de nombreuses associations ont mené des campagnes de sensibilisation auprès des mouvements de femmes, des autorités et des leaders d'opinion, sur les dangers encourus qui, bien sûr, varient selon les types d'intervention. On peut en citer quelques-uns : hémorragies, rétention d'urine, infections (infection génito-urinaire, septicémie, adénites, abcès, tétanos...), fistule vésico-vaginal, accouchement prématuré, aggravation du taux de morbidité et de mortalité fœto-maternelle, kystes, chéloïdes, frigidity, troubles psychologiques, etc. Ces complications somatiques et psychologiques ont donc été des motifs majeurs de condamnation de la pratique. Mais on se rend compte que cette démarche n'a pas permis de faire vraiment reculer la pratique. Dans certains cas, la médicalisation de l'acte a été proposée. Ainsi en Egypte, peu après la fameuse Conférence du Caire (1994), sous la pression des groupes religieux, le débat est revenu sur la médicalisation des MGF. Il semblait qu'il suffisait de quelques précautions élémentaires d'hygiène, comme pour la circoncision masculine, pour éviter ces risques et répondre aux normes culturelles. Or la question des mutilations

génétales féminines fait l'objet, depuis les années 1930, de campagnes menées par des associations locales qui obtenaient, en 1958, un décret du Président Nasser condamnant la pratique d'une peine d'emprisonnement assortie d'une amende. Puis, en 1959, une résolution ministérielle acceptait la clitoridectomie partielle, à condition que la femme soit consentante et que l'intervention ait lieu en milieu hospitalier.

On doit faire ce constat : bien que les débats sur les MGF soient de plus en plus fréquents en Afrique, par les Africaines elles-mêmes, ces débats sont encore entachés d'interdit, de tabou, de pudeur, de répugnance, voire d'agacement. On fait recours à plusieurs arguments pour les abolir, notamment l'argument médical, auprès du grand public. Mais la prise de décision légale qui donnerait plus de force aux groupes activistes divers reste longue à prendre. Après un quart de siècle de débats, il devient plus qu'urgent de réussir à abolir la pratique. Revendiquer l'abolition des mutilations sexuelles et leur pénalisation comme un droit humain des femmes et des fillettes, le droit à l'intégrité physique et morale devient indispensable.

Pourquoi faut-il débattre des mutilations génitales féminines en terme de droit des femmes ?

D'abord une question capitale de terminologie : Circoncision féminine ou une mutilation génitale féminine ?

Cette question de terminologie a été longuement débattue. Actuellement, les résistances les plus fortes, au niveau populaire, portent sur l'excision comme mutilation, alors qu'elle est perçue comme une coutume ou une valeur sociale, même si l'on consent à la rejeter. On note une différence d'appellation entre les auteurs ou les personnes qui en parlent, qu'ils veuillent simplement en décrire les manifestations ou qu'ils les incriminent.

Le concept de mutilation continue de choquer encore bien des sensibilités, essentiellement parmi les populations concernées qui perçoivent cette appellation comme une injure à leurs valeurs culturelles, mais la controverse suscitée a contribué à l'avancée des débats. A la Conférence mondiale des femmes de Copenhague (1980), une vive confrontation avait surgi entre Africaines et Occidentales sur la manière de qualifier la pratique : circoncision ou mutilation ? Les

Africaines avaient détesté l'approche féministe occidentale qu'elles jugeaient raciste. Les premiers procès intentés à des familles émigrées en France avaient rajouté à l'émoi. C'est seulement à Nairobi qu'un dialogue put s'instaurer, mettant, tantôt en parallèle, tantôt en opposition, les différents arguments avancés au nom de la culture, de la religion ou des droits des femmes.

On a beaucoup parlé de coutumes ou de pratiques traditionnelles. C'était le cas des participant(e)s au séminaire tenu à Dakar, en 1984, sur les pratiques traditionnelles affectant la santé de la mère et de l'enfant. A l'issue des travaux, le Comité interafricain du même nom fut créé. C'était la première organisation panafricaine sur ces questions.⁸ D'autres organisations ont, par contre, dès leur création, affirmé qu'il s'agissait bien de mutilations génitales féminines, et cela dès les années 1970. C'est le cas de la Commission pour l'abolition des mutilations sexuelles (CAMS) qui doit faire l'objet d'une mention particulière. En effet dans un contexte africain largement hostile à la dénonciation virulente, la Sénégalaise Awa Thiam, auteur de « La parole aux Nègresses » (1978) montait la Commission. A la Conférence de la Décennie mondiale des Nations Unies de Copenhague, en 1980, elle fut littéralement empêchée de parole par un grand nombre d'organisations africaines. Aujourd'hui, les condamnations se multiplient et proviennent d'organisations internationales telles que le Réseau de recherche d'action et d'information pour l'intégrité corporelle des femmes (Rainbow),⁹ et d'autres

⁸ Le Comité interafricain de lutte contre les pratiques traditionnelles affectant la santé de la mère et de l'enfant (CIAF). Le Comité a des bureaux à Addis-Abeba et à Genève et des comités nationaux pour le suivi des travaux du séminaire dans la majorité des pays : Comité sénégalais contre les pratiques (COSEPRAT), Comité national guinéen du CIAF (CPTAFE), Comité nigérien contre les pratiques (CONIPRAT), *National Committee on Traditional Practices de Tanzanie* (NCTP), etc. Le Comité national de lutte contre la pratique de l'excision (CNLPE) du Burkina Faso est érigé comme structure administrative. Le Comité interafricain a une publication périodique.

⁹ Rainbow (*Research, Action and Information Network for Bodily Integrity of Women*/Réseau de recherche, d'action et d'information pour l'intégrité corporelle des femmes), présidé par une Soudanaise, le Dr. Nahid Toubia, a « pour mandat d'œuvrer là où la santé et les droits s'entrecroisent en portant une attention toute particulière aux droits de la femme en matière de sexualité et de reproduction ». En 1993, le réseau a mis en action son programme d'action mondiale contre les mutilations génitales féminines.

organisations africaines locales et régionales qui, sur un plan ou un autre, s'occupent de droits des femmes.¹⁰

Aujourd'hui, les activistes africaines récusent de plus en plus le concept de circoncision féminine, au nom du respect de l'intégrité de leur corps et du rejet de toute forme de violence. Comme le souligne le Dr. Kouyaté (1990:3) « toute restructuration, tout modelage, toute amputation d'un seul des éléments composant les organes génitaux constitue une mutilation, une atteinte grave à la santé de l'individu ». Mais l'opinion publique africaine des milieux populaires comme de l'élite continue, on l'a vu, à être heurtée par l'assimilation à la mutilation, d'autant plus qu'elle rapproche circoncision masculine et circoncision féminine, comme rituels similaires. Or c'est assurément une Lapalissade de dire que circoncision masculine et circoncision féminine sont différentes, de même que leur nature et signification.

La circoncision masculine consiste en l'ablation du prépuce. L'opération n'entraîne aucune complication médicale, sauf si elle est pratiquée dans des conditions opératoires ou hygiéniques douteuses. La circoncision est un rite de passage de l'adolescence à l'âge adulte repris ou imposé (quand il n'existait pas) par l'Islam dans les communautés musulmanes. Une initiation aux valeurs de sagesse de morale et de religion propres à la société accompagnait le rite. Le pacte de sang ainsi établi renforçait le sentiment d'appartenance au groupe, un sens de l'honneur et de la fraternité entre circoncis (*bokk lël*).¹¹ Le rite est aujourd'hui vécu avec moins d'intensité. Il se pratique à un plus jeune âge entre 5 et 8 ans, parfois sur des nourrissons. Les valeurs religieuses et éducatives ont également changé de sorte que l'on n'a plus des frères de *lël*, mais des amis d'apprentissage, d'école ou d'université. Au Sénégal, certaines régions comme la Casamance ou le pays basari gardent encore la valeur plus ou moins initiatique de l'acte.¹² Ce n'est plus du tout le cas des régions pulaar, wolof ou mandeng, plus

¹⁰ D'autres organisations à l'étranger se sont mises en place pour lutter contre ces pratiques exemple, au Royaume-Uni, la Fondation pour la santé, la recherche et le développement de la femme, le Projet d'intervention pour la santé des femmes, cité par Toubia (1995:6).

¹¹ *Bokk lël* : partager la retraite.

¹² Des cérémonies collectives sont organisées, lors des sorties de retraite qui rassemblent des parents venus de toutes les régions. Certaines d'entre elles dont les périodicités sont plus ou moins longues, attirent curieux, anthropologues et touristes.

anciennement islamisées, ou du milieu urbain où la circoncision est totalement médicalisée. On sait que d'ici à l'an 2015, 60 pour cent des Africains seront urbanisés. Quant à la culture musulmane, elle a surtout gardé le symbole de purification qui est très importante. En dehors des ablutions usuelles pour la prière, même la toilette quotidienne se fait selon un rite précis. Un musulman doit être circoncis pour pouvoir prier. On ne s'étendra pas sur la croyance que la circoncision stimule la sensibilité du phallus, mais il est intéressant d'en retenir l'idée, car elle implique une valorisation assez universelle de l'organe génital masculin (sexe fort) et de la jouissance sexuelle masculine (qui *prend* la femme, *donne* le plaisir). Face à cette valorisation, qu'en est-il de la sexualité féminine, du corps de la femme non plus comme objet, mais sujet sexuel ?

Ce que l'on appelle encore la circoncision féminine est tout à fait différente. Elle comporte trois types d'opérations. Le type I, la clitoridectomie, consiste en l'ablation partielle ou totale du clitoris. Le type II, l'excision, est l'ablation du clitoris et des petites lèvres. Ces deux types sont les plus courants et touchent 85 pour cent des femmes mutilées. Le type III, l'infibulation, l'ablation du clitoris et des petites lèvres et la suture des grandes lèvres, avec une petite ouverture pour écouler les urines et le sang menstruel. L'opération, tout rendant le sexe lisse (donc propre et beau), prévient tout toucher vaginal ou toute pénétration sexuelle. Le sexe doit être réouvert pour l'autoriser, la nuit même des noces. Cette pratique touche 15 pour cent des femmes mutilées (Afrique du Nord-Est, notamment Egypte, Mali et au Nord du Nigeria) et, fait plus grave, 80 à 90 pour cent de celles vivant dans des régions telles que le Soudan, la Somalie, Djibouti et l'Erythrée (Toubia 1995).

Les conséquences des mutilations génitales féminines sur le corps des femmes sont également différentes. Des lésions plus ou moins graves des appareils génitaux féminins affectent leurs capacités sexuelles et reproductives. Mais, dans tous les cas et quel que soit le degré de gravité, elles portent atteinte à l'intégrité physique de leur corps. On reproche souvent aux « observateurs extérieurs » de nier le désir des femmes excisées, alors qu'elles continuent à éprouver de la jouissance sexuelle et de porter des enfants (Erlich 1990:152). Certes, les points de jouissance sont multiples. Mais ce constat peut-il servir d'argument pour ne pas demander l'abolition !

Comme un grand nombre de pratiques traditionnelles, on a aujourd'hui du mal, non à expliquer le fondement métaphysique, culturel ou religieux des mutilations génitales féminines, mais à en assurer le maintien, tant le contexte socioculturel a changé. Un cadre ingénieur d'origine hal pulaar, soninke, susu ou somali qui vit en Afrique ou en Europe et prend une épouse de sa région, excisée ou infibulée, n'aura pas de cadre de référence. Il aura tendance à dire que c'est l'affaire des femmes : sa mère, ses tantes et ses soeurs. Sur le plan culturel, les mutilations génitales féminines font partie des rituels de la féminité dans un ordre social construit pour les femmes. On a également beaucoup insisté sur le processus de socialisation de l'enfant, la construction d'une identité féminine ethnique, l'accès au statut de femme adulte. Mais à l'analyse, on se rend compte, que les femmes, qui le perpétuent elles-mêmes, reproduisent un système profondément ancré dans les mentalités et les valeurs morales et religieuses de contrôle de leur corps, de leur sexualité et de leur fécondité, par les hommes et la communauté.

Le corps des femmes : Un espace protégé et contrôlé de la reproduction du groupe

La sexualité féminine est un enjeu de taille. Elle est protégée, contrôlée voire exploitée dans la majorité des systèmes socioculturels. Les mutilations génitales relèvent de ce contrôle de l'appétit sexuel et des relations sexuelles des femmes. On « ferme » les fillettes pour préserver leur virginité, éviter les grossesses, bref leur imposer un code de conduite afin de trouver un mari.

Les mutilations génitales féminines ne sont pas propres aux sociétés africaines même si on les y retrouve en majorité. Elles sont aussi pratiquées au Yémen, en Indonésie, en Malaisie, et plus rarement en Inde et au Pakistan. Mais on dénonce également, en Europe, certains actes chirurgicaux qui mutilent le sexe des femmes, bien qu'ils soient supposés leur permettre de recouvrer la santé et de mener une vie « normale ». Catherine Nisak, dans la revue *Enfants d'abord* (1986), donne l'exemple de l'hyperplasie surrénalienne. Cette affection entraîne un développement excessif du clitoris (excessif pour qui ?), et lui donnerait l'aspect et la taille d'un petit pénis. Pour y remédier, on procédait, au 19^e siècle, à son « enfouissement » afin de lui redonner une taille et un aspect normal. En réalité, cette opération était pratiquée sur des filles ayant une activité masturbatoire moralement réprouvée par la

famille. Fréquente au début du 20^e siècle, elle n'aurait disparu que dans les années 1950. Aux Etats-Unis, elle aurait fourni un marché lucratif, jusqu'en 1937, aux « orificialistes », qui excisaient les fillettes coupables de se masturber. Aujourd'hui, on procède à la restructuration du vagin pour un millier de dollars US. Cette opération consiste à enlever le capuchon du clitoris et à resserrer l'orifice vaginal pour traiter la frigidité. Evidemment, l'accouchement naturel est impossible et lors des rapports sexuels la femme est toujours sous l'homme. Enfin, dans les années 1980, certains journaux prescrivaient l'excision et l'infibulation des jeunes filles des ghettos (noirs et hispaniques) pour éviter les nombreuses grossesses précoces. Au Moyen-Orient, comme en Afrique du Nord, d'ailleurs, on continue de recoudre des hymens en vue des noces. Tous ces exemples servent juste à montrer la manipulation du sexe des femmes propre à des cultures qui ne sont pas seulement africaines.

Alors pourquoi ce contrôle ? La femme est avant tout reproductrice de la lignée ; à défaut d'être épouse, elle doit être impérativement mère. Dans certaines cultures, elle doit faire la preuve de sa fécondité pour être épousée. Son corps est contrôlé par des normes et des valeurs culturelles, religieuses et morales qui fixent les règles de la sexualité et relient la reproduction biologique à la reproduction sociale (Matthieu 1984). La sexualité dont on connaît l'importance dans le développement de la personnalité fait l'objet de constructions dont les femmes subissent le plus les contraintes. Aujourd'hui, malgré les profonds changements sociaux, la fécondité est toujours une référence. Hommes et femmes ne deviennent adultes que lorsqu'ils ont « engendré ». Les règles de la reproduction sociale diffèrent cependant d'un sexe à l'autre et sont sources d'inégalité entre eux. Comme le soulignent de nombreuses études, la différence entre le masculin et le féminin, ce n'est pas seulement le sexe, c'est surtout la fécondité. La domination masculine, avec le statut de chef de famille reconnu par tous les codes de famille coutumiers ou modernes africains, s'exerce à travers l'appropriation et le contrôle de la fécondité de la femme et, donc de son corps, durant sa période de fécondité. On a souvent avancé l'idée que cette domination ne se trouvait que dans le système patriarcal. Mais on oublie que dans le système matriarcal, c'est l'oncle ou le frère (un homme) qui est le chef de famille. Le contrôle social de la fécondité des femmes par les règles culturelles (mariage, polygamie, mariage forcé et précoce, dot, grossesse précoce, circoncision, deuil des femmes, etc.), les tâches domestiques

dévolues aux femmes, l'intériorisation par les femmes et les hommes de ces règles comme la norme, sont révélateurs de l'ordre sexuel inégalitaire à la base du système social et politique et reproduit par les générations. Ce contrôle du corps des femmes est largement atténué ou disparaît à la ménopause, lorsque le corps prend de l'âge et n'est plus apte à la reproduction. Les relations sexuelles n'existent souvent plus pour les femmes alors que les hommes peuvent continuer une sexualité active avec des partenaires parfois de vingt à quarante ans leur cadette. Il est vrai qu'à ce niveau, les femmes reprennent une autorité toute morale sur la famille, notamment sur leurs enfants, en raison de la hiérarchie des âges.

A la lumière de ces analyses, on se rend compte que la subordination des femmes repose largement sur le contrôle de leur corps et que les mutilations génitales relèvent de ce contrôle.

L'abolition des mutilations relève de droits humains fondamentaux, des droits sexuels et du renforcement du pouvoir des femmes

Un examen de la littérature montre que le débat a globalement tourné autour de quelques questions essentielles évoquées ici.

La première question a trait à la notion d'intégrité du corps. Cette notion est-elle universelle ? Peut-on l'appliquer à des cultures qui impriment sur le corps des marques d'identité : tatouage, scarification, etc. ? La relativité culturelle est une autre question : peut-on accepter les mutilations féminines sous prétexte qu'elles viennent d'autres cultures ? Peut-on utiliser la convention internationale des droits de l'enfant pour lutter contre la mutilation des fillettes ? Peut-on appliquer la même convention à toutes les sociétés ? La pénalisation des mutilations génitales féminines a-t-elle un effet de dissuasion ?

A un autre niveau, lorsque l'on a mis en évidence l'idée que la lutte contre les discriminations et les inégalités devait tendre à construire et/ou renforcer le pouvoir des femmes, la notion même de pouvoir a fait l'objet de multiples définitions et débats. Comment parler de pouvoir pour des personnes qui en disposent peu et doivent monter des stratégies pour élargir leur base de manœuvre ? Comment parler d'autonomie et de contrôle de leur corps dans des contextes culturels où l'autorité est une valeur fondamentale ? Le pouvoir peut-il exister pour une personne qui

ne dispose pas de son corps, de son temps ou des produits de son travail, qui n'est pas libre du contrôle d'autrui (père, frère, mari, groupe, société...) et ne jouit pas de la reconnaissance sociale de son pouvoir ? Or ces conditions sont difficiles pour des femmes qui sont toujours sous tutelle.¹³ Il est difficile de ne pas admettre que les droits humains fondamentaux pour la femme sont la capacité de décider ou d'agir par elle-même, l'accès égal aux ressources matérielles et morales, le droit à une assistance équitable sur le plan social, économique et politique pour développer toutes ses potentialités, exercer ses droits et contribuer au développement des autres.

Le Sénégal a consacré le principe de l'égalité, comme le souligne le Rapport national sur les femmes à la Conférence de Beijing (1995). « L'article 1 de la Constitution pose le principe de l'égalité de tous devant la loi, sans aucune distinction. L'article 4 condamne tout acte de discrimination quelle qu'en soit l'origine ou le but et prévoit sa punition sévère par la loi. L'article 7 ajoute qu'en cas de violation du principe d'égalité entre les hommes et les femmes, la sanction normale est l'annulation de l'acte qui est en cause qu'il soit législatif, réglementaire ou privé. Chaque fois que le législateur évoque ou traite d'un droit fondamental de la personne humaine, dans la constitution, il utilise l'expression d'individu, de personne ou de citoyen, sans distinction de genre. C'est la manifestation des pouvoirs publics d'assurer l'égalité entre les hommes et les femmes au Sénégal (1995:10) ». Or l'examen des textes législatifs et des politiques de développement montre que cette égalité est loin d'être entérinée et que les obstacles sont multiples.

Les droits reproductifs, comme les droits sexuels sont les acquis de longues luttes menées par les femmes, féministes du Nord et du Sud. Ces discours ont été renforcés par les dernières grandes conférences du siècle telles que le Sommet de la terre de Rio (1992), la Conférence des droits humains de Vienne (1993), celle du Caire sur la population et le développement (1994), le Sommet social sur la pauvreté de Copenhague (1995) et Habitat II d'Istanbul. Ces réunions ont toutes entendu le discours des femmes sur leur utérus comme lieu privilégié des politiques de population et fini par accepter, malgré les vives oppositions, « l'accès universel, durant toute la vie, à une gamme complète de

¹³ Dans la société wolof, toute femme doit avoir un *kilifa*, soit une autorité. *Kilifa* vient du mot arabe calife.

services de santé abordables y compris ceux liés à la santé de la reproduction, ce qui inclut la planification familiale, la santé de la sexualité en cohérence avec le programme de la Conférence (du Caire) ».¹⁴

Il y a certes d'énormes difficultés : réticence des Etats, poids des idéologies politiques, culturelles et religieuses, pression des politiques d'ajustement structurel sur les dépenses de santé, etc. Les religions (judaïsme, christianisme et islam) sont parties prenantes des débats contemporains sur la sexualité et la reproduction, la planification familiale, l'utilisation des préservatifs (conférence des Imams au Sénégal financé par le FNUAP), sur l'avortement (condamnation du Vatican), etc. Le programme d'action issu de la Conférence du Caire sur la Population et le développement, a été le fruit d'un consensus difficile entre toutes ces positions divergentes. Il a cependant été une victoire des femmes pour faire comprendre deux idées essentielles.

- Le terme population recouvre des êtres vivants (hommes et femmes) dont certains besoins doivent être satisfaits au cours de leur vie.
- La sexualité et la reproduction sont des droits aussi vitaux que le droit de voter, d'avoir un emploi, etc. Les droits sexuels sont des droits humains.

Pour les Africaines, le concept de droit sexuel, au-delà du droit de ne pas être discriminée en fonction de son sexe, recouvre des exigences aussi élémentaires que le refus du viol et de l'inceste, le droit de ne plus être mariée à 9 ans, de ne pas faire de grossesse précoce, de ne pas hériter de la moitié de la part de son frère, ou d'être l'objet d'héritage lors du décès du conjoint. C'est le droit pour tout individu, femme et homme, de disposer de son corps, de contrôler sa sexualité et sa fécondité.

Quels cadres politiques et législatifs pour l'abolition des mutilations sexuelles ?

Le contexte national et international offre, à cet égard, de très larges possibilités politiques et juridiques encore insuffisamment exploitées par les Africaines. On n'en retiendra que quelques-unes.

Tous les Etats ont, dès l'indépendance, adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui donne aux instruments

¹⁴ Cf. le paragraphe 96 de la Déclaration d'Istanbul, Habitat 2, Istanbul, mai-juin 1996.

internationaux ratifiés une autorité supérieure à celle des lois nationales (art. 79). Ils ont, dans l'ensemble, également admis et ratifié les principes édictés par la Charte internationale des droits de l'homme, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1986) et, surtout, la Convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes (1979). Cette dernière renforce les dispositions de la Charte et des autres instruments internationaux pour l'abolition des discriminations à l'endroit des femmes dans tous les secteurs de la sphère publique ou privée. Des stratégies, des plans d'action et des programmes ont été élaborés durant les conférences majeures de la Décennie des Nations Unies pour la femme entre 1975 et 1985 à Mexico, Copenhague, Nairobi, puis, à Beijing, en 1995. Leurs résolutions ont pu être acceptées, contestées, négociées, amendées, mises entre crochets pour exprimer des réserves, mais elles restent des références incontournables quand on parle de droits des femmes dans le monde et en Afrique. Elles donnent des bases juridiques pour la majorité de leurs préoccupations. En Afrique, les conférences préparatoires à ces événements qui ont eu lieu à Nouakchot, Lusaka, Arusha, et Dakar, dix ans plus tard, en direction de Beijing, ont mis en forme des plateformes africaines qui, bien que réservées sur de nombreux points jugés délicats, ont tout de même signifié une promotion des droits des femmes.

D'autres manifestations internationales des années 1990 déjà évoquées, (Rio, Vienne, le Caire, Copenhague, Istanbul ou Rome)¹⁵ ont continué de donner le ton pour une meilleure prise en compte des rôles, des besoins et des droits des femmes. Même lorsque les Etats les négligent, les femmes peuvent y avoir recours. Ainsi, la Déclaration et le Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, en juin 1993, à Vienne, établissait que « les droits fondamentaux des femmes et de fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne. L'égalité et pleine participation des femmes à la vie politique, civile, économique, et culturelle, aux niveaux national, régional et international, et l'élimination totale de toutes les formes de discriminations fondées sur le sexe sont des objectifs prioritaires de la communauté internationale ».¹⁶ En fin décembre 1996, le Parlement

¹⁵ Le Sommet mondial de l'alimentation, FAO, Rome, 1996.

¹⁶ *Discriminations à l'égard des femmes : la convention et le comité*, Série Droits de

kenyan composé en majorité d'hommes, rejetait, à une voix près, une loi en faveur de leur abolition. D'autres Etats, « agressés » par la pression nationale et internationale, ont une attitude plus conciliante qui ne permet pas réellement l'éradication. Les pouvoirs politiques opposent une attitude qui se veut prudente et neutre. Leur silence, en fait, équivaut soit à une indifférence à la question, soit à une acceptation tacite de ces pratiques, soit à un refus de prendre position et de trancher pour leur élimination. La question n'est pas soulevée, en premier lieu, par l'administration, mais par le mouvement féminin associatif qui, avec l'appui des ONGs et des organisations étrangères, mène, dans les limites du « socialement permis », des campagnes de sensibilisation. Dans ce cadre, il n'est pas encore question de promouvoir une législation spécifique. Lorsque des discussions en ce sens s'amorcent, il est proposé de collecter ce qui, dans les textes existants, peut servir à condamner les pratiques.

Le Sénégal garde une position prudente et ambiguë. Lors de l'élaboration, à la mi-1996, du Plan d'Action de la Femme (1997-2001), les débats sur l'adoption d'une législation contre les mutilations génitales féminines furent des plus ardues aussi bien en commissions restreintes composées presque uniquement de femmes que lors de séances plénières mixtes. Il fallut la ténacité d'un petit groupe pour y faire inscrire la pénalisation des mutilations, alors que le ministère est largement favorable. Il est vrai les participantes et participants provenant d'autres structures gouvernementales et des ONGs, appartenaient, pour la plupart, à des groupes ethniques qui, ne pratiquant pas l'excision, possédaient peu d'informations sur la question et n'avaient donc pas d'opinion tranchée. On eut droit au discours habituel de laisser le temps faire pour ne pas heurter les traditions et sensibilités culturelles. Ce propos, Abdou Diouf, le Président de la République, l'avait tenu, lors de l'ouverture du colloque du CIAF sur les pratiques traditionnelles affectant la santé de la mère et de l'enfant. Sa présence à la cérémonie apportait certes une caution à la lutte, mais elle n'avait pas pour autant favorisé la mise en place d'une législation d'abolition.

Un atelier de réflexion, tenu en Casamance (Sénégal), en 1996, sur « Les pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes »

l'homme, Fiche d'information no. 22, Campagne mondiale pour les droits de l'homme, Centre pour les droits de l'homme, Nations Unies, Genève et New York, 1995, p. 1.

réunissait des représentants d'administrations et d'ONGs de huit Etats de la sous-région pour échanger leurs expériences et renforcer leurs stratégies et programmes de lutte¹⁷. Si les participants mettaient en exergue le poids des tabous culturels, le manque d'informations des populations et la faible mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières, ils avaient bien analysé « le manque d'engagement » des Etats qui ne mettent en place ni les moyens logistiques, ni le cadre institutionnel propice à l'éradication. Ils proposaient de renforcer les programmes de sensibilisation à plusieurs niveaux (écoles, centres sociaux et médicaux, médias, etc.) avec pour cibles les populations et les services d'encadrement administratif, sanitaire et médical, etc. Ils recommandaient fortement d'impliquer « les chefs religieux et coutumiers, les parlementaires, les élus, les communicateurs, les artistes, les travailleurs sociaux, les forces de l'ordre, les agents de la santé et les éducateurs ». De même, ils proposaient « l'adoption de textes spécifiques, réprimant la pratique des mutilations génitales féminines, ... l'harmonisation de la législation nationale avec les Conventions internationales relatives aux droits de la femme et de l'enfant, signées et ratifiées par chacun des Etats africains ». Suite à cette conférence, le ministère de la Santé du Sénégal lançait, le 28 avril 1997, avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé, une campagne de prévention des mutilations génitales féminines qui est développée dans toute la sous-région. Mais il n'y a pas encore de prise de position officielle généralisée sur l'adoption de mesures juridiques. Pourtant, quelques initiatives sont encourageantes. En juin 1997, le village de Malicounda, de population musulmane mandeng, annonçait officiellement l'abandon de la pratique : les exciseuses, dans un geste symbolique, jetaient leur couteau en présence de l'imam.

Très peu d'Etats ont pris des mesures pénales contre la pratique. Lorsque l'on examine la documentation relative aux mesures législatives prises en Afrique, on retrouve le Soudan (1946), l'Egypte (1958-1959), la Guinée (1957), le Ghana (1994), la République centrafricaine (1966) et le Burkina Faso (1996). Mais ces lois ont suivi une évolution

¹⁷ Organisé par ENDA-ACAS (Sénégal), le Centre Djoliba (Mali), Rådda Barnen (Suède) et SNV (organisation néerlandaise pour le développement), l'atelier regroupait des participants venus du Sénégal, du Mali, de la Guinée-Bissau, de la Guinée-Conakry, de la Gambie, de la Mauritanie, du Burkina-Faso et de la Côte d'Ivoire.

significative de l'histoire des luttes contre les mutilations génitales féminines.

Le Soudan passait, en 1946, une loi interdisant l'infibulation pour sa forme sévère, mais continuait à autoriser l'excision, comme pratique culturelle. Ratifiée en 1957, la loi ne fut guère suivie d'effets. Il en fut de même en Egypte. Si, en 1958 la pratique se voyait interdite, en 1959, une résolution ministérielle en minimisait la portée dans la mesure où la clitoridectomie partielle était acceptée avec le consentement de la femme et la médicalisation de l'acte. Aujourd'hui, les efforts des activistes en faveur de l'éradication totale des mutilations génitales féminines se voient contrariés avec la décision prise, le 24 juin 1997, par un tribunal de rejeter l'interdiction de ces pratiques par le gouvernement égyptien. En effet, le ministre de la Santé avait, en juillet 1996, promulgué un décret interdisant ces interventions par le personnel de santé relevant du secteur public. Le tribunal avait condamné la décision au nom des droits des médecins. Les ulémas, devant la montée des protestations, avaient donné raison aux juges. Enfin, en Gambie, alors qu'une campagne contre les mutilations venait d'être entamée par le secrétariat à la Santé et aux affaires sociales et féminines, en mars 1997, suite aux recommandations de l'OMS, de l'UNICEF et du FNUAP, le gouvernement, dès le mois de mai, faisait annoncer par la télévision gambienne que « l'émission par Radio Gambie ou la Télévision de Gambie de tout programme qui semblerait s'opposer aux mutilations génitales féminines ou qui tendrait à décrire les risques médicaux concernant cette pratique est interdite... Le sont également les articles de journaux écrits du point de vue du combat de cette pratique. La Télévision de Gambie et Radio Gambie devront toujours soutenir les MGF et aucun autre programme contre la pratique ne devra être émis ».¹⁸

Le Burkina Faso (1996) est l'Etat le plus récent à avoir pris des mesures d'abolition. Dans ce pays, les menaces, notamment d'excommunication, des missions catholiques étaient restées vaines. A la veille du mariage, les familles excisaient les adolescentes. Les luttes menées timidement au début des années 1960, pour s'enhardir au cours

¹⁸ Ces mesures ont fait l'objet d'une campagne internationale de dénonciation initiée par les organisations Sisterhood is Global et Women Living Under Muslim Laws, en juillet 1997.

de la décennie des Nations Unies pour la femme, ont obtenu, en 1983, le soutien du Président Thomas Sankara qui encourageait la création d'une structure officielle de lutte contre les mutilations génitales féminines. Le Comité national de lutte contre la pratique de l'excision est créée, comme structure administrative, en 1990. Des programmes et actions de sensibilisation sont mis en place et financés par des institutions telles que l'UNICEF, le FNUAP, les agences de coopération française, américaine, canadienne, hollandaise et plusieurs ONGs (le Population Council, OXFAM, etc. : causeries, émissions radio et télévision, presse, équipement du Comité national à Ouagadougou et des comités provinciaux. Une ligne téléphonique SOS-excision est mise en place qui permet de prévenir la pratique et de prendre en charge les victimes. En 1996, des mesures législatives, dans le Code pénal, sont mis en place pour poursuivre, les parents, les exciseuses et les personnes complices.

Section II : Des mutilations sexuelles féminines

Article 378 : Est puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 150.000 à 900.000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque porte ou tente de porter atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme par ablation totale, par excision, par infibulation, par insensibilisation ou par tout autre moyen. Si la mort en est résultée, la peine est un emprisonnement de cinq à dix ans.

Article 379 : Les peines sont portées au maximum si le coupable est du corps médical ou paramédical. La juridiction de jugement peut en outre prononcer contre lui l'interdiction d'exercer sa profession pour une durée qui ne peut excéder cinq ans.

Article 380 : Est puni d'une amende de 50.000 à 100.000 francs, toute personne qui, ayant connaissance des faits prévus à l'article 378, n'en avertit pas les autorités compétentes.

Il faut pourtant noter que la section III du Code pénal porte sur l'interdiction de l'avortement. Ce qui signifie que la maîtrise totale du corps et de la fécondité n'est toujours pas à l'ordre du jour.

Au Sénégal, il semble, aujourd'hui, sous la pression des mouvements féminins et des organisations des droits humains contre les violences

faites aux femmes, qu'une réflexion sur le type de législation à adopter s'amorce dans le cadre de la réforme en cours du Code de procédure pénale. En effet, plusieurs procès intentés pour homicides et viols de femmes et fillettes, entre 1994 et 1997, ont attiré l'attention de l'opinion publique, grâce à l'activisme de ces groupes de pression (mobilisation d'autres groupes, campagnes de presse, réunions de réflexion, marches, appels internationaux, etc.). Dans l'affaire Doki Niassé (1994), morte des suites de coups portés par son mari, ce dernier avait été relâché faute de preuves. Une grande émotion s'ensuivit et un débat public sur les violences contre les femmes put enfin s'ouvrir. L'affaire plus récente de Fatou Dieng, violente durant 22 ans par son conjoint, a soulevé un autre grand débat rendu public par les mêmes groupes activistes. Lors du procès, en avril 1997, ce dernier fut condamné à huit mois d'emprisonnement pour coups et blessures. C'était la peine maximale prévue par la loi. Le ministre de la Justice s'est ému de la faiblesse de la peine et a fait interjeter appel. Dans la réforme actuelle du Code Pénal, il est prévu que la violence contre les femmes devienne une circonstance aggravante. C'est dans la même « foulée » que pourrait, enfin, intervenir une législation contre les mutilations génitales féminines.

Conclusion

A propos des mutilations génitales féminines, on ne peut plus laisser le temps faire son œuvre. Il a fallu un discours radical qui choque les consciences collectives et remette en question des valeurs séculaires, pour que soient suscitées des initiatives encore « prudentes ».

Il est clair que l'on ne peut plus, aujourd'hui, se contenter d'évoquer les mutilations génitales féminines en termes de santé reproductive, avec ses complications médicales, et de santé publique. Malgré leur importance, ces arguments ne libèrent pas les femmes du contrôle social sur leur corps. On peut encore moins le faire en termes de valeurs culturelles et religieuses, comme donner une valeur symbolique à l'excision en versant juste une goutte de sang par une légère incision ou tout autre acte ou cérémonie symbolique d'entrée dans le monde des femmes. On ne peut incriminer l'islam seul, puisque les mutilations surviennent également dans des communautés chrétiennes ou appartenant à d'autres religions. En outre les pratiques varient au sein même de groupes qui partagent la même foi. La leçon à tirer ici est

d'apprendre aux femmes à refuser l'oppression au nom de la religion. Il en est de même pour la culture, qui, comme la religion, tient une place essentielle dans l'identité des individus.

A mes étudiantes africaines, européennes et américaines qui s'inquiètent de la perte de l'identité féminine avec la disparition de processus de socialisation et de pratiques rituelles telles que l'excision, je ne puis m'empêcher d'exprimer mon refus de l'identité de l'oppression et de la domination. L'identité est un idéal qui se construit. Il est temps, en cette fin de 20^e siècle, que les Africaines le construisent pour elles-mêmes. Il y a toute une histoire de revendications des femmes pour changer leur situation en termes de droits : droits à accéder à l'égalité, à la liberté, à la santé, à l'éducation, au travail, aux ressources, au pouvoir politique, etc. Le droit au contrôle du corps et de la sexualité relève du même principe. La loi est un outil pour faire respecter ce droit. Aussi, faut-il la mettre à la disposition de femmes.

Bibliographie

- Abdalla, Raqiyah Hadj Dualah, 1982, *Sisters in Affliction: Circumcision and Infibulation in Africa*, London, Zed Press.
- Alternatives pour le développement avec les femmes à l'aube d'une ère nouvelle / Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN) 1994. *Population et droits reproductifs : Points de vue des Féministes du Sud*, Résumé de la plate-forme de DAWN pour la Conférence internationale sur la Population et le développement, le Caire.
- Diallo, Assitan, 1980, « L'excision en milieu bambara », (Bamako, 1978) in *Sentinelles : Les mutilations sexuelles féminines*, Lausanne, Genève, pp. 44-41.
- « Discriminations à l'égard des femmes : La convention et le comité », 1995, Série *Droits de l'homme*, Fiche d'information n° 22, Campagne mondiale pour les droits de l'homme, Centre pour les droits de l'homme, Nations-Unies, Genève et New York.
- El Dareer, Asma, 1982, *Women, Why do You Weep? Circumcision and its Consequences*, London, Zed Press.
- Erlich, Michel, 1990, « Notion de mutilation sexuelle », Atelier Droits des peuples et Droits de l'homme, in *Droit et Cultures*, Paris, 20.
- Hosken, Fran, 1993, *The Hosken Report*, 4^{ème} édition, Lexington, MA, WIN News.
- Kirberer, Elizabeth et Randolph, Kate et Toubia, Nahid, 1995, « Intersections Between Health and Human Rights : The Case of Female Genital Mutilation », Rapport de

- l'atelier *Violence Against Women*, The National Council on International Health (NCIH), New York.
- Kouyaté, Henriette, 1990, « Les mutilations sexuelles », in *Vie et Santé*, Revue de Réseau de Recherche en Santé de la Reproduction en Afrique francophone, Dakar, juillet, no.4.
- Matthieu, Nicole-Claude, 1985, « L'arrondissement des femmes. Essais en anthropologie des sexes », *Cahiers de l'Homme*, Nouvelle Série XXIV, Paris.
- Mottin-Sylla, Marie-Hélène, 1990, *L'excision au Sénégal : Eléments d'information pour l'action*, ENDA, Dakar.
- « Mutilations sexuelles : l'excision », 1990, Atelier Droits des peuples et Droits de l'homme, in *Droit et Cultures*, Paris, 20.
- Nizak, Catherine, 1986, « L'excision : une pratique en recul ? in *Enfants d'abord*, Paris, juin.
- O'Connell , Helen, 1994, *Women and the Family*, Women and World Development Series, Zed Books Ltd, London and New Jersey.
- Osakue, Grace; Madunagu, Bene; Usman, Hajara and Osagie, Jane, 1995, *Voices : Findings of a Research into Reproductive Rights of Women in Nigeria*, International Reproductive Rights Research Action Group (IRRAG), JEF, Lagos.
- « Plan d'action de la femme 1997-2001 », 1996, République du Sénégal, ministère de la Femme, de l'enfant et de la famille, Dakar, novembre.
- « Popline Documentation Concerning Female Genital Mutilation », 1977, *Population Information Program*, Center for Communication Programs, John Hopkins School of Public Health, Baltimore, updated February.
- Smith, Jacqueline, 1995, *Visions and Discussions on Genital Mutilation of Girls. An International Survey*, Defence for Children International, Section The Netherlands, Amsterdam, May.
- Thiam, Awa, 1978, *La parole aux Nègresses*, Ed. Denoël-Gonthier, Paris.
- Toubia, Nahid, 1995, *Mutilation génitale féminine. Appel à la mobilisation mondiale*, (version française), Women, Ink, New York.
- Vernier, Dominique, 1990, « Le traitement pénal de l'excision en France », Atelier Droits des peuples et Droits de l'homme, in *Droit et Cultures*, Paris, 20.

Fécondité, planification familiale et prise de décision au sein du couple : le cas du Cameroun

Ngoy Kishimba *

Introduction

La société africaine et camerounaise en particulier a toujours accordé de l'importance au mariage et à la procréation. La descendance nombreuse est souvent désirée par l'homme et par la femme. En Afrique, la fécondité a atteint un niveau très élevé si bien que vers la fin des années 80, on a assisté à la prolifération des politiques et programmes de planification familiale dans de nombreux pays. Au Cameroun, ces programmes de population prônent la parenté responsable, la sauvegarde de la santé de la mère et de l'enfant. Des centres de planification familiale ont été installés dans presque tout le pays. On constate malheureusement que seule la femme a été le groupe cible de ces programmes. La fécondité des mariages est beaucoup influencée par les caractéristiques des conjoints en particulier celles du mari. La société camerounaise en général étant du type patriarcal, l'homme est au centre de décision dans le foyer conjugal. On peut s'attendre à ce que son désir en matière de fécondité puisse prévaloir.¹ Sous l'impulsion des organisations internationales et non gouvernementales, les actions en faveur de la promotion de la femme se multiplient. La femme prend de plus en plus conscience du danger et des conséquences sur la santé familiale de la soumission « aveugle » à son mari en matière de procréation. On devrait s'attendre à ce que des discussions sur le nombre d'enfants à procréer et sur la pratique des méthodes de planification

* Chercheur à l'Institut de formation et de recherche démographique, Yaoundé, Cameroun.

¹ Certaines idéologies du genre inspirées par la religion recommandent aux conjoints de ne pas se priver leurs corps l'un à l'autre. En particulier la femme doit rester soumise à son mari, celui-ci a le devoir de l'aimer (1 Corinthiens 7: 5, Ephésiens 5: 22-23).

familiale s'instaurent au sein des couples. Comme le note Rainwater (Fawcett 1970:43), l'efficacité de la pratique contraceptive au sein du couple augmente quand diminue la ségrégation des rôles dans les relations conjugales. Le succès des programmes de planification familiale dépend du changement dans la perception des idéologies du genre inspirées par la culture.

Le présent article développé dans une approche de genre cherche à appréhender la manière dont s'opère la prise de décision en matière de fécondité et de planification de la famille au sein des couples.

Rôles et statuts des femmes et des hommes au Cameroun

La société camerounaise, constituée de plusieurs groupes ethniques, présente une diversité socioculturelle dont il n'est pas aisé de faire ressortir. Toutefois, il existe des ressemblances au niveau des valeurs traditionnelles et modernes soutenues par chaque communauté.

La fécondité apparaît comme l'idéal de la réussite dans toute société. Elle est si vitale et essentielle que le mariage des jeunes filles est souvent précipité. Chez les Bamiléké² du Cameroun, l'enfant est considéré comme un bien de valeur infinie. Le rôle premier de la femme est de procréer, et de procréer le plus possible (Wakam 1994). La polygamie qui accroît la fécondité masculine est vivement encouragée en pays bamiléké ; elle y demeure de loin la plus répandue dans tout le Cameroun. Comme l'écrit Dongmo (1981), un homme bamiléké n'est monogame qu'en attendant de réunir les moyens d'épouser d'autres femmes. Même de nos jours, la polygamie reste de rigueur chez les Bamiléké. Le comportement nataliste se retrouve dans tous les groupes ethniques du Cameroun. Chez les Fang, Basaa, Fali, etc., bien que la fréquence de la polygamie ne soit pas aussi élevée que chez les Bamiléké, le mariage est aussi précoce, la descendance nombreuse désirée davantage. Dans ce contexte, est-ce l'homme ou la femme qui décide de la planification familiale et du nombre d'enfants à procréer ? est-ce tout simplement le contexte socioculturel qui détermine les normes et valeurs à respecter ? Le couple constitue le principal noyau du processus de prise de décision. Dans un article visant à expliquer le maintien d'une

² Les Bamiléké constituent, du point de vue démographique, la plus grande ethnie du Cameroun. Ils sont originaires de la région de l'Ouest.

forte fécondité au Kenya, Franck et McNicoll affirment que, même si la famille kenyane peut être intégrée dans un groupe de parenté plus étendu, possédant des pouvoirs significatifs en termes de prise de décision, la dyade époux/épouse en constitue toujours le noyau » (Piché et Poirier 1995). La littérature sur les structures, niveaux et tendances de la fécondité est assez abondante à l'heure actuelle. Mais on ignore encore la façon dont les prises de décision se partagent entre l'homme et la femme au sein du couple (McDaniel 1995).

L'importance relative du statut de l'homme par rapport à celui de la femme est interprétée différemment dans le temps par les auteurs et selon différentes sociétés. Dans la société basaa d'avant la colonisation, Titi Nwel (1985) rapporte que la femme devait et doit soumission à son mari. Et la source de l'autorité de l'homme sur la femme découle du système virilocal et patrilinéaire. Faut-il voir à travers cette soumission une oppression de la femme ? Partant de la société basaa d'origine, Henri Ngoa (1975) affirme : « Non, la femme africaine n'était pas opprimée ». En effet, si l'homme est le plus concerné par les relations extérieures au couple, la femme est souvent consultée pour les décisions importantes du ménage. Elle donne son point de vue que l'homme parfois prend en considération et porte à la connaissance du public. Ainsi, il est possible que la femme participe à la prise de décision sur la fécondité et la planification familiale au sein du couple. Mais influence-t-elle la prise de décision du couple sur la taille de la famille ? Fait-elle passer son point de vue ? Nous tenterons de répondre à cette question à partir des données empiriques du terrain provenant de l'Enquête démographique et de santé du Cameroun (EDSC 1991).

Les Fali du Cameroun accordent la même importance sinon la même considération à l'homme et à la femme. « Ils sont chacun à leur place dans l'ordre voulu par Dieu, dans une relation de complémentarité et d'échange permanent où la femme par son pouvoir de dire oui ou non à l'homme, détient la clé de décision » (Guilmain-Gauthier 1985).

Mais l'analyse faite par ces auteurs pour aboutir à une égalité entre l'homme et la femme dans la société, avant la colonisation, présente quelques insuffisances. Le rôle de la femme est limité au mariage, à la maternité, à la recherche de la nourriture pour le mari, comme le témoigne Titi Nwel (1985). L'homme reste le maître incontesté dans les relations du ménage avec l'extérieur, son pouvoir est absolu dans les décisions importantes concernant par exemple l'investissement. Si ces

relations apparaissent comme complémentaires et égalitaires aux yeux de certains, elles comportent néanmoins un déséquilibre dans le partage des rôles. La femme se retrouve confinée dans les travaux domestiques et la maternité. Elle est parfois obligée de recourir à une descendance nombreuse pour disposer d'une main-d'œuvre agricole suffisante. Le mariage et la fécondité précoces l'empêchent d'améliorer son statut par la scolarisation et l'emploi salarié. Aujourd'hui dans la société moderne, le statut de l'homme considéré du point de vue de la scolarisation et de l'emploi est meilleur que celui de la femme. L'homme est économiquement plus actif, et a par conséquent tendance à détenir la clé de décision, la femme n'ayant qu'une voix consultative.

Méthodologie

Hypothèse

Il existe au sein des couples des inégalités en faveur des hommes. Celles-ci sont déterminées par les modèles culturels définis comme un « ensemble de normes, d'images, d'habitudes, de nécessités de pratiques quotidiennes, etc. et procurent à l'individu des cadres de pensée et de pratique qui sont reconnus et valorisés socialement et tout au moins en adéquation avec la vie sociale et le système socioculturel » (Hubert *et al.* 1991). Ces inégalités socioculturelles attribuent le pouvoir de décision en matière de procréation à l'homme. Mais avec le processus de modernisation,³ l'adoption des programmes de planification familiale, les campagnes d'information, d'éducation et de communication, le dialogue s'instaure de plus en plus entre les conjoints. L'homme associe de plus en plus la femme à la prise de décision en matière de procréation.

Source des données

Cette étude utilise les données de l'enquête démographique et de santé réalisée au Cameroun (ESDC 1991). L'enquête avait permis d'interroger les hommes et les femmes sur leurs caractéristiques socio-démographiques, leurs attitudes face à la planification familiale, leurs pratiques des méthodes contraceptives, et leurs préférences en matière

³ Terme assez complexe que nous appréhendons dans cette étude par le niveau d'instruction et l'urbanisation.

de fécondité. L'enquête a touché 2833 femmes en union qui ont également fourni quelques informations socio-démographiques sur leur mari. Grâce à ces données, il est possible d'étudier les comportements des conjoints en matière de procréation, en particulier l'influence des inégalités des rapports entre l'homme et la femme sur la prise de décision en matière de fécondité et de planification familiale.

Nous examinerons dans un premier temps les inégalités des rapports entre conjoints aux niveaux de la religion, du niveau d'instruction, de l'âge des conjoints et de l'activité économique. Nous tenterons de faire ressortir ensuite leur impact sur la prise de décision en matière de fécondité et de planification familiale.

Inégalités des rapports entre conjoints

En Afrique, comme partout ailleurs dans le monde, la religion et la coutume confèrent aux hommes un statut beaucoup plus important par rapport aux femmes. Ce dynamisme culturel que nous examinerons par la suite influence énormément le comportement procréateur des hommes et des femmes. La femme est surtout censée accomplir les activités domestiques et la reproduction. Au Cameroun, ces rapports inégalitaires entre sexes restent encore prédominants dans la conception des rôles que la population attribue à l'homme et à la femme. Une enquête réalisée à Bafou et à Yemessoa (Yana 1995) auprès des adultes et des élèves révèle que les rôles attribués à l'homme sont l'organisation, la direction, le financement, l'autorité, la protection, les travaux lourds, la culture des rentes, l'éducation des garçons, etc. Tandis que les rôles attribués à la femme sont plutôt le ménage, la préparation de la nourriture, le réconfort pour l'homme, l'éducation des filles, la culture vivrière, etc. Cette conception a pour conséquence la faible scolarisation des filles, et l'absence des femmes dans les emplois salariés. L'Enquête démographique et de santé du Cameroun (1991) révèle pas mal d'inégalités de rapports entre conjoints à partir de la religion, du niveau d'instruction, de l'âge des conjoints, et de l'activité économique qui sont susceptibles d'affecter la prise de décision en matière de fécondité.

Religion

L'islam et le christianisme sont les deux principales religions que l'on rencontre au Cameroun. L'ESDC (1991) montre que 21,1 pour cent des femmes interrogées sont musulmanes, 67,3 pour cent sont chrétiennes (catholiques et protestantes) et 11,6 pour cent des femmes appartiennent à d'autres religions.⁴

Chez les musulmans, la croyance est basée sur le Coran, parole de Dieu faite livre. « Pour eux, Dieu a créé la femme pour qu'elle reste à la maison s'occuper de son mari et de ses enfants. Elle est soumise à la loi de l'obéissance sur laquelle est fondée l'institution du mariage dans nos pays. Le premier devoir de la femme est d'obéir. Obéir à son père, à son mari. Obéir à l'Etat et à son chef » (El Saadawi 1992). Les chrétiens ont à peu près la même croyance basée sur la Bible qui constitue la base de toutes les prédications, et de la foi. La Bible est la Parole écrite de Dieu, et est l'Absolue. Le comportement des fidèles doit être soumis aux prescriptions des Saintes écritures qui interdisent à la femme d'enseigner dans les assemblées de Dieu ni de prendre l'autorité sur l'homme. Selon la Bible qui est la Parole inspirée de Dieu, la femme doit être soumise à son mari et celui-ci a le devoir d'aimer son épouse.

De nos jours, bien que la population soit partagée entre ces deux grandes religions qui réglementent leurs comportements, on observe des changements dans la pratique suite au processus de modernisation. Deux tendances se dégagent : la tendance des religieux traditionnels qui restent accrochés aux recommandations bibliques ou coraniques, et celle des religieux progressistes qui admettent le changement. La seule appartenance à une religion quelconque ne suffit pas pour expliquer le comportement d'un homme ou d'une femme face à un phénomène tel que la prise de décision sur la procréation. Il s'avère nécessaire d'adopter une approche multidimensionnelle prenant en compte plusieurs facteurs susceptibles d'affecter le phénomène étudié. Nous y reviendrons dans le point traitant de l'influence des inégalités des rapports entre conjoints sur la fécondité et la planification familiale.

⁴ Les musulmans des émirats peuls, concentrés dans le Nord-Cameroun, forment une aristocratie crainte par le reste de la population, notamment les animistes Kirdi dont ils ont occupé les terres (Dossier de presse No 44/45, ISLAM, 1992).

Examinons à présent la répartition des couples selon leur religion en fonction du milieu de résidence (urbain et rural). Un fait assez remarquable s'observe au vu des résultats du tableau 1 : de façon générale, les gens se marient au sein d'une même religion quel que soit le milieu de résidence. Mais la situation paraît beaucoup plus accentuée en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce fait témoigne le rattachement des individus à leurs croyances spirituelles. En effet la religion musulmane, tout comme la religion chrétienne, recommandent à leurs fidèles de se marier au sein de leur congrégation religieuse. Les fidèles des autres religions qui sont à prédominance animiste se marient également entre eux. On peut bien se demander si cette soumission va jusqu'au respect des prescriptions bibliques ou coraniques sur les rapports conjugaux. De toute façon, le mariage au sein d'une même religion montre la prédisposition des individus à mettre en pratique les enseignements dispensés dans leurs églises. Une proportion très faible des conjoints s'est mariée sans tenir compte de la religion : dans 0,6 pour cent des couples, la femme est musulmane, le mari est chrétien; et dans 0,3 pour cent des couples, la femme est chrétienne, le mari musulman.

Niveau d'instruction des conjoints

L'éducation est une des variables déterminantes du statut de la femme, de son autonomie dans la société et de sa place dans le ménage (Tabutin 1995). Comme l'affirment Tabutin et d'autres auteurs, elle déterminera en grande partie ses connaissances et son autonomie de décision.

Tableau 1 : Répartition des femmes mariées selon leur religion, la religion de leur conjoint et le milieu de résidence

Religion		Milieu de résidence		
de la femme	du mari	urbain	rural	ensemble
musulmane	musulman	62,9	50,4	55,2
	chrétien	1	0,4	0,6
	autre	3,4	6,4	5,3
chrétienne	musulman	0,4	0,2	0,3
	chrétien	28,7	21,6	24,3
	Autre	0,7	0,2	0,4
autre	musulman	1,2	1,6	1,5
	chrétien	0,1	0	0
	autre	1,6	19	12,4
total		100	9,8	100
effectif		1097	1771	2868

Dans la plupart des pays africains, l'éducation des filles a toujours été négligée au profit de celle des garçons. Au Cameroun, le taux d'inscription des filles en pourcentage de celui des garçons était de 85 pour cent dans l'enseignement primaire et de 72 pour cent dans l'enseignement secondaire au cours de la période 1990-1994 (UNICEF 1997). Les résultats de l'EDSC (1991) montrent que c'est parmi les femmes qu'on retrouve une forte proportion (47,4 pour cent) des personnes sans niveau d'instruction, alors que parmi les hommes cette proportion est de 31,7 pour cent. Des études réalisées sur les facteurs

explicatifs du faible niveau d'instruction des femmes (Nations Unies / CEA 1996) mettent en exergue les raisons socioculturelles ci-après :

- Les perceptions selon lesquelles le niveau d'instruction ne peut aider les femmes dans leurs rôles traditionnels ;
- Les normes sociales de certaines sociétés qui exigent que la fille soit habillée en public. Cela implique des dépenses élevées pour l'achat des habits de la fille et décourage les parents à envoyer leurs filles à l'école ;
- La dot élevée qui encourage certains parents à donner leurs filles en mariage à un âge précoce ;
- L'appartenance de la fille à sa belle-famille, une fois mariée, qui fait que les parents estiment que envoyer la jeune fille à l'école est un investissement perdu.

Mais au Cameroun, on rencontre des sociétés où les parents ne font aucune discrimination sexuelle en matière de scolarisation des enfants. C'est le cas des Fali du Nord-Cameroun. La conséquence de la scolarisation des enfants chez les Fali est qu'on ne trouve plus des enfants fiancés à moins de dix ans. Les garçons instruits sont libres de choisir leurs femmes. Ils préfèrent les filles instruites. Mari et femme étant tous instruits ont le même statut social et peuvent tous participer à la prise de décision. Les pères ayant les filles non instruites les confient en mariage à des hommes beaucoup plus âgés qu'elles (Guilmain-Gauthier 1985). La différence d'âges entre conjoints comme on le verra par la suite est un facteur qui implique le respect. Un mari trop âgé aura tendance à exiger beaucoup de respect de la part de sa femme lorsque celle-ci est trop jeune. Ceci pourrait bloquer sa participation à la prise de décision dans le ménage.

Le tableau 2 montre que la majorité d'unions sont contractées entre partenaires de même niveau d'instruction : 38,0 pour cent pour ceux sans niveau d'instruction, 16,8 pour cent pour le niveau primaire, enfin 10,6 pour cent et 0,8 pour cent pour le secondaire et le supérieur respectivement. Toutefois, la faible scolarisation des filles par rapport aux garçons en général fait qu'on rencontre dans beaucoup de couples des maris plus instruits que leurs épouses.

Tableau 2 : Répartition des femmes mariées selon leur niveau d'instruction, le niveau d'instruction de leur mari, et le milieu de résidence

de la femme	Niveau d'instruction		Milieu de résidence	
	du mari	urbain	rural	ensemble
aucun	aucun	27,5	44,6	38,0
	primaire	6,5	9,9	8,6
	secondaire	1,4	1,4	1,3
	supérieur	0,1	0,0	0,0
primaire	aucun	5,1	6,3	5,9
	primaire	13,8	18,6	16,8
	secondaire	13,3	8,3	10,2
	supérieur	0,5	0,2	0,3
secondaire	aucun	1,6	0,8	1,1
	primaire	4,5	2,3	3,2
	secondaire	17,3	6,4	10,6
	supérieur	6,3	1,1	3,1
supérieur	primaire	0,1	0,0	0,0
	secondaire	0,1	0,1	0,1
	supérieur	2,0	0,1	0,8
total		100,0	100,0	100,0
effectif des couples		1097	1771	2868

Différence d'âges entre conjoints

L'âge est un facteur important dans l'étude des phénomènes socio-démographiques notamment la procréation, le pouvoir de décision concernant les problèmes sociaux, etc. Dans la société africaine, le plus grand respect est accordé au vieillard. Les plus jeunes respectent les plus âgés de même que les femmes respectent leur mari. Cela permet donc de maintenir l'ordre social. Ainsi dans un couple, lorsque le mari est beaucoup plus âgé que sa femme, il a tendance à détenir le pouvoir de décision.

Au Cameroun, les hommes mariés sont en moyenne plus âgés de 11,5 ans que leur femme. Comme l'indique le tableau 3, dans plus de la moitié des couples (52,2 pour cent), le mari dépasse son épouse de plus de 10 ans. Dans 2,8 pour cent seulement des couples, les femmes sont plus

âgées que leur mari. On peut donc s'attendre à ce que la femme soit plus soumise à son mari.

Tableau 3 : Différence d'âge entre le mari et la femme

Différence d'âge : âge du mari - âge de la femme	Pourcentage	Effectif
Négatif	2,8	28
0 - 4	19,1	187
5 - 9	25,9	253
10 - 14	23,2	226
15 et plus	29,0	283
Total	100,0	977

Source : Balepa *et al.* (1995), EDSC (1991).

Activités économiques

L'activité économique de la femme est une variable importante à prendre en compte dans l'étude de la prise de décision en matière de fécondité et de planification familiale au sein du couple. Mais elle pose généralement un problème de mesure. Les femmes sont surtout occupées par des travaux domestiques et exercent pour la plupart des activités classées dans le secteur informel. Elles sont souvent employées pour les travaux sans qualification à cause de leur faible niveau d'instruction. Même lorsqu'elles sont qualifiées, elles n'exercent que rarement le travail pour lequel elles ont été formées. Leur dynamisme est de plus en plus reconnu. Parlant des femmes du Sahel, Monimart (1989) rapporte le témoignage suivant fait par les hommes de Kologho : « Ce sont les femmes qui *font* (le travail), parce qu'elles sont là et que les hommes sont partis ; elles n'ont que le rôle de simples exécutantes ».

Il est possible que l'on assiste à des changements importants sur le plan socio-démographique si le dynamisme des femmes sur le plan de travail se maintient. Comme l'affirme Thérèse Locoh (1984), « quand

on voit l'énergie forcenée des femmes pour asseoir leur sécurité économique sans aucune aide de leur conjoint, on se dit qu'elles seraient bien capables un jour prochain de décider seules de la taille de leur famille » (c'est nous qui le soulignons).

Dans la société traditionnelle, l'agriculture non mécanisée étant la principale activité, la descendance nombreuse est préférée pour avoir la main-d'oeuvre. Mais ce sont les hommes qui contrôlent la production agricole des enfants et des femmes. Les démographes féministes trouvent là une justification du maintien de la fécondité élevée, car les femmes sont obligées de compter sur le travail des enfants pour accroître la production domestique.

A l'EDSC (1991), on a interrogé les femmes sur leurs activités, leur situation dans l'activité, le gain retiré de l'activité, et la garde de l'enfant (tableau 4). La proportion des femmes qui travaillent est plus élevée en milieu rural (73,5 pour cent) qu'en milieu urbain (47,9 pour cent). En ville, le marché de l'emploi est presque saturé, tout le monde est à la recherche d'un emploi salarié. La plupart des femmes limitent leur activité aux travaux domestiques. En milieu rural, il y a très peu d'emplois salariés. Les femmes s'adonnent à l'agriculture, aux petits commerces, et à d'autres emplois du secteur informel.

Les profils des femmes travailleuses sont presque identiques selon le milieu de résidence. Elles exercent à leur propre compte et gagnent de l'argent de leur activité. Une des difficultés rencontrées par ces femmes est la garde des enfants les plus jeunes. La majorité des femmes (plus de 65 pour cent) travaillent avec leurs enfants. Moins de 20 pour cent d'entre elles les confient à leurs enfants les plus âgés.

La garderie des enfants, pratique assez courante dans les pays développés, est quasi inexistante au Cameroun : 0,1 pour cent des femmes qui travaillent confient leurs enfants à la crèche (garderie). Il en est de même de l'emploi des travailleurs de maison : 1,4 pour cent des femmes seulement emploient des travailleurs de maison (domestiques) pour garder leurs enfants pendant les heures de service.

La fécondité élevée avec des naissances rapprochées empêcherait la femme d'exercer librement ses activités économiques. La femme ne peut plus s'affirmer par son travail. Elle reste liée et dépendante économiquement de son mari. Ce dernier détiendrait par conséquent tout pouvoir de décision.

Tableau 4 : Répartition des femmes en union en fonction de leur activité économique

Activité économique de la femme	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
• situation d'activité			
• travaille	47,9	73,5	63,7
• ne travaille pas	52,1	26,5	36,3
• total	100,0	100,0	100,0
• effectif	1097	1771	2868
• situation dans l'activité			
• employée	16,9	2,2	6,4
• à son compte	76,2	70,6	72,2
• employeur	0,6	0,2	0,3
• aide familiale	6,3	27,0	21,0
• total	100,0	100,0	100,0
• effectif	526	1302	1828
• activité rémunératrice			
• gagne de l'argent	87,3	70,1	75,1
• ne gagne pas	12,7	29,9	24,9
• total	100,0	100,0	100,0
• effectif	526	1302	1828
• garde de l'enfant			
• travaille avec l'enfant	66,7	67,4	67,2
• mari	1,0	1,7	1,5
• enfant plus âgé	15,8	20,9	19,4
• autres parents	8,2	8,3	8,3
• voisins	2,1	0,7	1,1
• amis	0,4	0,1	0,2
• domestique	3,4	0,5	1,4
• enfant à l'école	2,1	0,2	0,8
• crèche/garderie	0,2	0,1	0,1
• autre	0,2	0,1	0,1
• total	100,0	100,0	100,0
• effectif	526,0	1302,0	1828,0

Fécondité et prise de décision

La prise de décision en matière de fécondité au sein du couple sera approchée à travers le désir du mari par rapport à celui de la femme et son impact sur la fécondité réalisée. Une attention particulière sera accordée aux couples où le mari désire avoir plus d'enfants que la femme et à ceux où la femme désire avoir plus d'enfants que le mari. Si le mari détient le pouvoir de décision, la fécondité sera élevée lorsqu'il désire plus d'enfants que sa femme, et elle sera faible lorsqu'il désire en avoir moins. Lors de l'enquête démographique et de santé réalisée au Cameroun, en 1991, 2833 femmes en union ont été interrogées sur leurs préférences et les préférences de leur mari en matière de fécondité :

- 27,6 pour cent des femmes avaient la même préférence que leur mari ;
- 34,3 pour cent des femmes préféraient avoir moins d'enfants que leur mari;
- 5,4 pour cent des femmes désiraient avoir plus d'enfants que leur mari;
- 32,8 pour cent femmes n'avaient jamais eu de discussion avec leur mari sur le nombre d'enfants à procréer.

Il apparaît à travers ces résultats que la fécondité des mariages fait de plus en plus l'objet de discussion entre conjoints. La divergence des points de vue apparaît dans 39,7 pour cent des couples; elle renforce l'idée selon laquelle le couple constitue le noyau de la prise de décision malgré l'influence de la société et de la famille élargie (Piché et Poirier 1995). En revanche, la discussion sur le nombre d'enfants à procréer, absente dans 32,8 pour cent des couples camerounais pourrait refléter la soumission des conjoints au modèle culturel de la procréation défini par la société, le clan ou la famille étendue.

S'agissant de la divergence d'intérêts entre l'homme et la femme, il convient d'examiner son impact sur la fécondité réalisée par la femme pour voir le principal acteur de la prise de décision. Il est absolument indispensable de tenir compte des différents facteurs pouvant influencer la prise de décision à savoir le niveau d'instruction du couple, le milieu de résidence (urbain, rural), l'activité de la femme, le régime matrimonial

(monogamie, polygamie). Les résultats de l'analyse de la variance⁵ du nombre d'enfants nés vivants en fonction du désir de l'homme par rapport à celui de la femme contrôlée par les différents facteurs pouvant influencer la prise de décision (tableau 6) montrent que le désir du mari par rapport à celui de la femme joue un rôle prépondérant sur le plan de la procréation quels que soient la religion, le milieu de résidence (urbain ou rural), les niveaux d'instruction du mari et de la femme, la situation d'activité de la femme, le régime matrimonial (polygamie, monogamie). De façon générale, lorsque le mari désire avoir plus d'enfants que la femme, la fécondité est généralement élevée (4,11 enfants en moyenne); la fécondité est faible lorsque le mari préfère en avoir moins que sa femme (3,13 enfants). Contrairement à l'hypothèse avancée, on s'aperçoit que le processus de modernisation saisi à travers le niveau d'instruction du couple n'a pas encore atteint un seuil susceptible d'enrayer la « domination de l'homme sur la femme ». C'est le désir de l'homme non pas celui de la femme qui détermine la descendance du couple. Jusqu'en 1991, date de réalisation de la collecte des données sur lesquelles repose cette analyse, la famille camerounaise en général n'avait pas encore pris conscience des entraves de la descendance nombreuse à son épanouissement. Weekes-Valiani (1976) souligne que lors d'une interview portant sur *Vie et structures familiales dans le Sud-Cameroun*, les femmes qui exprimaient des idées réformistes sur les relations entre les sexes n'avaient que rarement évoqué la limitation des naissances comme entrave à leur libération. La fécondité élevée, faut-il le mentionner, a des conséquences fâcheuses sur la situation de la femme, en particulier sa santé, son niveau d'instruction, son activité économique, etc.

⁵ La procédure Anova du logiciel SPSS/PC que nous avons utilisé fournit pour chaque variable considérée comme facteur explicatif de la fécondité, la statistique F de Fisher et son seuil de signification qui indique l'effet du facteur sur la fécondité de la femme.

Tableau 6 : Effet sur la fécondité du désir du mari

Source de variation du nombre d'enfants nés vivants	Effet du facteur (statistique F)	Seuil de signification
• désir du mari par rapport à celui de la femme.	5,105	0,000
• religion du mari et de la femme	34,370	0,002
• niveau d'instruction de la femme	40,749	0,000
• niveau d'instruction du mari	8,820	0,000
• situation d'activité de la femme	33,866	0,000
• milieu de résidence du couple	2,599	0,107
• régime matrimonial	0,030	0,863

L'analyse de classification multiple⁶ réalisée avec l'ensemble des variables ci-dessus permet d'examiner leur interdépendance avec la variable dépendante qui est le nombre d'enfants nés vivants, Elle fournit le nombre moyen d'enfants nés vivants de l'ensemble des femmes interrogées, les déviations brute et nette de chaque catégorie par rapport à la moyenne générale, les coefficients eta et beta pour chaque variable indépendante indiquant le degré de liaison entre la variable dépendante et la variable indépendante. La différence entre les deux est que le coefficient eta établit cette relation en l'absence des autres variables, tandis que le coefficient beta mesure la même relation en tenant compte des influences parasites des autres facteurs. Les résultats du tableau 7 montrent que le degré de liaison entre la fécondité réalisée par la femme

⁶ C'est une méthode d'analyse des données permettant d'examiner dans le cadre d'un modèle additif, les interdépendances entre plusieurs variables indépendantes et une variable dépendante. Cette dernière doit être quantitative ou dichotomique. Tandis que les variables indépendantes peuvent être catégorielles ou continues.

et le désir du mari par rapport à celui de la femme est significatif ($\beta = 0,07$). Mais parmi toutes les variables considérées dans le modèle, le niveau d'instruction de la femme est le facteur explicatif le plus important de la fécondité ($\beta = 0,24$) : plus la femme est instruite, moins elle a des enfants. Il est possible que la femme soit en mesure de décider de sa propre descendance si son niveau d'instruction s'élève.

Planification familiale et prise de décision

En Afrique, espacer les naissances pour sauvegarder la santé maternelle et infantile est une norme. Les femmes arrivaient à un espacement normal entre les naissances grâce aux méthodes traditionnelles de contraception, entre autres l'abstinence post-partum. Dans beaucoup de sociétés, la séparation des époux après l'accouchement est exigée. La femme retourne dans sa famille après avoir accouché et ne revient que lorsqu'elle est prête à avoir un autre enfant. Ce n'est ni le mari ni la femme qui peuvent décider de se séparer, mais c'est une norme imposée par la culture. La femme qui n'arrive pas à espacer ses enfants est mal vue par la société. C'est ainsi que dans beaucoup de sociétés africaines, il existe des appellations tendant à ridiculiser le couple, mais surtout la femme. L'homme ne semble pas partager davantage le blâme dans la plupart des cas (Étienne et Francine Van de Walle 1988) : au Mali la femme est appelée « seremuso » et au Togo « kepdevinon » qui signifient la mère d'un enfant par an.

Pourquoi n'existerait-il pas ces mêmes appellations pour les hommes dont les femmes tombent enceinte tous les ans ? La fécondité a longtemps été considérée comme une affaire des femmes. L'homme pourtant principal acteur de la prise de décision au niveau du couple n'a pas été le cible des programmes de planification familiale. L'utilisation des méthodes de planification familiale par la femme dans l'optique d'espacer ou de limiter les naissances dépend de la volonté du mari. Mais la femme a intérêt à veiller à la planification des naissances car sa santé en dépend. Dans ce contexte, il faut nécessairement tenir compte des divergences d'intérêt, d'attitudes vis-à-vis de la planification familiale entre époux et épouse.

Tableau 7 : Analyse de classification multiple du nombre d'enfants nés vivants selon 7 variables indépendantes

Variables indépendantes	Effectif = 2833	Déviations par rapport à la moyenne générale	
		Brutes	Nettes
1. désir du mari par rapport à celui de la femme			
• même nombre	781	- 0,05	+ 0,10
• plus d'enfants	971	+ 0,31	+ 0,21
• moins d'enfants	153	- 0,68	- 0,31
• pas de discussion	928	- 0,16	- 0,25
coefficient eta et beta		0,09	0,07
2. religion (homme – femme)			
• musulman - musulmane	1553	- 0,03	+ 0,45
• chrétien - chrétienne	695	- 0,19	- 0,84
• religions différentes	585	+ 0,30	- 0,19
coefficients eta et beta		0,06	0,18
3. niveau d'instruction de la femme			
• sans niveau	1361	+ 0,61	+ 0,61
• primaire	939	- 0,11	- 0,18
• secondaire	533	- 1,35	- 1,25
coefficient eta et beta		0,25	0,24
4. niveau d'instruction de l'homme			
• sans niveau	1289	+ 0,53	+ 0,33
• primaire	798	+ 0,04	- 0,08
• secondaire	746	- 0,95	- 0,48
coefficient eta et beta		0,21	0,11
5. situation d'activité			
• travaille	1802	+ 0,41	+ 0,25
• ne travaille	1031	- 0,71	- 0,43
coefficient eta et beta		0,18	0,11
6. milieu de résidence			
• urbain	1081	- 0,32	+ 0,12
• rural	1752	+ 0,20	- 0,07
coefficient eta et beta		0,09	0,03
7. régime matrimonial			
• monogamie	1734	- 0,17	- 0,01
• polygamie	1099	+ 0,26	+ 0,01
coefficient eta et beta		0,07	0,00
Statistique R		0,107	

A l'EDSC (1991), on a cherché à savoir si les femmes discutaient de la pratique des méthodes de planification familiale avec leur mari. La grande majorité des couples camerounais (69,6 pour cent) n'avaient jamais discuté de problèmes de planification familiale. Les conjoints n'en parlent que dans des discussions occasionnelles, une ou deux fois seulement durant l'année. La femme étant plus affectée sur le plan sanitaire par les grossesses rapprochées devrait susciter davantage des discussions avec son mari pour favoriser l'utilisation des méthodes contraceptives modernes. Parmi les femmes interrogées, 1901 femmes en union ont pu fournir des informations sur leur attitude et l'attitude de leur mari face à la planification familiale :

- ¥ 25,5 pour cent des femmes approuvent avec leur mari l'utilisation des méthodes de planification familiale ;
- ¥ 15,5 pour cent des femmes approuvent tandis que leur mari désapprouve l'utilisation des méthodes de planification familiale ;
- ¥ 1,7 pour cent des femmes désapprouvent tandis que leur mari approuve la planification familiale;
- ¥ 57,3 pour cent des femmes désapprouvent avec leur mari l'utilisation des méthodes de planification familiale.

Les divergences d'attitudes vis-à-vis de la planification familiale apparaissent dans 17,2 pour cent des couples. Il serait intéressant d'examiner leur impact sur la pratique des méthodes contraceptives au sein des couples. Si l'homme est détenteur du pouvoir de décision, son attitude et opinion vis-à-vis de la planification familiale aura le plus d'influence sur la pratique au sein du couple. Le tableau 8 présente la répartition des couples selon leur attitude face à la planification familiale et la pratique contraceptive. La statistique chi-carré de Pearson (216,23) est significative. Il existe donc une relation entre l'attitude et la pratique contraceptive du couple. La prévalence contraceptive atteint le niveau le plus élevé (50,0 pour cent) chez les couples dont les deux conjoints ont une attitude favorable pour planifier les naissances. Elle atteint le niveau le plus bas (3,3 pour cent) chez les couples où les deux conjoints n'approuvent pas les méthodes de planification familiale. La convergence des points de vue pour la

planification des naissances est absolument indispensable au sein des couples pour la pratique. En effet, la quasi-totalité des couples où l'un des partenaires désapprouve la planification familiale ne pratique pas les méthodes contraceptives. Selon le milieu de résidence (tableaux 9 et 10), les résultats sont presque similaires. Mais la prévalence contraceptive en milieu urbain est encore beaucoup plus élevée (60,7 pour cent) chez les couples où les deux conjoints ont une attitude favorable à la pratique contraceptive.

Tableau 8 : Répartition des couples selon leur attitude face à la planification familiale et la pratique contraceptive

Attitude du couple	Pratique contraceptive actuelle			Effectif
	Utilise	N'utilise pas	Total	
• tous d'accord	50,0	50,0	100	484
• femme seule	24,8	75,2	100	293
• mari seul	9,1	91,9	100	33
• tous	3,3	96,7	100	1091
total	18,6	81,4	100	1901

Tableau 9 : Répartition des couples selon leur attitude face à la planification familiale et la pratique contraceptive en milieu urbain

Attitude du couple	Pratique contraceptive actuelle			Effectif
	Utilise	N'utilise pas	Total	
• tous d'accord	60,7	39,3	100	252
• femme seule	28,9	71,1	100	166
• mari seul	20,0	80,0	100	5
• tous	3,6	96,4	100	302
total	29,4	70,6	100	725

Tableau 10 : Répartition des couples selon leur attitude face à la planification familiale et la pratique contraceptive en milieu rural

Attitude du couple	Pratique contraceptive actuelle			Effectif
	Utilise	N'utilise pas	Total	
• tous d'accord	38,5	61,5	100	231
• femme seule	19,5	80,5	100	128
• mari seul	3,6	96,4	100	28
• tous	3,2	96,8	100	789
total	11,9	88,1	100	1176

S'agissant des couples où l'on observe des attitudes divergentes face à l'utilisation des méthodes de planification familiale, la prévalence contraceptive (24,8 pour cent) est élevée (tableau 8) lorsque c'est la femme seule qui approuve l'utilisation. Ce dernier cas est très rare (33 couples sur 1901 soit 1,7 pour cent). On serait tenté de dire que l'attitude de la femme est très décisive pour la pratique contraceptive au sein du couple. Les données disponibles ne nous permettent pas de tirer cette conclusion. Car il est possible dans la plupart des cas, lorsque le mari est favorable à la planification familiale, que la femme soit d'accord pour utiliser les méthodes contraceptives. Ceci expliquerait notamment la faible proportion des couples (1,7 pour cent) où les femmes désapprouvent tandis que les maris approuvent l'utilisation des méthodes de planification familiale.

Dans une analyse multidimensionnelle prenant en compte plusieurs facteurs notamment le niveau d'instruction du couple, le milieu de résidence, le régime matrimonial (polygamie ou monogamie), l'activité économique, la religion, etc. Kishimba (1994) montre que le comportement du couple face à la planification familiale, au Cameroun, est surtout déterminé par le niveau d'instruction, le milieu de résidence et la religion. Si le couple est instruit et qu'il réside en milieu urbain, il a plus de chances de pratiquer les méthodes de planification familiale.

La pratique contraceptive devient efficiente lorsque les deux conjoints se mettent d'accord pour planifier les naissances.

Conclusion

Dans le contexte socioculturel camerounais, le pouvoir de décision en matière de procréation dépend largement du mari. Son désir sur le nombre d'enfants à procréer détermine la fécondité réalisée par la femme. Le processus de modernisation que nous avons appréhendé dans cette étude par le niveau d'instruction du couple et l'urbanisation n'a pas encore atteint le seuil nécessaire au déclin du pouvoir masculin. L'analyse multidimensionnelle que nous venons de réaliser, en prenant en compte différents facteurs (le désir du mari par rapport à celui de la femme en matière de fécondité, le niveau d'instruction du couple, le milieu de résidence, le régime matrimonial, la religion, l'activité économique de la femme, etc.) montre toutefois que le niveau d'instruction de la femme reste le facteur le plus déterminant de sa fécondité. En élevant l'instruction de la femme, il est possible qu'un jour elle soit en mesure de décider seule de sa propre descendance.

Bibliographie

- Balepa *et al.*, 1992, « Enquête démographique et de santé de 1991, Cameroun », DHS/MII, Maryland, 287 p.
- Bayart, J. F., 1993, *Religion et Modernité politique en Afrique Noire : Dieu pour tous et chacun pour soi*, Paris, Karthala, 310 p.
- Biaye Mady, 1995, *Inégalités sexuelles en matière de santé, de morbidité et de mortalité dans l'enfance dans trois pays de l'Afrique de l'Ouest*.
- Diagne, Syr, P., 1991, « Un défi au développement », in *Vie et Santé*, No. 6, p.2
- El Sadaawi, Nawal, 1992, « Femme, ton corps t'appartient », in *Les Dossiers de Presse du CDTM*, No 44/45 p.81-82.
- Dongmo J. L., 1981, *Le dynamisme bamiléké (Cameroun)*, Université de Yaoundé, 293 p.
- Fawcett J. T., 1970, *Psychologie et population*, Population Council, New York.
- Hubert, G., 1995, « Pour une reconstruction sociologique des faits de population » in Hubert G. et Piché V. (ed.) in *La sociologie des populations*, pp.39-60.
- Guilmain-Gauthier, C., 1985, « Le jeu de la femme », in Barbier, J.C (ed.) *Femmes du Cameroun*, ORSTOM-Karthala, pp.37-62.

- Kishimba, N., 1994, « Attitudes et comportements des couples face à la planification familiale au Cameroun : identification des facteurs », in *Les annales de l'IFORD*, Vol.17, N. 1.
- Locoh, Th., 1984, *Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest, Le Togo Méridional contemporain*, Paris, INED-PUF, 1984, 182 p.
- Locoh, Th., 1991, « Planification familiale et Amélioration de la condition des Femmes : Certitudes et Ambiguïté », in *Vie et Santé*, No. 6, p.24-27.
- Luboya, Diambala, 1990, « La sage-femme et le couple mère-enfant chez les Bena Luluwa », p.161-171, in *Journal des Africanistes*, Tome 60, Fascicule, Paris.
- McDaniel, Susan, 1995, « Une approche sociologique féministe pour l'étude de la fécondité » in Hubert G. et Piché V. (ed.) *La sociologie des populations* pp.155-170.
- Monimart, Marie, 1989, *Femmes du Sahel : La désertification au quotidien*, Karthala/OCDE/Club du Sahel, 263 p.
- Sow, Fatou, 1993, « L'Analyse du genre : Une approche des Sciences Sociales en Afrique », in *Bulletin du CODESRIA*, No. 1, Dakar, 6 p.
- Tabutin, D., 1995, « Transitions et théories de la mortalité », in Hubert, G. et Piché, V. (ed.), in *La sociologie des populations*, Montréal, pp.257-288.
- Titi Nwel, P., 1985, « Le statut social de la femme dans les mythes basaa d'origine » in Barbier, J.C. (ed.) *Femmes du Cameroun*, ORSTOM-Karthala, Paris, pp.25-36.
- United Nations / ECA, 1996, *The Gender in Africa*, An ECA Pocket Reference Publication, Addis Abeba.
- UNICEF, 1997, *The state of the World's children 1997*, Oxford University Press, Oxford, 107 p.
- Piché, V. et Poirier, J., 1995, « Les approches institutionnelles de la fécondité », in Hubert, G. et Piché, V. (ed.), in *La sociologie des populations*, Montréal, pp.117-137.
- Van de Walle, E. & Van de Walle, F., 1988, « Les pratiques traditionnelles et modernes d'espacement ou d'arrêt de la fécondité », in Tabutin, D. (ed.), *Populations et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Editions l'Harmattan, Paris, 1988, pp.111-140.
- Wakam, J., 1994, « De la pertinence des théories économistes de fécondité dans le contexte socio-culturel camerounais et négro-africain », in *Les cahiers de l'IFORD*, No. 8, 1994, 527 p.
- Weekes-Vagliani, W., 1976, *Vie et Structures familiales dans le Sud-Cameroun*, Paris, OCDE.
- Yana, S. D., 1995, « A la recherche des modèles culturels de la fécondité au Cameroun, Une étude exploratoire auprès des Bamiléké et Béti de la ville et de la campagne », *Academia*, (ed.) L'Harmattan, Paris.

Linguistic Images, Socialisation and Gender in Education

Titi Ufomata *

Introduction

A person's perception of herself and her relationship with others is in general conditioned by society, its norms, religion, upbringing and the means by which these relationships are expressed. In other words, socialisation affects an individual's value systems, including aspiration. It also affects the way in which she defines her relationship with others. This definition is articulated through language which is a social phenomenon, a medium for conveying thought and conventions and for passing such conventions from generation to generation. Language is therefore a medium of culture. The relationship between language and culture is dynamic and symbiotic. Languages reflect communities just as communities impact on languages. Thus, if one operates in a linguistic system in which a husband is referred to as 'master' (*oga* in Nigeria pidgin English) and one accepts the terms and its connotations unquestioningly, then consciously or unconsciously one accepts the power relations subsumed in its usage.

In like manner, if children are exposed to textbooks and advertisements in which doctors and engineers are always male, and nurses and school teachers always female, girls naturally aspire to be nurses and school teachers while boys aspire to become engineers and medical doctors. Research from other parts of the world confirm the negative impact of the sexual stereotyping in textbooks. A European Economic Community (EEC) report found that girls were under-achieving in EEC countries because of sex-role stereotyping and discrimination. A hidden curriculum exists to condition girls, by the

* University of Benin, Benin City, Nigeria.

time they have finished with primary education, to think in terms of feminine stereotypes (Byrne, quoted in Tagney 1979; Gallager 1981).

Language as used in textbooks reinforces gender stereotypes already initiated at the family level where boys are brought up to be strong and adventurous and girls to be obedient, malleable, traditional preservers of nature (Etta 1994). Thus the family plays a very important role in the formation of 'a broad range of traits and values that relate to academic achievement' (Hughes 1989).

The mass media and the entertainment industry do not help matters much. Women are very often presented as objects of amusement simply to be played with, from soap operas to musical videos and to films. Women are not presented as active participants in decision making. Those who are represented are usually chosen because of their looks and hardly because of any intelligence. This projection of women is not restricted to developing countries only. 'The same limited set of dominant Characterizations of women, the same impoverished pattern of female participation in the media can be found – in established media structures and 'emergent' in younger systems' (Gallager 1981).

The portrayal of women in the mass media is of particular importance because of the pervasiveness of media influence. Even in the most remote rural areas, media influence still penetrates via portable transistor radios, calendars and almanacs. The media are thus powerful agents of socialisation.

They do not simply reflect, but subtly and indirectly help to shape social reality. The hypothesis arises from sociological and social psychological theories of socialisation. These essentially propose that social attitudes and behaviours are learnt through a complex process of imitation and comparison with the attitudes and behaviours presented by significant individuals and groups and by cultural forces, including the mass media (Gallager 1981).

Imam (1992:40) corroborates this in her own work. She claims that:

more recent studies have focused attention instead on the long term effects of the mass media. This type of enquiry argues that to the extent that the mass media present a consistently framework ideological discourse, they largely determine the ideological horizons of their audience, not in terms of immediate choices, but rather by limiting and structuring the ways in which issues are taken up and discussed.

In addition to the influences enumerated above, there is the powerful one of all the major religions which preach a hierarchization in which

maleness predominates over femaleness. Consequently, all the agents of socialisation, including the family, school, community, religion and the mass media reinforce differential expectations from female and male children. The gender stereotypes which emerge from the various institutions affect a child's expectation from life and society, the way in which she sees herself and what she perceives as her roles, how far she expects to rise within the family set-up; in education ; in her career and in society as a whole.

Effects of Socialisation on Career Orientation

Gender differentiation begins at birth where in many African cultures the birth of a girl-child is received with some disappointment rather than with joy, especially in families which do not already have a male offspring. A man whose wife delivers a male child feels proud of the fact and sees it as an extension of his masculinity. It is not unusual for example to hear men ask each other, 'what did your wife have? Is it full current or half current?' If it is 'full current' (a boy), they thump each other and shake hands vigorously on it. If it is 'half current' (a girl) then they commiserate, 'Never mind, next time will be better'. With the best intentions, these attitudes impact on the children.

This preference for male children is reflected in how much of their resources families are willing to invest in boys and how little they are willing to invest in girls, especially where resources are limited. Where a choice has to be made, it is usually made in favour of the male child who is seen as the bearer of the family name. In any case, whatever is invested in him remains in the family. Moreover, the labour provided by the girl-child is more valuable to the family than her education. Hughes (1989:56) studying the family in Kenya noted that:

of more significance than ethnic differentiation is the way the traditional Kenyan families have dealt with their sons and daughters and first-born children. For many families, formal education was considered of low priority for daughters ... First-born females often play a critical role in the care of younger siblings, and as a result, are indispensable.

This same attitude is duplicated all over sub-Saharan Africa. Abdalla Adamu, talking about girls, tradition and science education in northern Nigeria makes the point that,

Modern education (i.e. education with roots in Nigeria's colonial past) has never been fully accepted in Kano, *especially for girls*, because of the historical

antecedents which linked development of education with Christian missionary activities as threats to their Islamic way of life (1990:17 emphasis mine).

What happens however, is that the girls are not allowed to continue even with their Koranic education. They are often withdrawn to go and hawk for their mothers.

Reinforcing the fact that female education is not given much priority, Adamu Abdul-Razak makes the following contribution on formal education in Sokoto State, Nigeria.

The greatest problems in women education in Sokoto State are mostly based on home background, misunderstanding of religion, as well as social community sanctions ... To many people, educated women are *semi-prostitutes*. They are regarded as *good time girls* who will not make good wives. They are regarded as a reference group by parents who object to sending their daughters for higher education, which is regarded as superfluous and even detrimental to a woman's domestic role (1987:5 emphasis mine).

The views documented above are not special, but rather representative of views scattered across the continent. It is common knowledge that some men are afraid of marrying 'acada' (academic, educated) girls because they tend to be too independent, and they are less likely to submit unquestioningly to their husbands. They also 'claim their rights'. Women who break out of the restrictive traditional modes to discover and assert themselves are labelled 'feminists' and 'prostitutes'. It is therefore not surprising that statistics after statistics show a higher percentage of male enrolment in schools than female enrolment. An interesting development in Nigeria, however, is the falling number of boys in schools in the Eastern parts of the country where commerce (buying and selling) is given greater priority and recognition than education. Society sees material acquisition as a major yardstick of measuring status and as more money can be made more quickly trading than from educational activities, boys are withdrawn to start a trade while girls are left to continue in the less lucrative business of education. This tendency is causing a lot of concern in enlightened circles and it has generated considerable public and media debates.

The perception of women as essentially reproductive and not productive entities cuts across age groups. R. B. Gaidzanwa found that

a higher percentage of male students viewed women's primary roles as those of mothers, wives and more than 50 per cent of the male students thought that a man's career should have precedence over his wife's. Over 50 per cent of the female

students were of the same opinion as the men with regard to women's primary roles, although it is significant to note that 42 per cent of the female students were of the opinion that careers were the most important roles for women (1991).

This shows the extent to which gendered values are unquestioned and internalised even by females themselves who are discriminated against.

So far, we have looked at female children as a monolithic uniform class. In reality, there are several sub-classes according to economic class, location, religion and race. What we have documented so far are the commonalities which prevail within the entire group. When it comes to the all important question of access to education, girls from poor families are doubly disadvantaged.

Appleton *et al.* (1990), among others, found that gender bias is greatest in households with low parental education, suggesting that poverty is self-perpetuating. In a study they carried out in Côte d'Ivoire, they found out that the problem of girls' underperformance is accounted for mainly by the very wide gap between girls and boys from the poorest households. In addition to scarcity of financial resources, there is the twin problem of lack of exposure and positive role models for girls from low income households to emulate. A lot of studies tie mother's education to the education of daughters. It would appear as if where mothers are well educated and fairly well off, daughters tend to be educated also.

In very poor families, children, especially girls, tend to have too many domestic responsibilities. These responsibilities include chores like fetching water, looking for firewood, hawking and taking care of younger siblings. In some communities such girls also get married off very early. Early marriage translates into early responsibilities and consequently less time for education and self-development. Adamu, quoting a female secondary school principal in northern Nigeria has this to say on the poor performance of girls in school:

It is because of the society. A girl knows that whether she makes an effort or not she will end up marrying. Some of them even get married off when they are in their year 3 or 4. So probably that does not make them interested in further studies. They don't have the incentive; and therefore no motivation to make (any) extra effort (1990:25).

The net result of poor education is the inability to enter the labour market except at the very lowest rungs. Typically then, low status jobs are 'zoned' to women :

The workplace is segregated by sex. Women fill well over half the clerical and service jobs in the developed regions and Latin America and the Caribbeans, and more than a third in Africa and Asia ... within an occupational group, women are almost always in the less prestigious jobs. For example, there are many more women than men in lower-paid professional and technical occupations such as teaching, the largest occupation in this category. As the level, prestige and pay go up, so do the numbers of men – who take an overwhelming majority of the jobs, for example, higher education (United Nations 1991).

Women will continue to be under-represented in economic and social spheres, especially at decision making levels, as long as they continue to be poorly educated. We must hasten to add though that education is only one of several factors, the range of which includes class, religion, race and marital status. It is certain that among this complex of factors, education holds a key position.

For the discussion on the effects of limited education on career orientation to be meaningful, it must go beyond the issue of access. It must of necessity include an analysis of the manner in which those who manage to gain access are confronted with language and linguistic images which confirm negative gender stereotypes already initiated at family and communities levels. It must also included an analysis of the role of the mass media in the whole process.

Gendered Language in Education and the Mass Media

Before we turn to the very important subject of language as used in education and how this together with socialisation affect professional and career orientation of girls, it is important to discuss the impact of the mass media on the whole process of socialisation, and especially as they reinforce negative stereotypes of woman.

We reiterate that for the purposes of our discussion here, language is taken to include all forms of linguistic images – the spoken word, writing (books), models, diagrams, portraits and sketches as well as images in the media. Language, it is known, influences image formation on women and children. First a graphic anecdote. Nancy Nwendamseke recounts an interesting example of cultural beliefs in Tanzania. It is often said that if a boy gets into the kitchen and begins to cook, he will grow breasts like girls. It is anybody's guess that little boys who hear such a myth would spend a lot of energy avoiding the kitchen. Kitchens for such boys would be exclusive preserves of women.

On the specific issue of the images of women in the mass media, Imam (1992:39) succinctly describes the manner in which it is portrayed by the mass media.

Studies of women's images and gender ideologies in the mass media indicate that from country to country, there is a uniformity in the media's depiction of these issues: women are under-represented, trivialised and shown within a narrow range of stereotypes (as primarily domestic, either 'madonna' or 'whore' with negative psychological characteristics as dependent, passive, weak, treacherous and so on)... At the very best, the portrayal can be described as narrow. At worst it is unrealistic, demeaning and damaging.

Specific examples bear out her observations. It is not uncommon, for example, to see advertisements of oil companies featuring men in helmets, drilling oil from rigs. No woman is shown anywhere in the picture. What this implies is that women are not engineers, which is not true, or at the worst, they don't really count.

There is a new wave of locally produced films distributed on video tapes which depict women essentially as objects with villainous machiavellian instincts whose main preoccupation is to use their bodies to attract men and dupe them. These films are watched everywhere – in the market, in shops, in homes with children and everybody watching. The portrayal of women in such films is very damaging and demeaning.

We come to the very important issue of the way and manner in which children who manage to gain access to education are socialised within the formal school system. There is the important issue of sexism in the language of textbooks, lack of positive role models, gendered selection of courses and choice of subjects, deliberate policy of sexual differentiation in career orientation and a general lack of sensitivity to cultural norms as they affect female children.

If one opens a page on hospital scenes in a typical school, to the likelihood is that one would find a male medical doctor being assisted by some smiling female nurses. That, decoded, means that men are doctors while women are nurses. Children internalise these subconscious messages. The titles of the nursing profession itself seem to have zoned it to women only, thus there are midwives (no midhusbands), matrons (no patrons), nursing sisters (no nursing brothers) so that even at the linguistic level, the profession is gender-bearing. Compare this to politics where the art of good governance is referred to as 'statesmanship' even though there are both men and women in

governance. There are a good number of professions which tend to be gender bearing even though in reality they are not necessarily so, as practitioners of these professions are found in both sexes. Examples are as follows:

Male	Female	Heterosexual
farmer	nurse	trader
nurse	trader	labourer
trader	labourer	midwife
labourer	midwife	teacher
midwife	teacher	driver
teacher	driver	milkmaid
driver	milkmaid	man (kind)
milkmaid	man (kind)	Washman
man (kind)	washman	prostitute
washman	prostitute	
prostitute		
ruler		
family head		
herdsman		
hunter		
soldier		
fisherman		
mechanic		
engineer		
politician		

By the same token, if one asks a child, 'who is a surgeon?' The child would most likely begin her answer with, 'he is a person who ...' The reality though is that there are male nurses as well as female doctors. Agriculture Science textbooks very often do not show females as active participants in the agricultural sector. There are usually stories about the 'farmer and his wife', 'the herdsman and his cows'. This goes totally against reality in cultures where women routinely work on the farm, in most cases ploughing their own plots. It is commonly known that in agricultural and pastoral production, cross-cultural evidence clearly indicates that women practically participate in all operations, side by side with men. In many cultures, most of the agricultural operations and pastoral activities were predominantly performed by women except comparatively heavier tasks like bush clearance and felling of trees, including also the defence and military operations. United Nations statistics show that women are working in agriculture in much of Africa and Asia and that nearly 80 per cent of economically

active women in sub-Saharan Africa and at least half in Asia, except Western Asia, are in agriculture (United Nations 1991). This non-representation, or negative representation of women, is found all over Africa. In Kenya, Obura (1992) observed that

an analysis of the transmission of gender images by schools in Kenya concluded that in mathematics, science, technical subjects, language and social science textbooks, images of female are considerably fewer in number and negatively portrayed in comparison to images of males (quoted in Waijama and Kimani 1985:48).

This brings us to the issue of gendered selection of subjects. It is well documented that boys generally perform better than girls in science and technological based subjects and this is reflected in the imbalance in student applications to science and technical subject areas at the tertiary levels. There are many reasons for this.

In the first instances, science subjects are generally not well catered for in the public school system, at least in Nigeria. This adversely affects all children, male and female, as the schools usually do not have well-equipped laboratories. Then there is the problem of scarcity of science teachers. The few that are available are often male and unwilling to work in rural areas. There are two major fall-outs of this. One is that all children in rural areas are disadvantaged. Two, girls have no female role models in science for them to emulate, so very often they come to view science subjects as 'male' subjects.

In female single-sex schools, this disadvantage becomes even more glaring as teachers of other subjects tend to be female. If and when male teachers go to these schools, generally it is to teach Agricultural Science and other science subjects. The unfortunate impression is created that these subjects are not really for women. Adamu (1990) and other studies (e.g. Hardin 1983) suggest that girls are virtually 'switched off' studying science subjects because of cultural and social stereotypes that fixed the roles of boys and girls which are reflected in the schooling process. The behavioural stereotype for girls held by both fellow students and teachers was one of the factors 'switching' them off studying science subjects in schools. He reported a well-meaning intervention by the Kano State government aimed at encouraging female participation in Science and Technology. Girls were allowed a lower entry score than boys into special schools for teaching science and technology. In addition to the core subjects of Biology, Physics, Mathematics,

Geography and English which were compulsory for both sexes, girls were required to make an additional choice between Home Management and Food and Nutrition, while boys were required to make an additional choice between Technical Drawing, Agricultural Science and Further Mathematics. The girls were therefore prevented from studying technical subjects. Even though the entire project was a well-meaning one, deep rooted stereotypes of girls reading Home Management and Nutrition and boys reading Technical Drawing, Further Mathematics and Agricultural Science still dominated. In its conclusion, the report actually showed that the ultimate aim of the government seemed to be the production of female medical personnel to attend to female patients, a practice which was more culturally and religiously acceptable. The aim was not to produce female engineers, geologists, architects or agronomists. The conclusions to be drawn from the experiment are best stated in Adamu's own words.

Perhaps not surprisingly, even this move to provide more opportunities for girls to study science education within a legislative framework, especially in a traditional society such as Kano, elements of stereotyped stratification from officials about the students' eventual careers was somehow inevitable. For instance, in most official statements, it was made clear a major objective of the girls education in Kano is to produce women doctors and nurses (Adamu 1990:211).

The pervasiveness of gender stereotyping in educational material seems to be total. We carried out a survey on computers and computer games which have become an integral part of educational material all over the world, especially in developed nations, but also in developing ones. In Nigeria, in recent times, there has been a proliferation of these games in urban centres. Many households, especially middle and upper class ones, have one game or more. The focus of the study was on children aged between 10 and 18 who reside in the two cosmopolitan cities of Lagos and Benin. They were carefully chosen to be children who either owned games themselves or who had unlimited access to them. This survey included 273 children, 149 boys 124 girls. Controlling for all parameters except sex, we found that more boys play computer games most of the time. Almost without exception, the children believe boys play most. Among the reasons given for this, the most important ones are those which involve differentiation on the basis of gender both at home and in society. They include the following, listed in order of frequency:

- Boys are more interested
- Boys have a lot of spare time because they have no work to do
- Girls are always busy in the kitchen or with housework
- Computer games are designed for boys
- Boys like action games
- Boys like violence
- Boys are more adventurous
- The games have mostly male characters. Only boys and men are heroes.
- Boys understand more easily
- Mostly boys are found in computer clubs. Girls are scared of such places.

We found these responses very illuminating. The content of the games themselves present a barrier to girls as many of the children (male and female) believe the games are designed for boys who supposedly like fighting games, violence and action. And most of the characters are male. Furthermore, parental attitude hinders girls access to these games while boys are free to play, girls are busy helping their mothers. So already from the level of play and experimentation, boys have an advantage over girls. Familiarity with computers is definitely going to have an effect on inclination towards careers in Computerisation. A positive fallout of the survey was the difference in response to the questions, 'who play?' and 'who should play?'. While the children know that boys play most, they also respond that both boys and girls should play because 'God created all equally' (Ufomata 1996).

Implications for Policy Formulation

Education is recognised as a key factor in development and a major index of development. Sustainable development requires meeting the basic needs of all and extending to all the opportunity to satisfy their aspiration for a life. Governments around the world and especially in Africa need to re-assess their educational policies to make education available to all, including half of their populations which are female.

According to the World Bank (1988) the differential between male and female school enrolments is no longer particularly pronounced at the primary level – girls account for 44 per cent of primary enrolments in Africa today, compared with 43 per cent in Asia and 48 per cent in Latin America. The difference between male and female enrolments remains high, however, in post primary education. The problem of female enrolment at the all-important secondary and tertiary levels need to be addressed seriously. If female educational attainments remain at the very lowest levels, then females would continue to occupy the lower ends of the occupation strata in economies. To achieve greater enrolments at higher levels, practices such as early marriages should be discouraged and legislated against. Many countries (e.g. Tunisia) have legislated against this, whereas several pay lip-service to the desirability of girls attaining higher education. This issue is one that needs to be taken seriously.

Secondly, research supports the fact of a positive correlation between parental income, education of mother and the education of girls. Obviously, the more educated women there are, the more the likelihood of girls to continue their education to tertiary levels. The implication of this is that governments and families must do their best to break the mould of female illiteracy.

The dropout rate for girls is higher than for boys due to socio-cultural and economic reasons. Girls are not enrolled in schools due to the burden of work at home. They look after younger siblings, attend to cooking, farming and grazing of animals, collect firewood and fetch water. Governments can help by providing basic amenities like water near homestead and commissioning the manufacture of cheap alternative sources of domestic fuel to firewood. These will free girls from some of their chores, the environment would be better for it and everybody becomes an incidental beneficiary at the end. In addition, it is important that schools are provided close to communities as many parents reflect an unwillingness to send their children far away from home. They fear this might be dangerous, especially for girls.

Education is expensive and governments need to intervene positively in the funding of education. Laboratory facilities should be provided in schools and incentives given to science teachers, especially female ones and also those who are willing to go to rural areas. Positive affirmative action is necessary to even out gender inequality in higher

education. It is common that where funds are limited, the girl child tends to be dropped in favour of her brothers. Legislative provisions should be made to accord a differential scholarship scheme in favour of girls. This would lighten the financial burden on families and would make them more willing to send their daughters to school.

We now come to the all important issue of the content of academic programmes and the language used textbooks. There is a need for educationists to look again at the issue of relevance in the content of courses and to reorientate themselves to be more gender-sensitive. In the first instance, mathematics and technological subjects should be made more interesting and more relevant to students' everyday life. This would increase the interest and participation of all children.

Secondly, textbooks should be reviewed to remove all gender stereotypes. Agriculture and science books should include positive images of both men and women equally and actively participating in activities depicted in these texts. Existing books, especially primary and secondary texts, need to be reviewed and checked for negative stereotyping. A simple test would be to ask some basic questions about any text under review. A guideline could include the following adaptation of Judith Stinton (1979):

(1) A check on the illustrations

- Look for stereotypes: Are girls always playing supporting roles?
- Look for tokenisms: Are the genders proportionally represented in the illustration?
- Who is doing what? Are females shown in leadership or action roles?

(2) Check the storyline

- Resolution of problems: are women treated as 'the problem'?
- Are the reasons for gender inequality explained, or accepted as inevitable?
- Role of women: Are female achievements due only to good looks or sexual manipulation? Could the same stories be told if the sex roles were reversed? Do the men in the stories always possess the power, take the leadership and make the important decisions?

(3) *Watch for loaded words and sexist language.*

Conclusion

The pursuit of equity in education is a stated goal of governments all over the world, including Africa. To successfully pursue this goal,

strategies must be multifaceted if they are to be effective in increasing the representation in higher education of women ethnic minorities, students from low income families, and other economically or educationally disadvantaged groups.... Increasing women's demand for higher education, for instance, in part requires actions in the labour market, fair employment and family policies to make employment opportunities more attractive for women graduates. In part, it also requires providing career information, role models of successful women, flexible modes of attendance (part-time studies, short courses and credit systems) and separate facilities appropriate to cultural practices (World Bank 1993:44-45).

References

- Adamu, Abdalla, 1990, 'Balancing the Equation. Girls, Tradition & Science Education in Northern Nigeria', *Ahfad Journal*, Vol. 7.1 14-31.
- Adamu, Abdul, Razak, 1987, 'Women Formal Education in Sokoto State: A preliminary empirical analysis and some policy recommendations', *Farforu Journal of Multi-disciplinary Studies*, 1.3, 1-22.
- Appleton *et al.*, 1990, *Gender, Education and Employment in Côte d'Ivoire*, SDA Working paper No. 8.
- Ceulemans, M. & Fauconnier, G., 1979, *Mass Media: The Image, Role, and Social Conditions of Women*, UNESCO.
- Etta, Florence, 1994, 'Gender Issues in Contemporary African Education', *Africa Development* XIX. 4. 57-84.
- Gaidzanwa, R. B., 1991, *Gender Analysis in the Field of Education: A Zimbabwean Example*, CODESRIA Workshop on Gender Analysis and African Social Science, • Dakar.
- Gallager, Margaret, 1981, *Unequal Opportunities: The Case of Women and the Media*, UNESCO.
- Hughes, Rees, 1989, 'The Family as an Educator in Kenya: Reviving the Role of the Family in Educational Achievement', *Kenya Journal of Education*. 4.2.
- Imam, Ayesha, 1992, 'Ideology, Women and Mass Media: A Case Study in Kano, Nigeria', *AAWORD Occasional Paper Series* 6. 39-104.
- Raza, Rafique, 1989, 'Men & Women at Work: Theoretical and Empirical Perspectives on Division of Labour in Developing Societies', *Women and the Family in Nigeria*, Imam, A. *et al.* (eds.) Dakar, CODESRIA.
- Stinton, Judith, (ed.), 1979, *Racism and Sexism in Children's Books*, London, Writers and Readers Publishing Cooperative.
- Ufomata, T., 1996, 'Computer Games and Nigerian Children: The Effect of Socialisation on Girls' Choice of Careers in Computerisation', *Proceedings of Gender and Science and Technology Conference*, Ahmedabad, India. 484-499.

- United Nations, 1991, *The World's Women: 1970, 1990. Trends and Statistics*, New York, United Nations.
- Waijama, L. & Kimani, 1995, 'Gender Specific Constraints to the Education of Girls: A Justification of Making Gender a Critical Variable in Education', *Basic Education Forum*, 6.
- World Bank, 1988, *Education in Sub-Saharan Africa*. Washington.
- World Bank, 1988, *Higher Education: The Lessons of Experience*, Washington, The World Bank.

A Gendered View of the History of Professionalization in South Africa

Patricia G. Clark *

Women's participation in the labour force is one currently underresearched area of South African history (Walker 1990:5). Existing historical analyses include that of Guy on South African women in the precolonial period, and, for the colonial and apartheid eras, works by Beavon and Rogerson on women in the informal sector, van Onselen and Cock on domestic service, and Berger's work on women in South African trade unions (Guy 1990, Beavon and Rogerson 1986, van Onselen 1982, Cock 1980, Berger 1992). Women's entry into professional employment in South Africa is even more underresearched. Historical accounts of education, nursing, and midwifery have appeared only recently (Marks 1994, Burns 1995).¹

Historical investigation into how professions have developed in the West began in the late 1940s. From that time through the 1970s, historians took a structural-functionalist view of professions, defining an occupation as a profession if it had certain attributes, such as a period of formal training, some sort of certification procedure, and the like. In the 1980s, the 'jurisdictional' approach gained prominence. In this approach, the professions are viewed as a dynamic system competing over jurisdiction – the right to dominate an area of work. While the jurisdictional approach is useful in that it helps to explain how some professions came into existence (for example, how nursing carved out its jurisdiction over patient care from medicine), neither it

* University of Chicago, USA.

¹ While earlier histories of South African education and nursing exist (Malherbe 1925 and Searle 1969), these tend to be hagiographic and focused on the white population.

nor the structural-functionalist approach takes into account race, class, or gender in the development of the professions.²

Neither the structural-functionalist nor jurisdictional approaches can be applied validly to the development of professions in Africa, since they do not take into account the power dynamics (such as those of gender, race, and class) of the colonial and postcolonial world. While some study has been done on professionalization in an African context,³ more research is needed. Is the idea of a 'profession' inherently Western? The African gender analysis approach (as detailed in Imam 1997) appear to be a fruitful approach for analysing the development of professions in Africa. In other words, relations of gender, class, colonialism, and race are interwoven, reinforcing each other and shaping the development of the professions in Africa.

In South Africa, African women progressively gained entry into professional occupations, starting in the early twentieth century. In the early 1900s, African women entered education and nursing; in the 1930s, librarianship; in the 1940s, social work and medicine; and in the 1980s, law.⁴ What were the dynamics of gender, class, colonialism, and race which opened certain professions to women at particular times in the past? Once women entered the profession how were they treated, and did the status of the profession change?⁵ While a complete analysis cannot be done within the scope of this paper, the following is a brief outline of factors involved in African women's entry into (and survival

² It is interesting that the jurisdictional approach does not take factors such as race, class, or gender into account, since its primary proponent, sociologist Andrew Abbott, modeled his theory on theories of race relations (Abbott 1995: 551-552).

³ For example, see Last and Chavunduka 1986.

⁴ Divinity (making up, with law and medicine, the 'learned professions') will not be considered here as one of the professions which women have entered. While women have preached and been religious leaders in South Africa (Gaitskell 1990, Comaroff 1985), they have not done so through formal training by Western institutions. The other professions above all had formal training and certification procedures instituted by whites or following Western models.

⁵ Historians Joan Scott and Jill Conway have both pointed out that simply noting when women gained access to a profession is not enough: how women were accepted by the profession and what they were able to accomplish is even more important. See Scott 1989 and Conway (1989).

in) professional occupations in South Africa, from 1900 to the present, with an emphasis on the 1950s. In addition, questions will be raised regarding the connection between professionalization and political involvement.

Women's Entry into the Professions in South Africa

'Please tell me. What would you really like me to be, a nurse, a teacher, or a writer or something else?' These are the words of 16 year-old Xhosa schoolgirl Lily Moya, writing in 1951 to her mentor, the (white) educator Mabel Palmer (Moya 1987:166) As Lily Moya perceived, as an educated African woman in South Africa in the mid-twentieth century, few careers were available to her which would utilize her education. Palmer replied to Lily that nursing, teaching, and medicine were the primarily professional occupations open to African women, continuing: 'there are other occupations, librarianship, social work, commercial worker (short-hand, type-writing and accounts) etc., but I fear the openings for Bantu girls in these directions are very limited' (Moya 1987:175-6).

The primary factor influencing women's entry into the professions is education. While education for white South Africans has been free and compulsory since the early twentieth century, Africans (as well as Coloureds and Asians, as defined by the South African government) have always had to pay for their education. Since the 1800s, Western education was provided for Africans by religious missions. In South Africa (as well as in other parts of Africa), as many scholars have pointed out, mission education promoted a gendered division of labour, with girls being trained in domestic pursuits and boys in academic and industrial skills which would help them in the world of wage labour (Gaitskell 1990; Meintjes 1990; Cock 1990; Hughes 1990). Indeed, up through the 1970s, home economics, needlework, etc. were compulsory subjects for African girls (*Stepping into the Future* 49).

Teaching and nursing can be seen as extensions of women's domestic role. Caring, teaching, and nurturing have been viewed in Western culture as feminine traits. This view of women is also reinforced by biblical injunctions on women to be subservient and obedient. Thus, to the missionaries, teaching and nursing were logical occupational choices for African women. Teachers were needed to teach literacy so the word of God could be read and followed; nurses were needed to do the

domestic chores of the hospital. Both jobs were sanctioned by Western tradition and Christian ideology. Thus, there was little opposition to training African women to enter these professions.

The entry of African women into librarianship and social work in the 1930s and 1940s can also be explained in part by ideology. Librarianship and social work, in their emphasis on welfare, can also be seen as extensions of women's domestic role.⁶ In addition, the increasing urbanization of South Africa created a need for more social welfare services, and African librarians and social workers could fill this need in the African community.

The Carnegie Corporation of the United States was instrumental in opening librarianship (and, more indirectly, social work) to Africans. The corporation made a study of library service in South Africa, and provided funding for the first library for Africans, the Carnegie Non-European Library, set up in the Transvaal in 1930. The corporation also did a major study of the 'poor white problem' in South Africa in the 1930s which led to the founding of social work as an academic discipline in South Africa. It could be argued that middle-class American values of self help (and ideas of women's 'place') promoted by the corporation led to an increasingly felt social need for social workers and librarians and to greater numbers of women (of all races) in these professions.

As shown in the Table, women of all races in South Africa made gains in professional employment from the 1930s to the 1940s. Men are not found in 'traditionally' female occupations, such as midwifery, while few women are found as doctors or lawyers, typically thought of as 'male' professions. Once again, ideology can be seen playing a role in keeping women out of these professions. Medicine and law (along with divinity) have 'traditionally' been perceived in the West as male occupations. The pervasiveness of this ideology may be one factor which kept African women (and women of other races) out of these professions for an extended period. Medicine and law could not be seen as extensions of women's domestic role, and women's entry into these fields were viewed as infringements on male prerogatives.

⁶ The greater number of African men than women listed as social workers in the 1936 and 1946 censuses remains to be explained, however. See the attached tables.

Economic factors have also affected women's entry into the professions. Only those families wealthy enough (generally through farming or trade) to pay for successively higher levels of education could send their children on to school.⁷ Choosing which child to send to school is gendered as well – families might well be more likely to support the higher education of a male, who could become a lawyer or clerk, both higher paying occupational options than those open to African women – primarily teaching and nursing. (Nursing appears to have been a professional career preferred to some extent over others, because the nursing student was getting paid for work in the hospital wards while taking nursing courses. Some money could be earned while education was being furthered.⁸) Schools were often boarding schools, far away from a student's home area, which entailed additional travel and lodging expenses. Parents have tended also to be more protective of female children, thus they would not send them far away to school, thereby limiting their educational opportunities (Dlamini and Julia 1993). In addition, women often have not had the sponsorship and money from outside sources such as political or church organizations to study overseas, as many men have had the opportunity to do.

Political forces also affected African women's entry into the professions. The institutionalization of apartheid in 1948 affected all the professions. The Population Registration Act of 1949 gave every South African a registered race classification, dividing the population into four racial groups – Bantu, European, Asian, and Coloured. The Separate Amenities Act of the mid-1950s (repealed in 1987) restricted employment in some positions to members of specific races.

Under apartheid, access to education became further limited with the introduction of 'Bantu Education' in 1953. One of the first policies of apartheid, Bantu Education was set up to impose separate (and unequal) education on South Africans. Under the Bantu Education Act, mission schools were closed down. All education was henceforth to be provided by the government, along racial lines. Less money was spent on education for Africans, Asians and Coloureds than on education for

⁷ For example, social worker Ellen Kuzwayo and teacher Phyllis Ntantala were both able to attend school because their families were well-off farmers. See Kuzwayo (1985) and Ntantala (1994).

⁸ For example, see Meer 1990 and Magona 1990.

whites. Professional training in areas such as nursing and social work had since their inception been separated into white and non-white schools, but the quality of the preprofessional education received by Africans suffered under Bantu Education, leaving them less educationally prepared to begin professional training.

Women's Survival in the Professions

In the professions in South Africa, discriminatory practices based on race (rather than gender, class, ethnicity, etc.) are most apparent. Nursing and social work were particularly affected by the ideology of apartheid. Apartheid required separate facilities for all races. Thus, according to apartheid ideology, African nurses could care only for African patients, and African social workers could help only Africans.

In nursing, before apartheid white and non-white nurses had equal status in the profession (in theory). In 1928 the Medical, Dental and Pharmacy Act required all nurses to be registered. The Nursing Act of 1944 amended the 1928 Act. It created the South African Nursing Association (SANA), and required all nurses of all races to be a member of the Association, 'whose duty it was to look after the interests of the nursing profession' (Searle 1969:232). The Nursing Act of 1957, however, segregated the profession, requiring nurses of different races to be registered on different rolls (Marks 1994).

Social work is another profession in which the primary division has been one of race, not of gender. Some training, but no degree programmes in social work existed by 1920 at the University of Pretoria, the University of Stellenbosch, and the University of Cape Town (UCT). All were universities for whites, although the University of Cape Town was an 'open' university – those who met the entrance qualifications were admitted, no matter what race.

The first degree programmes in social work in South Africa were at the University of Pretoria (started in 1929), University of Stellenbosch (1932), University of South Africa (UNISA) (1934), and University of the Witwatersrand (Wits) (1937). Wits was an 'open' university and UNISA a correspondence university. Significantly, one of the architects of apartheid policy, Verwoerd, became chair of the department of Sociology and Social Work at the University of Stellenbosch in 1933 (Webster 1981:90).

In theory, African students could study social work at UCT, UNISA, or Wits in the 1920s and 1930s. The first degree-holding African social workers were Charlotte Maxeke in the 1920s and Violet Sibusisiwe Makhanya in the 1930s, both of whom obtained their degrees in the United States.

In 1940, the Jan H. Hofmeyer School of Social Work opened in Johannesburg, through funding from private sources, including the Carnegie Corporation. The Hofmeyer school was the first school in South African (and one of the first in Africa) set up specifically to train Africans as social workers. It drew African students from all over the continent, many of whom later became political leaders in their own countries, such as Joshua Nkomo of Zimbabwe. These students were usually sponsored by church groups or their governments. Winnie Mandela is one famous graduate of the Hofmeyer school.

The school was taken over by the government in 1959 under the Extension of University Education Act, which stated that students could attend only institutions established for their own ethnic group. The Hofmeyer school, in accepting all Africans, did not fit this criteria and was closed down. Under apartheid, the government considered admission of 'alien' African students from outside of South Africa as an 'undesirable' influence on South Africa's African population. In addition, 'government officials claimed that the educational level was unnecessarily high and that the school attracted students who should be entering the teaching profession' (Lowe 1988:27).

Social work in South Africa began in the early 1930s at Afrikaner universities in response to the 'poor white problem'. Due to the world wide economic depression, poor farming practices, drought, and other environmental factors, in the late 1920s rural, unskilled and uneducated Afrikaners were forced off their farms to look for jobs in urban areas. There they came into competition with urban Africans for unskilled and semi skilled jobs at the lowest level of the economy, and they were not able to compete successfully. As mentioned above, a major study of this 'problem' was carried out by the Carnegie corporation.

So, from its inception, social work in South Africa was ethnically based and targeted at a specific class: rural Afrikaners. It was meant to uplift poor whites, not all the poor and downtrodden of society (Lowe 1988:31-32).

No unified professional community of social workers has existed in South Africa. (Indeed, it is difficult to say that a unified professional community exists in any profession in South Africa, due to the legacy of apartheid.) For example, the only professional social work journal in South Africa, *Social Work/Maatskaplike Werk*, is published by an Afrikaner university, Stellenbosch (Lowe 1988:29). African social workers thus often publish their work outside of South Africa, in regional journals such as or international journals such as *International Social Work*.

Many professional organizations are split into racially based groupings which have only become inclusive within the last five to ten years. For example, several professional social work organizations exist, reflecting divisions along ethnic lines promulgated by apartheid. The South African Black Social Workers Association (SABSWA), was founded in 1945 and is the oldest professional social work association in South Africa. In the mid-1980s it had 540 members, including Africans, Coloureds, and Asians. The Social Workers Association of South Africa (SWASSA) was founded as an all-white organization in 1951 in response to the founding of SABSWA. Since the early 1980s it has accepted members of all races, and had 670 members in the mid 1980s. The other major professional association is the Society of Social Workers of South Africa (SSWSA), founded in 1980 as a multi-racial organization. In practice, it was composed primarily of whites, with a few Coloureds and Indians. It had 350 members in the mid 1980s.⁹

Librarianship is similarly divided by along racial lines. The South African Institute of Library and Information Science (SAILIS) was established in 1930 as the South African Library Association. It was not founded as an exclusively white organization (although it was so in practice). From 1962 to 1980, however, it did formally exclude non-whites from membership. In the early 1990s it has 2,260 members, 30 per cent of whom were African. The African Library Association of South Africa (ALASA) was founded in 1964 by African members forced out of SAILIS. It currently claims to be non-racial. The third major professional association is the Library and Information Workers Organization (LIWO), founded in 1990. LIWO cuts across race and

⁹ Figures from Lowe (1988:30).

class – it is open to anyone who is interested in library or information work (IFLA 1993:16-17).

The South African government has strictly regulated some professions, defining not only who can be a professional, but defining the profession itself. Nursing, as mentioned above, has been divided along racial lines, and to be employed, nurses are required to belong to the government controlled professional organization, the South African Nursing Association.

Similarly, employment as a social worker in South Africa has been state controlled. Not only are almost all social work positions subsidized in some way by the government, but to work as a social worker one must be registered with the government through the Council of Social and Associated Workers, a body set up under the Social and Associated Workers Act of 1978 to regulate and define the practice of social work. The act defined social work as adjusting the individual to the larger surrounding context. The individual was therefore to be made to fit the mould (shaped by apartheid) of separate development. Another law, established in 1985, the 'Rules Relating to the Conduct of a Social Worker Which Shall Constitute Unprofessional or Improper Conduct' made it not just unprofessional but illegal to see social problems as having any source in the broader social structure (Lowe 1988:30-31). As of 1995, these laws are still on the books.¹⁰

Librarianship has not been so tightly controlled. Membership in the South African Institute of Library and Information Science is not required to work as a librarian in South Africa. In addition, although the organization is subsidized by the South African government, it has not had any statutory power.

Economic forces also affect women in the professions. Not only have white professionals such as nurses and teachers been paid more than those of other races, within the professions men are paid more than women (Marks 1994; Andrews 1991). For example, African teacher and social worker Sindiwe Magona (1991) has related how she discovered that she was making significantly less money than male teachers at her school, when she had higher qualifications and greater experience. Bringing this salary discrepancy to the attention of her

¹⁰ See Bernstein (1995).

(male) supervisor, she was told that men were paid a family wage. It was assumed that the men were supporting a family, when in reality most of them were single, and Magona was a divorced woman supporting three children !

Finally, ideological forces as well as economic affected women's survival in the professions. Western, Christian ideas of purity and morality are reflected in the ways women's employment was regulated by the government. For example, in the mid-1950s an African teacher who became pregnant without being married was forced to quit her job. Because of such actions, non-white professional women in South Africa moved in and out of professional employment. Sindiwe Magona, mentioned above, worked in the informal sector selling ginger beer after losing her job as a teacher when she became pregnant without being married. She works in various other occupations, such as domestic service and preparing and selling sheep's heads, before she can find another professional job (Magona 1990). Professional certification was thus no guarantee of professional employment for non-white women in South Africa.

Professionalization and Political Involvement

Having posited that political, economic, and ideological forces have influenced women's entry into and survival in the professions the question arises: what did women do to counteract these forces? Does a connection exist between professionalization and political involvement in South Africa? In other words, why did the constraints of gender, race, class, and ethnicity lead some professionals to withdraw into their profession and maintain the status quo, and others into political involvement? For example, Oliver Tambo has commented that if he and Nelson Mandela were not politicized before they began their law practice in Johannesburg, they would have become so through their work as lawyers on behalf of Africans, fighting against the injustices faced by Africans every day (Meer 1991:213).

Due to their education, status, and professional networks, African women were particularly suited to become leaders in the African community. For instance, nurses Maggie Resha and Albertina Sisulu (the wives of African National Congress leaders Robert Resha and Walter Sisulu) became politically active in the 1940s and 1950s, as did social

worker Winnie Mandela.¹¹ While the political involvement of such women has been examined in terms of their interpersonal relations, it has not been evaluated in the context of their involvement in their professions.¹² Did they become politically involved because of their work, as Tambo suggests is possible? Was their political involvement an outgrowth of their involvement in other voluntary organizations (professional, religious, etc.) (Matsepe 1981:246; Swilling 1988:98). Or were they politically active because their husband or significant other was involved in politics? (Matsepe 1981:246; Ramphela 1991:215).

The political, economic, ideological forces mentioned as factors influencing women's entry into and survival in the professions are similar to those constraining professional women's political involvement. For example, under apartheid, those who were politically active could be declared subversive and a threat to the government, being removed to a Bantustan, detained, or exiled (Bernstein 1985). Who would take care of the children if the mother was taken away for her political involvement, since child care was still seen as a female task?¹³ Similarly, in the African National Congress of the 1950s and 1960s and the Black Consciousness movement of the 1970s, women who were involved were expected to cook and perform domestic duties at political meetings.¹⁴

Conclusion

This preliminary investigation raises more questions into the development of the professions and women's political involvement in

¹¹ On these women's political involvement, see Resha 1991; Mandela 1984; Meer 1991.

¹² For instance, the primary work on African women's political involvement from 1910 through 1950s, Cheryl Walker's *Women and Resistance in South Africa* (1982), does not examine the professional identities of politically involved women.

¹³ For instance, although both Nelson Mandela's first wife Evelyn and Winnie Mandela praised Nelson's skills as a father, from biographical sources it appears that the women of the family (Nelson's mother and sister, Evelyn, later Winnie) took care of the children. See Meer 1991; Mandela 1984.

¹⁴ See Meer (1990:158) and Ramphela (1991:219-20). Assata Shakur also notes this relegation of women to domestic, subservient roles in the Black Power movement in the United States in the 1960s and 1970s.

South Africa. How much of their own volition were women expressing in their political involvement (or lack thereof) – were they simply involved because of their husbands or boyfriends? Can a life-cycle pattern of women moving in and out of motherhood, professional, and informal sector employment be traced? Do ‘dynasties’ exist of three to five generations of professionals?

This overview has neglected relations of class, ethnicity, and colonialism to those of gender and, primarily, race. More research needs to be done to provide a more nuanced view of the interrelationship between these factors. Most importantly, more research is needed on African attitudes concerning women’s roles. In this study, women’s entry into the professions was ascribed primarily to the influence of Western ideology, particularly Christianity. Undoubtedly African attitudes also came into play.

Today, professional women in South Africa make up less than 4 per cent of the economically active population (ILO 1993:144). Since relations of gender and power change over time, an historical approach to the professions is of use to current public policy because it provides a perspective on the modern-day gender inequality in professional occupations.

References

- Abbott, Andrew, 1995, 'Boundaries of Social Work or Social Work of Boundaries?', *Social Service Review*, December.
- Andrews, Gail, 1991, 'Nursing as Emancipatory Practice', in Jonathan D. Jansen (ed.), *Knowledge and Power in South Africa*, Johannesburg, Skotaville Publishers.
- Beavon, K. and Rogerson, C., 1986, 'The Changing Role of Women in the Urban Informal Sector of Johannesburg' in *Urbanisation in the Developing World*, London, Croom Helm.
- Berger, Iris, 1992, *Threads of Solidarity: Women in South African Industry, 1900-1980*, Bloomington, Indiana University Press.
- Bernstein, A. J., 1995, 'Redefining Social Work's Emphasis on the 'social': The Path to Development', *International Social Work*, Vol. 38, pp. 53-67.
- Bernstein, Hilda, 1978, *For Their Triumphs and for Their Tears: Conditions and Resistance of Women in Apartheid*, London, South Africa International Defence and Aid Fund.
- Burns, Catherine, 1995, *Reproductive Labours: The Politics of Women's Health in South Africa, 1900-1960*, Unpublished Ph.D. dissertation, Department of History, Northwestern University.
- Cock, Jacklyn, 1990, 'Domestic Service and Education for Domesticity: The Incorporation of Xhosa Women into Colonial Society', in Cheryl Walker (ed.), *Women and Gender in Southern Africa to 1945*, Cape Town, David Philip.
- Cock, Jacklyn, 1980, *Maids and Madams: A Study in the Politics of Exploitation*, Johannesburg, Ravan.
- Comaroff, Jean, 1985, *Body of Power, Spirit of Resistance: The Culture and History of a South African People*, Chicago, University of Chicago.
- Conway, Jill, K., 1989, 'Politics, Pedagogy and Gender', in Jill K. Conway, Susan C. Bourque and Joan W. Scott (eds.), *Learning About Women: Gender, Politics and Power*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- Dlamini, Phiwase and Maria Juliá, 1993, 'South African Women and the Role of Social Work: wathint' abafazi wathint' imbokodo (provoke women and you've struck a rock)', *International Social Work*, Vol. 36 pp. 341-355.
- Gaitskell, Debbie, 1990, 'Devout Domesticity? A Century of Women's Christianity in South Africa', in Cheryl Walker (ed.), *Women and Gender in Southern Africa to 1945*, Cape Town, David Philip.
- Guy, Jeff, 1990, 'Gender Oppression in Southern Africa's Precapitalist Societies', in Cheryl Walker (ed.), *Women and Gender in Southern Africa to 1945*, Cape Town, David Philip.
- Hughes, Heather, 1990, 'A Lighthouse for African Womanhood: Inanda Seminary, 1869-1945', in Cheryl Walker (ed.), *Women and Gender in Southern Africa to 1945*, Cape Town, David Philip.
- Jonathan, Ph.D. *Dissertation on South African Education*.
- IFLA, 1993, *Report of the IFLA Mission to South Africa*, June 1993, IFLA, The Hague, Netherlands.
- ILO, 1993, *Yearbook of Labour Statistics 1993*, ILO, Geneva.

- Imam, Ayesha, 1997, 'Engendering African Social Sciences: An Introductory Essay', in Ayesha M. Imam, Amina Mama, Fatou Sow (eds.), *Engendering African Social Sciences*, CODESRIA, Dakar.
- Kuzwayo, Ellen, 1985, *Call Me Woman*, San Francisco, Spinsters Ink.
- Last, Murray and G. L. Chavunduka (eds.), 1986, *The Professionalisation of African Medicine*, Manchester, Manchester University Press.
- Lowe, Gary, R., 1988, 'South African Social Work and the Norm of Injustice', *Social Service Review*, March, pp. 20-39.
- Magona, Sindiwe, 1990, *To my Children's Children*, Claremont, David Philip.
- Magona, Sindiwe, 1991, *Forced to Grow*, Claremont, David Philip.
- Malherbe, E. G., 1925, *Education in South Africa*, Juta? Johannesburg.
- Mandela, Winnie, 1984, *Part of my Soul Went with Him*, Anne Benjamin (ed.) and Mary Benson, adapter W. W. Norton, New York.
- Marks, Shula, 1994, *Divided Sisterhood: Race, Class and Gender in the South African Nursing Profession*, New York, St. Martin's.
- Matsepe, Ivy, 1981, 'Women in the Struggle for Liberation in South Africa', in David Wiley and Allen R. Isaacman (eds.), *Southern Africa: Society, Economy and Liberation*, East Lansing, Michigan State University.
- Meer, Fatima, 1990, *Higher than Hope: The Authorized Biography of Nelson Mandela*, London, Penguin.
- Meintjes, Sheila, 1990, 'Family and Gender in the Christian Community at Edendale, Natal, in Colonial Times', in Cheryl Walker (ed.), *Women and Gender in Southern Africa to 1945*, Cape Town, David Philip.
- Moya, Lily Patience, 1987, *Not Either an Experimental Doll: The Separate Worlds of Three South African Women*, Shula Marks (ed.), New York, St. Martin's Press.
- Ntantala, Phyllis, 1992, *A Life's Mosaic: The Autobiography of Phyllis Ntantala*, Bellville, Mayibuye Centre.
- Ramphele, Mamphela, 1991, 'The Dynamics of Gender Within Black Consciousness Organisations: A Personal View', in N. Barney Pityana, Mamphela Ramphele, Malusi Mpumlwana and Lindy Wilson (eds.), *Bounds of Possibility: The Legacy of Steve Biko and Black Consciousness*, Cape Town, David Philip.
- Scott, Joan W., 1989, 'History and Difference', in Jill K. Conway, Susan C. Bourque and Joan W. Scott (eds.), *Learning About Women: Gender, Politics and Power*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- Searle, Charlotte, 1969, *History of Nursing in South Africa*.
- Shakur, Assata, *Assata*.
- Swilling, Mark, 1988, 'The United Democratic Front and Township Revolt' in William Cobbett and Robin Cohen (eds.), *Popular Struggles in South Africa*, London, James Currey.
- Van Onselen, Charles, 1982, 'The Witches of Suburbia: Domestic Service on the Witwatersrand 1890-1914', in *Studies in the Social and Economic History of the Witwatersrand 1886-1914*, Vol. 2, New York, Longman.
- Walker, Cheryl, 1990, 'Women and Gender in Southern Africa to 1945: An Overview', in Cheryl Walker (ed.), *Women and Gender in Southern Africa to 1945*, Cape Town, David Philip.
- Walker, Cheryl, 1982, *Women and Resistance in South Africa*, New York, Monthly Review Press.

Webster, E., 1981, 'Servants of apartheid? A Survey of Social Research into Industry in South Africa', in John Rex (ed.), *Apartheid and Social Research*, Paris, UNESCO.
 No author - *Stepping into the Future: Education for South Africa's Black, Coloured and Indian Peoples*, Johannesburg, Erudita Publications.

Appendices

Table 1: Whites in South Africa, Age 15+

Total	1926 ^a		1936 ^b		1946 ^c	
	Male	Female	Male	Female	Male	Female
Total population	n.a	n.a	n.a	679,487	827,127	822,631
Total in professions	n.a	n.a	19,406	20,469	87,482*	41,598*
Teacher	7,305	11,777	8,805	13,144	10,458	12,438
Nurse	101	4,458	651**	7,223**	174	11,493
Midwife	----	315	----	680	----	593
Librarian	27	62	65	254	106	574
Social worker	28	20	31	128	117	605
Physician	1,535	78	2,499	144	3,502	341
Barrister	199	1	279	n.a	327	7
Lawyer	2,079	8	2,693	35	2,603	44

Source: ^a *Fourth Census of the Population of the Union of South Africa, 4th May, 1926. Part XI, Table 2.*

^b *Sixth Census of the Population of the Union of South Africa, 5th May, 1936. Vol. VII, Table 1.*

^c *Seventh Census of the Population of the Union of South Africa, 7th May 1946. Vol. V, Table 1.*

---- Not available

n.a. Not applicable

* includes persons in entertainment and sports.

** includes mental and leper attendants.

Table 2: Africans in South Africa, Age 10+

Total	1936 ^a		1946 ^b	
	Male	Female	Male	Female
Total population	2,398,134	2,329,631	2,962,511	2,779,700
Total in professions	17,605*	4,335*	33,128*	10,241*
Teacher	4,758	3,441	7,505	6,448
Nurse	253**	571**	190	2,935
Midwife	----	41	----	78
Librarian	----	----	16	16
Social worker	7	----	42	27
Physician	----	----	----	----
Barrister	----	----	13	----
Lawyer	7	----	5	----

Source: ^a *Sixth Census of the Population of the Union of South Africa, 5th May, 1936*, Vol. IX, Table 13.

^b *Seventh Census of the Population of the Union of South Africa, 7th May 1946*. Vol. V, Table 12.

---- Not available.

n.a. Not applicable.

* includes persons in entertainment and sports.

** includes mental and leper attendants.

Table 3: Coloureds in South Africa, Age 15+

Total	1936 ^a		1946 ^b	
	Male	Female	Male	Female
Total population	n.a	n.a	268,730	266,246
Total in professions	886*	530*	n.a	2,449
Teacher	1,544	1,084	3,065	1,626
Nurse	27**	93**	8	393
Midwife	----	204	----	233
Librarian	2	2	5	3
Social worker	----	2	8	23
Physician	14	1	12	1
Barrister	----	----	----	----
Lawyer	----	----	----	----

Source: ^a *Sixth Census of the Population of the Union of South Africa, 5th May, 1936*. Vol. VII, Table 14.

^b *Seventh Census of the Population of the Union of South Africa, 7th May 1946*. Vol. V, Table 6.

---- Not available.

n.a. Not applicable.

* teachers are not included in this figure.

** includes mental and leper attendants.

Table 4: Asians in South Africa, Age 15+

Total	1936 ^a		1946 ^b	
	Male	Female	Male	Female
Total population	n.a	n.a	82,759	69,368
Total in professions	614*	80*	1,964	306
Teacher	677	72	1,046	206
Nurse	2**	35**	1	32
Midwife	----	21	----	41
Librarian	2	----	3	----
Social worker	----	----	4	1
Physician	10	1	29	4
Barrister	n.a	----	1	----
Lawyer	n.a	----	15	----

Source: ^a *Sixth Census of the Population of the Union of South Africa*, 5th May, 1936. Vol. VII, Table 9.

^b *Seventh Census of the Population of the Union of South Africa*, 7th May 1946. Vol. V, Table 9

---- Not available.

n.a. Not applicable.

* teachers are not included in this figure.

** includes mental and leper attendants.

Migrations régionales et relations de genre dans la vallée du fleuve Sénégal

Cheikh Oumar Ba *

Introduction

La vallée du fleuve est la région sénégalaise la plus concernée par les migrations internationales. Schématiquement, trois espaces migratoires peuvent y être repérés (Lericollais et Vernière 1975). De Saint-Louis à Bakel, la migration est d'abord interne, puis orientée vers les pays limitrophes et enfin africaine lointaine ou européenne. Au départ du département de Dagana, les mouvements migratoires s'orientent habituellement vers les villes de Saint-Louis et Dakar ou vers la Mauritanie. Quant aux originaires du département de Podor, ils se dirigent essentiellement vers l'Afrique de l'Ouest (Gambie, Côte-d'Ivoire). Les pays de l'Afrique centrale comme le Cameroun, le Gabon et le Congo accueillent une partie des ressortissants du département de Matam. L'Europe¹ reste une destination privilégiée des habitants de Bakel et une partie de ceux de Matam.

La généralisation de la migration internationale, l'absence prolongée des migrants de leurs villages et l'irrégularité, de plus en plus nette, de leurs envois monétaires pourraient modifier les relations entre ceux qui restent et ceux qui sont partis. Plus précisément, l'absence d'une importante population masculine dans les villages génère-t-elle des changements dans les relations entre les hommes et les femmes ? Y a-t-il un accroissement de la responsabilité des femmes restées au village ? Si tel est le cas, s'accompagne-t-il d'une liberté plus effective en termes de

Chercheur à l'ISRA, Ziguinchor, Sénégal.

¹ Aujourd'hui, l'espace migratoire européen ne se résume plus exclusivement à la France mais comprend également l'Italie et l'Espagne. De plus, depuis le milieu des années 1980 et grâce du dynamisme des adeptes de la confrérie *muride*, le continent américain est en passe de devenir l'Eldorado des Sénégalais.

prise de décision ? Ou au contraire, s'agit-il de nouvelles charges encore plus contraignantes ? Les non migrantes bénéficient-elles de moins de libertés que celles qui ont accompagné leur mari ?

D'autre part, comment les femmes réagissent-elles au contact avec d'autres réalités quand elles sont amenées à migrer avec leur époux ? Dans quelles conditions parviennent-elles à bénéficier de leur expérience migratoire ? En élargissant leur espace de vie, les migrantes accèdent-elles nécessairement à une plus grande autonomie ?

Sur la base d'observations menées aussi bien dans des villages qu'en situation migratoire, il s'agira de voir comment les relations entre les femmes et les hommes se structurent et se transforment à mesure que la migration prend des formes nouvelles en liaison avec les politiques ou l'absence de politiques migratoires des pays d'accueil comme au Sénégal ? Au plan méthodologique, il ne s'agit pas seulement d'un travail monographique, mais d'une étude conduite,² tant au Sénégal qu'au Cameroun, auprès de Haal Pulaaren, de Soninke et de Wolof, originaires pour l'essentiel de Bokidiawe et de Galoya mais aussi d'autres villages de la vallée, d'autres régions sénégalaises. L'étude s'est basée également sur le recensement de quelque 6 000 personnes (hommes, femmes et enfants) originaires de la moyenne vallée du fleuve Sénégal.

De l'inégalité des relations hommes / femmes, l'exemple des *Haal Pulaaren*

Les *Haal Pulaaren* (Tukulër et Pël) constituent le groupe ethnique majoritaire dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal (départements de Matam et de Podor). De tous les groupes ethniques du pays, ils sont considérés comme l'un des plus conservateurs (Diop 1965, Wane 1966). Leur organisation sociale est très inégalitaire, leurs structures sociales rigides. Il ne s'agit pas d'une caractéristique propre à la région mais d'une donnée qu'ils partagent avec d'autres sociétés de l'espace soudano-sahélien. Les inégalités sont particulièrement fortes au sein des

² Ce travail a été effectué au sein du programme «Migrations internationales ouest-africaines» initié par l'ORSTOM. Dans ce cadre, nous avons mené en août 1994 une mission au Cameroun qui nous a permis de rencontrer les Sénégalais vivant dans ce pays.

relations jeunes / vieux, nobles / castés / esclaves³ et dans les relations hommes / femmes. Ces dernières sont d'autant plus complexes que les textes islamiques – dans certains passages et suivant les interprétations – semblent en cautionner les inégalités. L'avènement de l'islam dans cette région – la plus ancienne islamisée du Sénégal – a contribué à la production ou tout au moins à la justification des inégalités entre les deux sexes. Ainsi dans la Sourate 38 du Coran, la suprématie de l'homme sur la femme est clairement exprimée.⁴ «Les hommes sont supérieurs aux femmes, parce que Dieu leur a donné la prééminence sur elles et qu'ils les dotent de leurs biens. Les femmes doivent être obéissantes et garder les secrets de leurs époux puisque le ciel les a confiées à leur garde. Les maris qui ont à souffrir de leur désobéissance peuvent les punir, les laisser seules dans leur lit et même les frapper».

Satisfaire toutes les demandes, y compris les caprices du mari, demeure le seul moyen pour échapper à d'éventuelles brimades. Donc, seule la soumission peut mettre les femmes à l'abri de mauvais traitements. D'autres versets soulignent cette suprématie: «Vos femmes sont votre champ. Cultivez-le toutes les fois qu'il vous plaira. Prémunissez vos cœurs. Craignez le Seigneur et songez que vous retournerez à lui (Verset 223 de la Sourate La Vache)».

Dans d'autres passages, le texte coranique pose des garde-fous afin d'éviter toute dérive autoritaire. Cependant, voulant jouir de leurs prérogatives, des hommes essaient de limiter l'accès des femmes à l'éducation en général et à l'éducation coranique en particulier. Premiers à être en contact avec les textes religieux, les hommes n'en ont souvent retenu que les interprétations qui favorisent leur supériorité sociale sur

³ A l'intérieur des trois grands groupes de castes : les libres nobles, les castés (qui sont pourtant libres mais dépendent souvent pour leur subsistance des premiers) et les esclaves. Il existe une hiérarchisation qui subdivise ceux-ci en différentes strates. Dans le groupe (nobles), on distingue les *tooroBe* (pouvoir temporel et spirituel), les *sebbe* (guerriers), les *diawanBe* (courtisans et conseillers) les *subalBe* (pêcheurs); ensuite, le second groupe (castés), on trouve les *maabuBe* (tisserands), les *wayluBe* (forgerons), les *sakkeeBe* (cordonniers), les *awluBe* (griot généalogistes), les *wambaaBe* (chanteurs, guitaristes)...; enfin, au bas de l'échelle sociale se trouvent les *maccuBe* (souvent esclaves même si certains sont libres mais serviles). Sur la description des castes en milieu haalpulaar voir Wane (1966:52) notamment.

⁴ La subordination de la femme à son mari et aux hommes en général est encore plus explicite dans le verset 38 de la Sourate «Les femmes».

les femmes. La confiscation par les hommes de l'accès à l'éducation – pour limiter l'instruction des femmes – a eu pour conséquence principale l'idée fautive que la femme a juste besoin des notions élémentaires pour faire la prière; pour d'autres questions, en revanche, elle doit s'adresser aux hommes. Or, si la souillure peut être un motif d'éloignement momentané des femmes du Coran, limiter le libre accès des femmes à l'éducation, avec les mêmes chances que les hommes, rend certains religieux – volontairement ou involontairement – complices des thèses du patriarcat.⁵ Le fonctionnement du patriarcat est tel que le temps d'apprentissage alloué aux femmes pour leur éducation est infime. Il n'est pas rare de voir une fille au retour de l'école être obligée d'aider sa mère à faire la cuisine pendant que son frère révise ses leçons ou joue avec ses camarades.

La construction sociale réduit au maximum les activités non ménagères des femmes. Pour fonctionner, ce système a même intégré des mécanismes de contrôle dont les femmes assurent, quelquefois sans s'en rendre compte, la pérennité. La manipulation dont elles sont l'objet est réelle à tous les niveaux de la société. Pour exemple, l'excision ou l'infibulation, tant décriées, ne sont-elles pas effectuées par les femmes elles-mêmes ?

La jeune fille qui veut accéder aux mêmes droits que le garçon n'est-elle pas vite rappelée à l'ordre sociétal ? Les femmes apparaissent souvent comme des jouets d'un système de patriarcat très puissant dont les chaînes invisibles les maintiennent encore dans des statuts secondaires.

Pourtant, contrairement aux thèses sociobiologistes, qui soutiennent que les comportements des hommes et des femmes sont largement fondés sur le biologique, la véritable nature humaine, n'est-elle pas que la personne humaine n'a pas de nature ? Comprendre que les différences sexuelles relèvent plutôt d'un construit social et culturel que d'une réalité biologique peut contribuer à relativiser les comportements assez figés qui sont généralement assignés aux individus sur la seule base de leur appartenance sexuelle. Or, comme le soutient Simone de Beauvoir, «on ne naît pas femme, on le devient». Ce qui ne signifie pas qu'on ne naît

⁵ Le patriarcat est une politique (idéologique) qui confère à l'homme, chef de famille, un pouvoir absolu sur la femme, sur les animaux, voire sur tous les biens appartenant à la famille. Il peut les battre, les donner, donc user et abuser d'eux comme il l'entend.

pas dans le corps d'un homme ou d'une femme, mais plutôt que c'est la socialisation qui fabrique les différents rôles. Dès l'enfance, on apprend au garçon à toujours contrôler ses sentiments quelle que soit la situation alors qu'on inculque à la fille qu'elle a le droit, voire le devoir de pleurer ou de rire librement.

La valorisation de l'homme s'accompagne de l'appauvrissement du rôle de la femme. L'activité de cette dernière est ainsi réduite à sa seule dimension de reproduction. La femme doit être procréatrice et s'occuper exclusivement des tâches dites de reproduction (entretien du foyer, cuisine, maternité, éducation familiale des enfants, soins apportés aux personnes malades). Seule la sphère domestique relève de sa compétence, encore qu'en présence de l'homme elle doive se soumettre. Pour sa part, celui-ci gère le domaine valorisant de l'espace public. Selon la division sexuelle établie, c'est à l'homme d'aller chercher la nourriture et à la femme de la préparer. Or, si cette division correspondait à une organisation dans laquelle, l'homme seul, en réalité souvent avec ses épouses et ses enfants, assurait la production suffisante pour nourrir la famille, aujourd'hui les choses semblent s'inscrire dans une nouvelle dynamique. Non seulement l'homme à lui seul devient, quelquefois, incapable d'assurer la survie économique de son ménage, mais, dans le cas où le mari est réduit au chômage ou que sa migration a été un échec, c'est la femme qui supporte souvent toutes les charges familiales.

Au regard de ces nouvelles dynamiques, la recherche scientifique a-t-elle mis en place des outils capables de rendre intelligibles les processus en cours ? Dans le cas contraire, n'est-il pas temps de repenser les techniques de recueil de données selon une perspective de genre ? Les nouvelles procédures méthodologiques pour qu'elles soient efficaces doivent nécessairement s'accompagner d'un débat scientifique qui exclut tout parti pris sexiste. Il faut noter qu'en Afrique, encore plus qu'ailleurs, seules les chercheuses s'intéressent aux femmes. L'hostilité de certains hommes (même parmi les chercheurs) voire leurs craintes à ce que le débat scientifique ne se substitue aux positions idéologiques derrière lesquelles ils se terrent n'est pas de nature à lever les suspensions entre chercheurs de sexes différents pour l'éclosion du genre comme concept scientifique.

Analyse de genre, un outil nécessaire pour la compréhension des dynamiques sociales⁶

Il ne s'agit pas ici de passer en revue les différentes phases qui ont contribué à l'émergence de l'analyse de genre,⁷ mais seulement de rappeler quelques moments de sa genèse. L'actualisation du terme genre en tant que catégorie analytique des relations entre les sexes ne procède pas du hasard mais découle plutôt d'un long processus encore inachevé.

L'apport des féministes dans le débat sur les questions de genre a été décisif. En dépit de la virulence de certains de ses propos,⁸ le féminisme a été à l'avant-garde du combat aboutissant à l'émergence de l'analyse de genre. Ce mouvement s'est insurgé contre la construction de l'homme comme élément de référence sociale. Il vise à démonter les mécanismes d'oppression des femmes. Pour ce faire, les féministes ont largement critiqué les théories freudiennes visant à justifier, sur le plan scientifique, le pouvoir masculin et la soumission de la femme. Pour Freud, l'évolution de la féminité de la fille fait remarquer une absence de pénis comme symbole du pouvoir masculin. La fille se sent castrée. Le désir du pénis se traduit par celui d'avoir un enfant de préférence de sexe masculin. Reproduire l'enfant masculin pour les femmes, c'est réaliser leur ambition. Cette vision psychologisante a été l'objet d'importantes critiques de la part des féministes. Pour elles, Freud fait référence à la société occidentale du XIXe siècle et sa théorie n'est pas forcément généralisable à d'autres réalités sociales et culturelles. De plus, celui-ci travaillait sur un échantillon limité à des femmes atteintes d'hystérie. C'est pourquoi les féministes estiment qu'il faut relativiser les

⁶ Cette partie est rédigée sur la base de notre participation à l'Institut de Genre du CODESRIA du 17 juin au 31 juillet 1996 à Dakar.

⁷ Bien que conscient de la contribution première et majeure que les travaux anglosaxons ont apporté dans l'émergence de l'analyse de genre, l'essentiel de nos références seront tirées des textes écrits (ou traduits) en français du fait de notre pratique encore trop limitée de la langue anglaise.

⁸ Certains groupes féministes ne cachent pas leur volonté d'exclure tous les hommes dans le combat pour l'avènement de sociétés égalitaires, sur le plan des droits, et non discriminatoires. Or, à l'instar des femmes qui ne se sentent pas concernées par les discriminations dont elles sont l'objet, il existe des hommes qui récusent le patriarcat dans toutes ses formes.

différences entre les sexes et leur donner une explication sociale et culturelle.

Le mouvement féministe s'est également beaucoup inspirée de la théorie marxiste. Celle-ci reconnaît l'oppression des femmes, elle l'inscrit cependant dans une forme spécifique rattachée à la lutte des classes. Du point de vue marxiste, le problème des femmes est un problème marginal qui trouvera sa solution avec la révolution.

Depuis ces vingt dernières années, le contexte international a été plus favorable, notamment⁹ sur le continent africain, à la reconnaissance des droits de la femme en tant qu'agent social et économique au même titre que l'homme. De Mexico (1975) à Beijing (1995) de nombreuses voix féminines, mais aussi masculines, se sont élevées pour dénoncer les discriminations économiques, politiques et sociales que les femmes vivent au quotidien. En imposant une plus grande prise en compte des relations de genre dans les projets de développement, dans les politiques gouvernementales, les bailleurs de fonds occidentaux ont largement contribué à une intégration de l'analyse de genre.

Profitant du contexte international favorable, l'environnement scientifique a suivi. Plus modérées que les féministes des années 1960-1970, leurs consœurs des années 1990 semblent être plus ouvertes au dialogue scientifique, privilégiant l'analyse objective des relations entre hommes et femmes. C'est grâce à ce contexte que l'étude des relations de genre a pu être engagée. Les femmes ne sont plus seulement des cas spécifiques qu'on étudie dans des monographies classiques qui décrivent exclusivement les statuts matrimoniaux, mais des groupes qu'on doit analyser également dans leurs activités politiques et sociales. Il ne s'agit plus d'envisager d'étudier les femmes dans un système où l'homme domine, mais plutôt dans le cadre de leur contribution au développement économique et notamment dans la reconnaissance du rôle des deux sexes dans l'agriculture (Boserup 1973).

Ces différentes contributions¹⁰ et les nouveaux rôles que jouent les femmes ont permis, et continuent de permettre, une plus grande prise

⁹ Cependant, en Europe par exemple on semble remettre en question des acquis comme le droit à l'avortement du combat des féministes dans les années 1970.

¹⁰ Des institutions de recherche comme le CODESRIA avec notamment son Institut du

en compte de l'analyse de genre dans les sciences sociales. Le genre est une construction sociale de rôles, d'idéologies, de comportements qui fait référence à une notion biologique de sexe, d'attribut assigné sur la base de l'appartenance sexuelle. En anglais, la différence entre genre et sexe est claire. Cependant, en français la distinction est moins nette. Le genre renvoie au masculin et au féminin mais n'introduit pas de caractère social. Le genre correspond à l'ensemble des analyses scientifiques ayant pour objectifs de déconstruire toutes les thèses inspirées du patriarcat.

Cependant, il reste beaucoup de choses à faire pour que le genre en tant qu'analyse scientifique ne soit pas simplement un phénomène de mode vite rangé dans les «oubliettes de l'histoire». Un état de la question sur la contribution des femmes au développement social, économique et culturel met en exergue, aujourd'hui encore, deux niveaux :

- 1) «Invisibilisation» des activités des femmes (leur absence dans les statistiques nationales), la dévalorisation des statuts des femmes dans le cadre de l'économie de rente qui reste le domaine réservé des hommes alors que la production des femmes est entièrement destinée à l'autoconsommation.
- 2) Nécessité d'une plus grande prise en compte des femmes dans la recherche et dans le cadre des projets de développement.

Migration internationale : les femmes aussi partent

Dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal, la migration est l'expression de stratégies familiales plutôt que le résultat d'initiatives individuelles. Elle ne peut être comprise que replacée dans l'organisation sociale du milieu d'origine qui relègue la femme à un niveau secondaire. Ainsi, jusqu'au milieu des années 1970, la migration a été exclusivement masculine. Les hommes partaient seuls à la recherche de numéraire et confiaient aux parents femmes et enfants.

Depuis quelques années, les femmes aussi partent. Paradoxalement, leur départ est une des conséquences de la migration des hommes. Avec la politique du regroupement familial développée en France à partir de

genre organisé annuellement depuis 1994, ont favorisé les échanges et les discussions entre chercheurs ayant en commun la volonté de décoloniser la recherche du joug masculin. La création de ces cadres a contribué à la consolidation et à la diffusion du genre comme instrument de recherche incontournable.

1974,¹¹ la participation des femmes à la migration a été facilitée sous certaines conditions.¹² Concernant au début les migrants de l'Hexagone, par ricochet cette pratique s'est élargie aux autres émigrés, notamment ceux du continent africain.

Aujourd'hui encore, les familles restées au village continuent d'être réticentes au départ des femmes: leur départ correspond pour elles, dans certains cas, à l'arrêt des envois monétaires. Mais, devant l'argument religieux érigé en obligation qui stipule qu'un mari ne doit pas vivre loin de sa femme pendant plusieurs mois, les parents acceptent que la femme rejoigne son époux. Cependant, cet argument n'est utilisé par l'époux que dans la mesure où ce dernier souhaite la venue de sa femme. Autrement, les problèmes économiques sont avancés pour justifier le maintien de la femme au village. La forte participation de la femme aux activités agricoles et les hésitations des parents à la laisser partir ont retardé son départ. C'est en effet seulement vingt ans après (Ba et Bredeloup 1996) le début des migrations internationales masculines organisées que les femmes ont été autorisées à suivre leurs époux.

La réticence de la société de départ à laisser partir les femmes rejoindre leur mari se transforme en hostilité dès qu'il s'agit de migration de femmes seules. Bien que ces cas soient rares dans la vallée, il serait intéressant d'entreprendre leur étude pour comprendre notamment les relations qu'elles entretiennent avec leurs compatriotes mariés, de sexe masculin comme féminin.

Migrations féminines individuelles

La migration solitaire des femmes demeure un phénomène marginal dans la vallée du fleuve Sénégal. Dans sa composante interne, elle

¹¹ Dans le souci d'arrêter le système de «noria», qui consiste pour un père à se faire remplacer par son fils pour lui permettre de prendre sa retraite, des mesures ont été prises en juillet 1974 par M. Giscard d'Estaing, alors Président de la République française, pour fermer les frontières du pays à toute nouvelle immigration.

¹² Il s'agit des conditions de logement et de ressources exigées par un décret du 29 avril 1976 modifié le 2 décembre 1984 : - le chef de famille doit disposer de ressources stables et suffisantes, c'est-à-dire au moins égales au SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance); - le logement destiné à la famille doit être adapté en surface et en confort, à la taille de la famille, c'est-à-dire correspondre aux normes minimales fixées pour obtenir le bénéfice de l'allocation-logement.

concerne essentiellement des filles qui poursuivent des études secondaires ou des femmes divorcées à la recherche d'un mari ou d'un emploi rémunérateur. Si les premières sont souvent placées sous la tutelle d'un parent, les secondes, plus expérimentées, bénéficient d'une plus grande liberté de mouvements.

A l'échelle nationale, cette pratique demeure cependant assez courante. En effet, de nombreuses migrantes d'origine casamançaise (joola, manjak, balant, mandeng) et sereer sillonnent les centres urbains, notamment la région du Cap-Vert, à la recherche d'une activité rémunératrice. Comme l'ont souligné les auteurs de «Femmes sénégalaises à l'horizon 2015:57», «leur zone de départ est, généralement, la Basse et Moyenne Casamance, dans les départements de Bignona et Oussouye. Puis viennent les Sereer originaires pour la plupart des régions administratives de Thiès, Fatick, Kaolack et Diourbel. Quant aux femmes wolof qui viennent en troisième position, leur migration est plutôt familiale. On les retrouve, dans les quartiers de Rebès et de la Médina, comme lingères, pileuses de mil ou restauratrices pour les plus âgées qui migrent avec leurs familles. Les Pël, Haal Pulaaren et Soninke sont les plus sédentaires. Elles n'émigrent généralement que dans le cadre du mariage».

En migration internationale, les femmes «solitaires» appartiennent souvent à l'ethnie wolof: On y rencontre cependant quelques Haal Pulaaren urbanisées. Parfois mariées, ces femmes bénéficient d'une relative tolérance (liée à une plus grande ouverture d'esprit des Wolof) ? Elles sont commerçantes et se prostituent plus rarement¹³. Pour les premières, l'autorisation à voyager seules suppose que certaines conditions soient remplies : parente à l'accueil, voyage relativement court dans le temps et dans l'espace. Quelques-unes commencent à effectuer des voyages lointains¹⁴ en Afrique centrale, en Europe, aux États-Unis.

¹³ Ces femmes utilisent la restauration parce qu'elle permet mieux que toute autre activité à nouer des contacts prostituants. Mais le fait que certains utilisent ce métier pour exercer leur activité ne jette en rien du discrédit sur ce travail qui reste très prisé par des femmes vivant et partageant la même passion professionnelle avec leur mari. Pour exemple, l'une des Sénégalaises au Cameroun dont l'activité professionnelle a le plus prospéré est une restauratrice (nous y reviendrons plus loin).

¹⁴ D'habitude ce sont les griottes effectuant la "filature" des migrants qui voyageaient

Quant aux secondes, elles sont généralement des prostituées occasionnelles ou professionnelles¹⁵ en transit pour le Gabon, le Congo, voire l'Europe. Ces femmes représentent un groupe marginal. Au Cameroun, sur les 300 Sénégalaises recensées en 1994, 12 seulement¹⁶ se livrent à la prostitution. Souvent divorcées, ces femmes appartiennent de surcroît aux groupes statutaires des castés ou d'anciens esclaves à l'endroit desquels la société est souvent moins exigeante. Cependant, aujourd'hui, en raison de la généralisation de la crise économique, on rencontre également des femmes d'origine noble parmi ces migrantes.

Dans l'entendement général, la migration solitaire reste stigmatisée. La société de départ tout autant que ses membres émigrés (femmes et hommes) en ont souvent une perception négative. Les femmes originaires de la vallée sont catégoriques : «La migration solitaire d'une femme est une hérésie. Celle qui s'y livre est une prostituée. Une femme peut aller seule acheter de la marchandise dans un pays étranger, mais s'y installer, en célibataire, comme les hommes, c'est, ni plus ni moins, s'adonner à la prostitution».

La migration de femmes seules ne relève pas des normes structurelles de la société d'origine laquelle considère que toute migration féminine doit s'inscrire dans le cadre du regroupement familial. Pourtant, «il n'y a aucun argument solide pour disqualifier l'émigration des femmes sinon la force de l'habitude, le poids de la tradition» (Dramé 1993:12).

seules et aussi loin.

¹⁵ Dans la migration féminine vers les États-Unis, les femmes solitaires sont nombreuses. Mais, selon le travail en cours de V. Ebin, si les migrantes sont essentiellement des femmes divorcées, cela ne veut pas dire qu'elles s'adonnent nécessairement à la prostitution. Il s'agit probablement de cas spécifiques au Cameroun et au Gabon notamment. Il faut préciser que nous n'avons pas considéré comme femmes solitaires celles qui, sans vivre avec un mari, sont accueillies par un parent proche (soeur mariée, frère). Une étude de la migration des prostituées reste à faire.

¹⁶ Pendant ma mission au Cameroun (août 1994), j'ai repéré 12 prostituées d'installation récente (3 ans). Mais, je n'ai pu interroger que deux dont l'une a fait le «tour des îles» avec un touriste. Cependant, il s'agit d'une activité très discrète. Celles qui s'y livrent le font rarement de gaieté de coeur. Du coup, elles multiplient les précautions en exerçant par exemple des activités parallèles comme la restauration (voir plus loin dans le texte).

Migrations matrimoniales sur le continent africain

Conformément aux exigences de la société de départ, l'essentiel des migrantes est constitué de femmes ayant rejoint leur époux en Côte-d'Ivoire, au Cameroun, au Gabon, au Congo, etc. La plupart d'entre elles appartiennent à l'ethnie wolof : les époux, quand ils sont artisans (bijoutiers, tailleurs), sont souvent en règle avec la législation du pays d'accueil et ne prennent aucun risque en faisant venir leurs épouses. En revanche, les Haal Pulaaren, dont les maris travaillent souvent dans le secteur commercial, ne remplissent pas toujours les conditions, situation professionnelle stable, désir d'installation durable en migration, pour faire venir leurs épouses. Cependant, entre le milieu des années 1970 et celui des années 1980, sur la base de nos enquêtes à Bokidiawe et à Galoya, la migration matrimoniale au départ de la vallée s'est accrue. Dans certains villages, elle est même devenue numériquement plus importante que celle des hommes mariés. Pour exemple, en 1992, on dénombrait davantage de femmes (117) que d'hommes (110) originaires du village de Bokidiawe installés à Pointe Noire au Congo. L'ancienneté de la constitution de certains réseaux migratoires, la polygamie, la situation professionnelle plus stable¹⁷ des migrants peuvent constituer les raisons explicatives de cette importance. Dans le groupe de ces femmes, on repère deux catégories: les «migrantes passives» et les «migrantes actives».

Les «migrantes passives»

Les «migrantes passives» sont celles dont la migration contribue à maintenir, voire à augmenter leur dépendance vis-à-vis de leurs maris. Elles ne profitent pas de leur migration pour remettre en cause les

¹⁷ Notons que la stabilité du migrant est déterminante. Entre 1977 (expulsion du Congo) et 1985 (Nigeria), les Sénégalais ont relativement été à l'abri des expulsions. Or, entre 1985 et 1996, presque chaque année les migrants ont connu des expulsions/rapatriements qui ont atteint un paroxysme en 1989 lors du conflit entre le Sénégal et la Mauritanie qui aurait concerné 360 000 personnes dont 240 000 Mauritaniens rapatriés du Sénégal ; 80 000 Sénégalais et 60 000 déportés mauritaniens renvoyés de la Mauritanie (Presse). Sur les expulsions des ressortissants ouest-africains au sein du continent (1954-1995) voir Bredeloup (1995). Par ailleurs, pour la seule année 1996, plusieurs centaines de Sénégalais ont été expulsés d'Afrique du Sud, de Zambie, de France, d'Angola, d'Espagne.

relations de genre telles qu'elles sont érigées par la société d'origine. Dans ce milieu, la place de la femme et le rôle qu'elle doit jouer se trouvent au sein du foyer. A travers le même prisme, le mari entend souvent contraindre la femme à ce rôle. Elle doit s'occuper de l'entretien de la maison et contribuer à la stabilisation et à l'équilibre du mari tant sur le plan professionnel que sentimental. D'autre part, à une échelle collective, elle participe au renforcement de la cohésion sociale par la socialisation des migrants nouvellement arrivés. On ne lui reconnaît qu'un seul rôle, celui d'assurer la stabilité sociétale. Son arrivée permet aux hommes de mieux s'organiser pour assurer la «popote». Celle-ci signifie le fait de se regrouper pour assurer ensemble la nourriture par un système de cotisation appelé *tuuse* auquel tous les participants en activité sont tenus de prendre part. Souvent, seuls les nouveaux arrivants sont dispensés de cotiser pendant les 3 premiers mois suivants leur installation. Le regroupement ne se constitue pas exclusivement en raison de la parenté de ses membres mais plutôt sur la base de l'amitié et de la proximité géographique (voisinage). Les femmes ne gèrent pas la «popote»; leur rôle se limite à préparer le repas pour le groupe.

Globalement, la volonté du mari de confiner son épouse à «sa» place est sans équivoque. Il réussit souvent à exercer un contrôle systématique de ses mouvements. Il installe la femme dans une situation matériellement confortable¹⁸ dont le but est souvent de «l'enfermer» plus qu'elle ne l'était encore au village. Là-bas, si la place de la femme est également au foyer, elle n'est cependant jamais seule. Or, en situation migratoire, l'ambiance villageoise faite de chaleur humaine semble lui faire défaut. Souvent, ignorant totalement les pratiques urbaines, puisque la migration a eu lieu sans étape préalable, la femme, isolée, enfermée, vit quelquefois dans un état quasi dépressif.

¹⁸ L'argent de la migration sert pour partie à «comblé» la femme migrante et à la réduire au silence. Accédant à tous ses besoins au sein du ménage (manger, boire, s'habiller), le mari attend souvent de sa femme qu'elle reste au foyer. Certaines migrantes cautionnent même ce fait. K.B. soutient que «quand ton mari te nourrit et t'habille, tu n'as pas plus de raison de chercher à travailler d'autant plus que les époux n'aiment pas souvent tout ce qui conduit leurs épouses à aller à l'extérieur de la maison».

Son environnement¹⁹ est construit pour partie d'éléments totalement étrangers. Deux ou trois «boys» (domestiques, natifs du pays d'accueil et de sexe masculin) assurent l'essentiel du travail domestique. Ils auraient pu permettre aux femmes d'être en contact avec l'extérieur. Or, le handicap de la langue limite la communication entre la femme et ses domestiques à la plus simple expression. Connaissant de manière précise les tâches pour lesquelles ils sont employés (blanchisserie, ménage, vaisselle, courses au marché), les employés n'ont pas besoin de directives particulières pour travailler. Ensuite, la télévision et la vidéo, qui auraient pu constituer les seconds supports de communication entre la femme et le monde extérieur, l'aident juste à «tuer le temps», en attendant le retour du mari. Ne comprenant souvent pas la langue officielle du pays d'accueil, à longueur de journée, elle fixe des images sans toujours pouvoir en saisir le sens. Seuls les films hindous ou de musique la divertissent. Là encore, le choix des films demeure du ressort du mari qui préfère les films de série américaine aux émissions locales qui auraient pu permettre un éveil culturel autre. Enfin, dans quelques familles aisées, le téléphone aurait pu permettre d'être en contact avec l'extérieur mais, le plus souvent, avant de partir au travail, le mari bloque l'appareil pour que la femme n'en abuse pas pendant son absence....

Souvent sans activité, en dehors de la cuisine qui leur prend deux heures environ par jour, la femme est réduite à l'oisiveté. Quand elle est séparée de ses enfants, elle peut être amenée à développer des comportements nouveaux qui pourraient s'inscrire dans un processus d'individualisation (Marie *et al.* 1994:400). Elle se mettra à faire des siestes prolongées entre 14h et 17h. Du fait de l'éloignement de ses compatriotes, les seuls moments de retrouvailles vont être ceux qu'autorisent les cérémonies familiales (mariage, baptême, décès), encore que l'autorisation maritale détermine sa participation physique.

Si globalement la réclusion de la femme est le but recherché par le mari, certaines limites de sa participation à ses activités sont liées à la

¹⁹ Lors de notre mission au Cameroun, nous avons pu suivre cinq femmes, de manière assez régulière, pendant une dizaine de jours. Les emplois du temps des émigrés au Cameroun ont pu être reconstitués grâce donc à l'observation tantôt directe, tantôt participante. Pour les femmes ayant migré au Congo, en Côte-d'Ivoire aujourd'hui rentrées au pays, nous les avons interrogées par des enquêtes (biographies rétrospectives, entretiens semi-directifs).

nature même du travail de celui-ci. Travaillant en « société », c'est-à-dire en collaboration, avec ses frères ou ses amis, le mari ne peut associer sa femme à ses activités. Dans d'autres cas, la polygamie du mari réduit les chances des femmes de participer à ses activités. Ce dernier peut craindre que la concurrence entre les épouses ne transforme son travail en un lieu de querelle ; du coup, le mari leur en empêche l'accès.

Cette réclusion est présentée par quelques-unes comme un chantage non explicite mais réel. En effet, toute femme qui se rebelle contre son mari peut être renvoyée au village, se faire remplacer par une co-épouse moins exigeante, voire subir le divorce. Elles s'en remettent à Dieu. Ce « fatalisme » est souvent inspiré par la peur de l'exclusion. On préfère la norme, même si on vit recluse, plutôt que la marginalité autrement plus dure à assumer pour une femme sénégalaise, musulmane et rurale.

Comme tous les hommes sont pareils, se disent-elles, il vaut mieux supporter son mari que de multiplier les hommes, encore moins de vivre éternellement en célibataire.

Cependant, un petit groupe de femmes migrantes parviennent à se libérer, progressivement, et à s'ouvrir sur l'extérieur par l'exercice d'une activité extra-ménagère.

Les épouses actives

Les épouses dites actives connaissent un sort moins contraignant par la ruse. Elles réussissent, sinon à exercer une activité professionnelle en dehors de la maison, du moins à participer aux activités de leur mari. Le second cas est utilisé autant par le mari, pour instrumentaliser sa femme en la faisant travailler gratuitement, que par la femme qui tente ainsi de rompre l'assignation domiciliaire dont elle est l'objet.

Dans le premier cas, les hommes permettent à leurs femmes d'exercer des activités rémunératrices mais avec des conditions telles que le travail se déroule à domicile (teinture) ou non loin du magasin du mari. L'activité des teinturières va se limiter à travailler à la maison et à commercialiser leurs pagnes teintés au marché par l'intermédiaire d'une

autre femme;²⁰ à vendre de la crème glacée, à la porte de sa maison, voire à vendre dans une boutique du mari. La femme va remplacer quelquefois le mari pendant ses voyages d'affaires, sans recevoir de contrepartie financière. En retour, le mari lui concède de l'argent à l'occasion des cérémonies familiales. Selon le discours du mari, ses biens appartiennent aussi à sa femme. Or, dans les faits, la dépendance de la femme à son mari est totale. Toutefois, en acceptant de travailler pour le mari, certaines réussissent à accéder à une plus grande autonomie. Aussi, elles peuvent profiter de l'accès à la boutique du mari par exemple pour écouler leurs propres articles (cosmétiques, pagnes) achetés grâce à l'argent obtenu lors de l'organisation des cérémonies.²¹ Le plus souvent, l'argent gagné est confié au mari qui joue le rôle de banquier ; il peut l'utiliser sans se sentir obligé de le rembourser quand sa femme en exprime le besoin. La femme devient ainsi l'objet d'une double manipulation en travaillant pour le mari et en n'accédant pas à son argent quand elle le souhaite, ce qui renseigne sur sa forte dépendance vis-à-vis de son mari.

Cependant, celles qui, à l'instar de leur mari, se lancent dans le commerce et parviennent exceptionnellement à poursuivre leur activité rémunératrice, se retrouvent très vite en concurrence avec ces derniers. Les femmes restauratrices réussissent quelquefois à faire prospérer leur activité mieux que celle de leur mari. L'accumulation progressive de capital économique peut contribuer à faire évoluer les rapports avec le mari. En faisant fructifier ses biens, la femme peut devenir une partenaire sur laquelle le mari pourra désormais compter quand il

²⁰ Il s'agit souvent d'une autre femme allochtone parlant souvent la même langue qu'elle (Soninke) mais qui est déjà vendeuse sur le marché. Généralement, ces dernières sont plus anciennement installées que la Sénégalaise.

²¹ L'argent qu'une femme reçoit quand elle organise une cérémonie familiale (baptême, mariage...) provient indirectement du mari. Il s'agit souvent du remboursement des cotisations ou *piyye* (pulaar) qu'elle avait, grâce au mari, données à l'occasion de l'organisation des cérémonies par ses consoeurs. Ce cas concerne exclusivement les femmes qui n'exercent aucune activité rémunératrice. En effet, organiser une cérémonie est une occasion pour une femme de gagner de l'argent (plusieurs dizaines de mille) qui sert, entre autres, à développer ses propres activités. En dehors des dettes qu'elle peut consentir à son mari, l'argent que la femme gagne lors de ces cérémonies est souvent envoyé aux parents restés au village, y compris ceux du mari; le reste est destiné généralement à acheter des habits pour les enfants ou de l'or pour ses filles non mariées ou pour elle-même.

rencontre des difficultés financières. Mais, l'individualisation des gains peut-elle générer une autonomie de la femme vis-à-vis de son mari voire de sa famille ? A notre connaissance, encore rare, le mari cherchant alors par tous les moyens à s'immiscer dans ses activités et donc à reprendre le contrôle sur sa femme.

Cependant, de plus en plus, face aux difficultés économiques actuelles dans les pays d'immigration, la première réaction des époux est de renvoyer leurs femmes au village. Ainsi, ils n'auront plus à nourrir deux familles. De retour au village, les femmes, qui avaient commencé à travailler, vont essayer de valoriser leur expérience. C'est d'ailleurs souvent parmi elles que l'on rencontre les femmes les plus actives dans les groupements féminins villageois. Souvent pleines d'initiatives, les pesanteurs sociales (rapport statutaire) les conduisent quelquefois à se mettre à leur propre compte.

Impacts de l'absence de l'homme sur la situation de la femme

L'absence des hommes génère plusieurs situations pour les femmes restées au village. Elle entraîne, soit une féminisation plus accrue de la pauvreté (économique et sexuelle), soit le départ des femmes (Fillioud 1975:23-30; Findley 1987:20-22), soit la prise en charge de la gestion de la famille par celles qui sont restées dans les villages (Fiélox 1985:328-345; Sy 1989 et 1991; Sow 1991).

Jusqu'au milieu des années 1970, le départ des hommes ne semblait induire aucun changement dans l'organisation sociale villageoise. La présence des frères et des parents du mari faisait que la femme était placée sous la tutelle de ces derniers. De fait, l'absence de l'époux ne conférait aucune nouvelle responsabilité à la femme. Au contraire, elle réduisait son champ de négociation en maintenant la femme plus soumise, car gênée de demander une quelconque faveur.

Cependant, avec la généralisation des difficultés économiques dans le milieu de départ (sécheresse, crise économique internationale), la société d'origine n'opère plus de sélection dans les départs. La migration de trois hommes pouvait entretenir cinq hommes mariés et permettre à ceux qui restaient de s'occuper de l'organisation sociale et économique (cultiver les champs agricoles, gérer les femmes et les enfants). Aujourd'hui, non seulement tous les hommes actifs partent, mais certaines femmes aussi. Cette situation contribue à réduire fortement la

main-d'oeuvre agricole supportée, de plus en plus, par les femmes qui ne peuvent plus compter sur leurs co-épouses pour alléger leurs tâches, mais encore seulement sur les enfants et sur les personnes âgées.

Des jeunes femmes délaissées

En réduisant les productions agricoles, principales sources de subsistance des paysans, les sécheresses de 1968 et 1973 ont entièrement fait dépendre les villageois du mandat des émigrés (argent envoyé pour l'entretien de la famille). Tant que les maris envoyaient régulièrement de l'argent, les femmes parvenaient à supporter les problèmes liés à leur absence. Or, les difficultés actuelles²² font que la migration internationale ne parvient plus seule à assurer l'entretien des familles restées au village. L'irrégularité et l'insuffisance des envois financiers contraignent les femmes à maximiser²³ leur production pour compenser le déficit de l'argent de l'émigration. Cette surcharge de travail est susceptible de les exposer à des problèmes de santé. Elles sont davantage exploitées pour assurer la survie économique des ménages. Selon Lavigne-Deville (1991), en déstructurant les systèmes de production agricoles, la migration conduit les aînés à maintenir les femmes et les cadets sur les champs céréaliers au détriment de leurs propres champs.

Le souci d'assurer la survie de ses enfants et la forte soumission au mari expliquent le fait que les femmes supportent la surcharge de travail tant sur les plans de la production que de la reproduction. Cette situation est résumée par les propos de D.M.:

Mon mari n'a pas envoyé d'argent depuis quatre mois. Si j'étais seule, j'aurai rejoint ma propre famille. Mais, je ne peux pas me permettre d'amener mes enfants chez moi et d'abandonner la maison de leur père; ce serait une honte. Or, il est encore moins question d'abandonner mes enfants; donc je reste en comptant sur Dieu.

Outre l'accroissement des charges féminines, l'absence des époux peut conduire les femmes à envisager des solutions plus radicales ; le divorce

²² Ces difficultés, souvent d'origine économique se caractérisent par l'«hermétisation des frontières», par le rétrécissement des espaces migratoires, par l'essoufflement des réseaux de solidarité entre migrants.

²³ L'analyse de Meillassoux (1977) apporte un éclairage intéressant sur le rôle que la femme joue dans le cadre de l'économie domestique.

étant la solution extrême. Les femmes, notamment les plus jeunes, peuvent chercher à satisfaire les éventuelles carences affectives et sexuelles qu'entraîne la longue séparation.²⁴ Les maris s'engagent souvent dans une migration lointaine et restent parfois plusieurs années (6 ans parfois) sans revenir au village. Cette situation installe les jeunes femmes dans une «misère affective et sexuelle»²⁵ et peut les conduire à développer des relations extra-conjugales. Sexuellement délaissée,²⁶ la femme peut être tentée de chercher un amant.²⁷ Or, dans un milieu où les instruments de planification familiale ne sont pas toujours profondément entrés dans les habitudes sexuelles, ce recours occasionnel, qualifié d'acte d'infidélité, peut conduire à une grossesse non désirée. La question qui mérite ici d'être posée est celle de savoir si l'on peut parler d'infidélité lorsqu'une femme, éloignée de son mari pendant près de six ans, accepte des faveurs sexuelles d'un autre homme ? Dans le milieu d'origine des migrants, si l'infidélité est tolérée pour les hommes (alors qu'ils peuvent déjà par le biais de la polygamie bénéficier d'une vie affective et sexuelle plus large (riche) que leurs femmes), elle est décriée pour les femmes. Cette inégalité de traitement en dit long sur le statut secondaire de la femme dans ce milieu.

²⁴ Pourtant, face à l'absence prolongée de l'époux, le code de la famille, promulguée par la loi 72-61 du 12 juin 1972, reconnaît à la femme le droit de demander le divorce si elle reste trois ans sans obtenir de nouvelles de la part de son mari. Mais, la pression familiale empêche encore cette disposition juridique d'être appliquée dans toute son effectivité.

²⁵ La misère sexuelle des femmes restées au village en attendant le retour du mari est également le lot des migrants eux-mêmes. C'est cette misère affective et sexuelle des émigrés nord-africains que Tahar Ben Jelloun décrit dans son remarquable ouvrage *La plus haute des solitudes* paru en 1977 aux éditions du Seuil, 179 p.

²⁶ Les jeunes migrants ne se gênent pas souvent de «courtiser» (vivre en concubinage souple) des filles autochtones, de préférence écolières, alors qu'ils exigent de leurs femmes restées au village de les attendre par la fidélité et l'abstinence.

²⁷ Cependant, quelquefois, la recherche par la femme d'un amant est moins une envie passagère qu'une volonté d'afficher sa préférence amoureuse. Souvent, le mariage de la femme avec un émigré s'effectue sous la contrainte familiale. L'argent du migrant peut détourner la famille de la fille du premier prétendant. D'autre part, le fait que le prétendant ne soit pas de la même origine statutaire est aussi avancée par la famille pour refuser le mariage de sa fille.

Cependant, si les jeunes femmes parviennent difficilement à négocier socialement l'absence de leur mari, les plus âgées semblent mieux s'adapter. Ont-elles appris à se passer des absents ?

Des mères de familles travailleuses

L'observation de la réalité rurale permet de constater aujourd'hui que les activités des femmes ne se limitent plus exclusivement à la sphère domestique. De plus en plus, elles investissent l'espace public. Au premier plan, elles participent à la survie économique des ménages. Chefs de ménage par nécessité et de façon conjoncturelle, les femmes sont en train de devenir des chefs de famille à part entière. Le fruit de leur travail n'est plus simplement considéré comme un additif, mais constitue, dans certains cas, l'essentiel des sources de revenu. Les responsabilités économiques de ces femmes, dans une société foncièrement patriarcale (Sow 1991), s'accroissent de plus en plus. Dans *Le pouvoir économique des femmes dans le département de Podor* (1991), Fatou Sow démontre que les migrations masculines ont largement contribué à la prise en charge, par les femmes haal pulaaren, de leur destin et de celui de leur communauté. C'est pourquoi la vision traditionaliste de l'homme chef de famille, parce que seul à nourrir les membres, semble de plus en plus dépassée.

Les femmes parviennent parfois à négocier, avec des ONG ou structures d'appui au développement sans intermédiation masculine, même si souvent leurs interlocuteurs étrangers sont des hommes. Cette confiance des ONG aux femmes résulte de la prise de conscience de l'intérêt que ces structures avaient à s'appuyer sur elles. Après que les organisations masculines aient, pour la plupart, montré leurs limites (échec des projets, détournement, querelles entre membres de tendances politiques différentes), les groupements féminins, encore à l'abri de ces remous, constituent des forces productives sûres. Grâce aux moyens mis à leur disposition par les organisations nationales (Projet intégré de Podor, Fédération des associations du Fuuta pour le développement...) ou internationales (FED...), elles ont réussi à monter différents types d'activités (couture, artisanat, maraîchage, commerce...).

Le dynamisme actuel des femmes est particulièrement visible au niveau du fort mouvement associatif qu'elles ont su créer dans les zones rurales et urbaines.²⁸ Les femmes «sont parvenues, à travers des associations, à s'aménager des espaces à l'intérieur desquels elles ont essayé d'améliorer leurs conditions de vie, et faire prévaloir leurs droits» (Femmes Horizon 2015:144). Les *pelle* (pl. de *fedde*) des femmes, groupe de fraternité d'âge, à l'image de ceux des jeunes, par l'esprit de solidarité et d'organisation qu'ils permettent à ses membres d'acquérir ont constitué un véritable cadre de mobilisation des femmes pour mener des actions communes. La capacité mobilisatrice dont les femmes urbaines font montre lors de cérémonies religieuses (Gammu, fête musulmane), politiques (élections), sociales (mariages, baptême) constituent des atouts certains dont elles disposent pour exiger une meilleure considération sociale. Or, généralement, elles semblent plutôt faire de la figuration si elles ne sont pas instrumentalisées par certains politiques. Quelques-unes commencent à comprendre les manipulations dont elles peuvent être l'objet et à demander plus de postes de responsabilité politique. Ces responsabilités ne permettent pas encore aux femmes de participer activement à la gestion de leur ville.

Cependant, en dépit de l'ampleur des tâches effectuées, plusieurs obstacles demeurent. Ceux-ci sont de plusieurs ordres. Quelques-uns se recoupent avec ceux des hommes : conflits liés à l'appartenance à des tendances politiques différentes, à l'origine statutaire. Pour les autres, en revanche, elles ne les partagent qu'avec certaines catégories situées au bas de l'échelle sociale: les esclaves et, dans une certaine mesure, les castés ; il s'agit du problème lié à l'accès à la terre. De manière plus spécifique encore, les femmes connaissent des difficultés d'accès au crédit.

Un des effets pervers du travail de la femme pour compenser l'apport financier du mari est celui de la manipulation dont elle peut être l'objet. Conscients que les activités de leurs épouses peuvent entretenir la vie du ménage, les migrants ont tendance à considérer que ces dernières se débrouillent bien sans eux. Dès lors, même si leur situation économique change, ils préfèrent apparemment multiplier les

²⁸ L'action de Enda Graf a montré qu'il est possible de s'appuyer sur les femmes en milieu urbain pour développer des actions collaboratives intéressantes. Voir l'excellent ouvrage de Emmanuel Ndione, 1993, 212p.

épouses que de reprendre en charge l'entretien du ménage. Pour exemple d'un paradoxe qui est loin d'être exceptionnel, expulsés du Congo (1977), du Nigeria (1985), de la Zambie (1992), des migrants ont pu compter sur le dynamisme économique de leurs épouses et surtout sur leur compréhension avant d'envisager toute ré-émigration. Or, dès qu'ils ont recommencé à travailler, leur première initiative a correspondu à leur «coller» une co-épouse.

Le principal problème des femmes, migrantes comme non migrantes, demeure celui de la prise de décision effective concernant des problèmes de société. En effet, aujourd'hui encore, quel que soit l'apport des femmes, on continue à les traiter comme des éternelles enfants, qui ont toujours besoin de protection. Au nom de cette pseudo-protection, on bloque l'accès de la femme à une plus grande autonomie même quand le mari est consentant. Il y aura toujours des personnes qui trouveront à redire. Si ce ne sont pas les parents du mari, ses amis, certaines femmes par «hypocrisie souriante» tenteront de s'immiscer dans les affaires du couple pour perturber son équilibre. Les femmes, principalement celles qui habitent dans le milieu rural, n'ont pas encore toujours conscience des discriminations dont elles peuvent être l'objet. A force d'intérioriser leur soumission, elles en sont devenues fatalistes. Elles érigent ainsi en règle naturelle ce qui n'est que le fruit d'une socialisation. Certaines considèrent comme allant de soi le fait pour une femme qui souhaite sortir de la maison de demander systématiquement l'autorisation à son mari alors que la réciprocité est facultative.

Conclusion

Aujourd'hui, la migration internationale au départ de la vallée du fleuve Sénégal connaît une crise.²⁹ Face aux difficultés économiques qui se sont souvent traduites par l'irrégularité des envois monétaires, voire leur arrêt, le travail des femmes semble constituer une alternative. Les stratégies de survie qu'elles ont mises en oeuvre pour supporter les ménages en attendant que le mari envoie de l'argent sont en train de

²⁹ Peut-on continuer de parler de la crise quand on sait que le propre de celle-ci est d'être momentanée ? Or, comme on le sait, la crise que traverse la migration est en train de devenir structurelle. En effet, depuis bientôt dix ans, on note plus d'expulsions et moins d'opportunité professionnelle pour les migrants.

devenir une composante structurelle de l'organisation économique. Les femmes sont aujourd'hui dans la vallée ce que les migrants des années 1970 étaient dans cette région, l'espoir de nombreuses familles.

Cependant, bien que leur rôle, pour la survie et la reproduction des membres, soit indispensable, les femmes restent, encore, socialement, économiquement et politiquement marginalisées, notamment en milieu paysan. Cette vision recoupe celle de Fatou Sow quand elle souligne qu'«en milieu rural où vivent la majorité des femmes, on a peu ou mal œuvré pour leur libération réelle. Elles ont surtout été orientées par les services d'animation ou de promotion humaine à perfectionner leurs activités de reproduction classiques, au détriment d'une formation technologique fonctionnelle assurée par les structures d'encadrement agricole chargées de la formation des paysans» (Sow 1991:7). Dans une société haal pulaar qui demeure profondément patriarcale, pouvait-il en être autrement sans une réelle revendication de la part des femmes elles-mêmes.

Les femmes non scolarisées (souvent habitant dans le monde rural) et celles alphabétisées (généralement installées dans les villes) ont un même combat, celui de l'affirmation de leur identité, différente de celle de l'homme, mais aussi importante. Les premières ont montré qu'elles sont des actrices majeures dans le cadre de la production agricole. N'attendent-elles pas de leurs consoeurs urbanisées qu'elles créent le cadre juridique favorable à leurs revendications non encore exprimées publiquement ?

Bibliographie

- Ba, Cheikh Oumar, 1995, «Un exemple d'essoufflement de l'immigration sénégalaise : les Sénégalais du Cameroun», in *Mondes en Développement*, 23, 91, pp. 31-44.
- Ba, Cheikh Oumar et Bredeloup, Sylvie, 1996, *Migration inter-africaine des femmes de la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, ORSTOM/Karthala.
- Bisilliat, Jeanne, (Ed.), 1992, *Relations de genre et développement. Femmes et Sociétés*, Paris, ORSTOM, 326 p.
- Boserup, Ester, 1973, *Le rôle des femmes dans le développement économique*, New York.
- Bredeloup, Sylvie, 1995, «Expulsions des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995)», in *Mondes et Développement*, Tome 23, no. 91, 117-121.
- Diop, Abdoulaye Bara, 1965, *Société toucouleur et migration. Enquête sur l'immigration toucouleur à Dakar*, Dakar, IFAN, Initiations et Études no. XVII, 232p.
- Dramé, Mamadou, 1993, «La vie des femmes migrantes à l'étranger : analyse d'entretiens effectués à Médina Ndiathbe» (Département de Podor), Rapport de stage, Dakar, ORSTOM, 14 P + annexes.
- Fiéloux, Michèle, 1985, «Développement, émigration masculine et travail féminin. Le cas des femmes toucouleur de la région du Damga», in Actes du Séminaire *Femmes et politiques alimentaires* : 14-18 janvier, 741 p., Paris, ORSTOM, pp. 328-345.
- Fillioud, P., 1975, *Femmes immigrées : elles aussi ont droit à la parole*, Paris, Croissance des jeunes nations. 165.
- Findley, Sally, 1987, «Les femmes aussi s'en vont», in *Population Sahel*.
- Findley, Sally, 1991, «Sécheresse et migration dans la vallée du fleuve Sénégal. Les femmes et les enfants dominent le nouveau type du migrants», in *Population Sahel*, 16, pp. 19-28.
- Lavigne-Delville, Philippe, 1991, *La rizière et la valise. Irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Syros- Alternatives, 232 p.
- Lericollais, André et Vernière, Marc, 1975, «L'émigration toucouleur : du fleuve Sénégal à Dakar», Paris, in *Cahiers ORSTOM*, série Sciences humaines, XII, 2, 161-175.
- Marie, Alain, Leimdorfer, F., Vuarin R., Werner, Jean-François, Gérard, E., Bardem, I., Thiékhoura, O., 1994, *Processus d'individualisation dans les villes ouest-africaines*, Rapport du ministère de la Coopération française, 400 p.
- Mathieu, Nicole-Claude, (Ed.), 1985, «L'arrondissement des femmes, essais en anthropologie des sexes», *Cahiers de l'Homme*, Nouvelle Série XXIV, Paris.
- Meillassoux, Claude, 1975, *Femmes, greniers et capitaux*. Paris, Maspéro, 218 p.
- Ndione, Emmanuel, Seyni, 1993, *Dakar, une société en grappe*, Paris, Karthala, 212 p.
- Michel, Andrée, Diarra, Agnès Fatoumata, Agbessi Dos Santos, Hélène, 1981, *Femmes et multinationales*, Paris, ACCT-Karthala.
- Sow, Fatou, 1989, «La décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985) au Sénégal: Bilan et perspectives», (paru sous le titre : *The Decades and its Consequences*, in *Beyond Nairobi : Women's Politics and Policies in Africa*

- Revisited), in *Issue, A Journal of Opinion*, African Studies Association, Vol. XVII/2, 20 p.
- Sow, Fatou, 1991, *Le pouvoir économique des femmes dans le département de Podor*, FED/Cellule après-barrage / IFAN, Dakar, 110 p.
- Stamp, Patricia, 1990, *La technologie, le rôle des sexes et le pouvoir en Afrique*, CRDI, Ottawa, 213 p.
- Sy, Maimouna, 1989, *Migrations et conséquences socio-économico - démographiques dans la vallée du fleuve Sénégal*, DAT/MINT, Dakar, 10p.
- Wane, Yaya, 1966, «Les Toucouleurs du Sénégal et la modernisation», in *Bulletin de l'IFAN*, XXXII, 13, 3, Dakar, pp. 888-900.

Bilan des politiques et perspectives sur la problématique des femmes au Sénégal : l'intérêt de l'analyse de genre

Fatou Diop *

Ce texte porte sur la situation des femmes en Afrique et nous l'illustrerons essentiellement par une étude de cas et un questionnement sur la politique nationale sénégalaise concernant les femmes. Cette dernière a-t-elle résolu les problèmes qui se posent aux femmes sénégalaises ? Quel est le rôle des associations féminines de base ? Constituent-elles un espace de pouvoir pour les femmes ? Voilà autant de questions dont les réponses appellent d'autres questions, notamment l'intérêt du féminisme, et la nécessité de la prise en compte de la nature des relations de genre.

Pour faire un bref rappel, nous dirons, que le féminisme est un courant de pensée issu des mouvements de lutte des femmes. Selon Huguette Dagenais, c'est un mouvement social à plusieurs voies/voix dont l'objectif est la transformation en profondeur des rapports sociaux de sexe qui sont oppressifs pour la femme en vue d'une société juste et égalitaire... (Dagenais 1987:19-44). A ce titre il s'agit d'un courant de pensée comme le marxisme ou le fonctionnalisme. Pouvons-nous maintenant, nous femmes africaines, extraire le féminisme de son contexte historique, culturel, et procéder à un transfert en Afrique ? Les problèmes que devaient affronter les femmes occidentales sont-ils identiques à ceux que rencontrent les femmes africaines aujourd'hui ?

Quant à l'approche genre, elle a émergé dans les années 1980, à partir de la recherche féministe, pour corriger les approches «intégration de la femme dans le développement et ensuite «femmes et développement».

* Enseignante à l'Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal.

Selon Eva M. Rathgeber, la perspective du genre est holistique et s'intéresse à la construction des identités des hommes et des femmes, à l'attribution des rôles, responsabilités et attentes. Après ces quelques définitions, nous allons voir ce qu'il en est des programmes actuels pour les femmes.

Le contexte général

En Occident, les bouleversements qui ont marqué la condition des femmes sont issus d'un processus, s'étalant sur un siècle soit de 1860 à 1960 – et englobant la sphère tant matérielle, affective que professionnelle (Michel 1974).

Dans un premier temps, il y a eu les progrès économiques et l'élévation des revenus dont les femmes ont bénéficié, aussi, ont-elles profité, en tant que ménagères des nombreux progrès matériels qui modifient l'accomplissement des travaux quotidiens : l'arrivée de l'eau courante, l'électricité et l'électroménager les ont menées à la société de consommation.

Dans un deuxième temps, un autre fait marquant est l'atomisation de la société occidentale, soit l'individualisme qui est devenu un fait de société et a contribué à l'écloserie entre les genres. En effet, les conduites conjugales sont désormais basées sur l'amour et la femme a le droit de choisir son partenaire de même que le rythme de ses maternités (de Singly 1987). Ainsi, le machisme en a certes pris un coup.

Nous pouvons aussi dire que même si la discrimination sexuelle avait commencé à perdre du terrain, il existait une gestion sexuée de la formation et des emplois, car le revenu de la femme était considéré comme un appoint. Cette vision a eu pour conséquence de fortement limiter les possibilités des femmes, et c'est en partie à cause de cette situation que les femmes se sont mobilisées pour lutter contre le sexisme. Il y a eu un long cheminement et, par la suite, beaucoup d'acquis, mais aussi quelques problèmes, notamment une rupture dans les relations hommes/femmes, et les problèmes de la famille.

Aujourd'hui, le féminisme – surtout nord américain – s'est constitué en véritable discipline des sciences humaines et sociales se fondant sur plusieurs courants de pensée. Effectivement, certains s'inspirent de la biologie, d'autres sont de tendance culturaliste. Mais qu'en est-il en Afrique ?

Les sociétés africaines

En général, dans les sociétés africaines traditionnelles, les femmes occupaient une place assez importante. A cet égard, nous pouvons mentionner l'existence des sociétés matrilineaires et l'importance capitale accordée à la fécondité des femmes par les religions traditionnelles. Selon Sow (1993), la femme dans la culture sénégalaise est incontestablement une référence, c'est-à-dire qu'elle est « l'élément stable de l'institution sociale dont elle marque les valeurs, les styles, les choix et les pratiques aussi (...) la tradition politique montre leur rôle dans la structure du pouvoir ».

Mais avec l'avènement de la colonisation, l'administration en place et le système économique en vigueur et son projet de modernisation ont marginalisé davantage les femmes et les ont confiné encore plus à l'espace domestique en particulier en favorisant la diminution des cultures vivrières et la généralisation de la pratique des cultures de rente (l'arachide pour le Sénégal).

Et même quand l'école coloniale a mis en place un « système éducatif », concernant la scolarisation des filles, ce dernier a reproduit le modèle dominant qui confine les femmes aux tâches ménagères. Nous pouvons observer ce phénomène à travers le fait que les femmes dans leur majorité ont poursuivi l'enseignement ménager, l'enseignement de la puériculture, de l'hygiène, etc.

En outre, avec l'enrôlement des hommes dans les guerres coloniales et dans le cadre du travail forcé, les femmes se sont de plus en plus limitées à l'espace domestique.

Nous ne pensons pas que l'on ait noté non plus une présence féminine dans les institutions coloniales. Pour le colonisateur, c'est l'homme qui subvient aux besoins de la famille, et la femme a surtout un rôle de reproduction, et de gestionnaire de la maisonnée. Les États nouvellement indépendants ont établi des politiques de promotion de la femme, mais ces dernières se sont aussi largement inspirées de cette vision qui veut que la femme soit une femme au foyer peu concernée par les activités de production. Il y a aussi l'influence des religions comme le christianisme et islam qui prônent le renforcement de ce statut fait aux femmes.

Les politiques après l'indépendance

Au Sénégal, pendant les premières années de l'indépendance, l'intérêt porté à l'endroit des femmes est tributaire d'un instrument : l'animation qui débute en 1959. Mais c'est à partir de 1960 que l'on assiste à la création du premier centre pour l'animation des femmes à Thilogne dans l'actuelle région de Saint-Louis (Nord du Sénégal). Il y a eu, par la suite, le Centre national de formation des monitrices d'économie familiale et l'Ecole normale d'enseignement technique féminin créés respectivement en 1963 et 1964. Ce fut alors l'introduction de la démarche éducative dans le dispositif de la problématique femme.

Toutefois celui-ci a surtout mis l'accent sur les rôles traditionnels des femmes aux statuts multiples (maîtresse de maison, mère, épouse, éducatrice), tandis que les actions éducatives dont bénéficiaient les hommes étaient surtout centrées sur des programmes d'enseignement technique dans la même période. Aussi, les pressions du mouvement des femmes du parti unique au pouvoir, l'Union progressiste sénégalaise, ont conduit à l'instauration de la journée de la femme sénégalaise le 25 mars 1972 ; ce qui n'est pas négligeable, mais les actions sont restées cependant limitées et la présence des femmes dans les structures de décision du parti ou de l'État a été insignifiante (Savané 1994). Donc nous pouvons dire qu'on n'a pas assisté réellement à l'émergence d'une conscience féminine forgée autour d'intérêts et de préoccupations propres aux femmes.

Mais, à partir de 1975, avec l'influence des organisations internationales commence une période caractérisée par un certain changement dans le discours, lequel est devenu plus centré sur la femme en tant que membre opprimé de la société, la politique établie vise à l'intégration de celle-ci dans certains domaines dont en priorité, le développement et ce, à travers ses modalités pratiques que sont les programmes et les projets. Et c'est par rapport à ce regain d'intérêt pour la question des femmes que l'on assiste à la réorganisation des mécanismes spécifiquement chargés de promouvoir la femme, par exemple, la création d'un secrétariat d'État ou de ministères.

Ce processus sera couronné par l'adoption en 1982, par l'Assemblée nationale du Plan national d'action pour la femme, car il y a prise de conscience que pour favoriser l'amorce d'un développement, il faut

considérer les femmes comme des agentes économiques. Cependant cette tentative de mise en oeuvre s'est soldée par beaucoup d'échecs.¹

A notre avis, une des raisons de cet échec réside dans la négation du fait que les problèmes des femmes se situent d'abord sur le plan des relations de genre. Mentionnons aussi le cloisonnement des programmes ; ceux-ci, effectivement, n'ont pas une approche intégrée tenant compte de l'ensemble des problèmes qui touchent les femmes. Une autre raison consiste en la pratique du «parachutage» de projets tous azimuts, c'est-à-dire leur mise en place sans une évaluation des besoins, sans concertation réelle, sans aucune étude sociologique au préalable.

A partir de 1983, après la conférence de Nairobi et l'application de ses directives, on assiste à l'émergence du phénomène des «groupements» féminins indépendants ayant comme credo la promotion sociale, mais surtout économique, de leurs membres. Il faut noter aussi que décideurs et bailleurs ont jugé que l'ajustement structurel initié depuis 1979, qui touche l'ensemble des secteurs du développement, a un impact réel sur les femmes. Avec l'évaluation de ce plan, selon la directrice du projet de promotion du statut de la femme, qu'il s'agisse des femmes rurales dont les besoins se sont accrus et diversifiés, ou des femmes urbaines jusqu'ici pratiquement mises à l'écart des politiques, beaucoup de problèmes se sont posés. La directrice nous dit «Nous pouvons dire, par exemple, les femmes rurales sont touchées entre autres par les problèmes d'accès à la terre alors que les femmes urbaines sont aux prises avec des problèmes reliés au crédit, pour mener des activités rémunératrices».

C'est pour cette raison que la Direction de la famille et des droits de la Femme (DFDF) a lancé, en 1989, une étude sur la femme sénégalaise pour tenter de mesurer la portée de telles réalités en termes de programmes (politiques, projets). Aussi dans l'attente du nouveau cadre politique qui sera tracé à partir des analyses rétrospectives de cette étude, la stratégie va consister en l'intégration de projets de femmes au sein des politiques et des programmes nationaux mis en oeuvre.

Le projet de promotion du statut de la femme, financé dans le cadre du programme de développement des ressources humaines en 1991 en est une première illustration. Cependant, comme le plan d'action de

¹ Evaluation décennie de la femme par le PNUD.

1982, ce plan spécifique créé pour la femme n'a pas atteint ses objectifs car il n'a pas tenu compte de la nature des relations de genre.

En réalité, la véritable question ne se pose pas en termes de nécessité d'avoir un cadre de référence quant aux priorités, objectifs et moyens d'action à identifier – ce qui est certes tout à fait nécessaire – mais elle concerne davantage les mécanismes mis en place pour promouvoir une amélioration réelle et continue du statut des femmes dans les différentes sphères de la société et ce, en brisant les stéréotypes. Il s'agit d'une exigence essentielle dans un contexte caractérisé par le désengagement de l'État dont le rôle consistera de plus en plus à définir les grandes orientations, laissant ainsi le jeu libre aux acteurs sociaux, plus ou moins organisés.

Les groupements et les organisations non gouvernementales

En plus des politiques gouvernementales, il y a la présence des ONG (organisations non gouvernementales). Soulignons que l'existence des ONG remonte aux indépendances, mais le développement du phénomène est lié à la critique des politiques gouvernementales conjuguées à des besoins de juguler les effets de la crise économique. La méthode privilégiée dans les ONG, aujourd'hui, c'est la démarche participative pour favoriser un développement à la base. Mise à part l'option des actions concertées, qui est à l'origine des actions des ONG, ces dernières ont reproduit globalement le schéma des politiques appliquées jusque-là qui valorisent plus les rôles d'épouse et de mère chez la femme africaine.

Cependant, quelques ONG font de réels efforts. Nous pouvons citer par exemple :

La FDEA (Femme, développement et entreprise en Afrique) qui est une organisation non gouvernementale d'appui aux femmes. Conçue comme un projet de recherche/action dans le domaine de l'entreprenariat des femmes, du crédit et la formation. Créée en 1987, la FDEA a démarré l'exécution réelle de ses projets en décembre 1988 par deux phases pilotes d'une durée de trois années successives. Ces deux phases ont permis de savoir quels sont :

- les besoins des femmes du secteur dit non structuré aussi bien en milieu rural, urbain que périurbain, en crédit;

- la nature de ce crédit et les modalités d'octroi et de remboursement les plus adaptées à leur réalité socio-économique, à leur entreprise;
- la nature des entreprises dans lesquelles les femmes sont actives;
- les besoins en formation, les méthodes et les systèmes de formation les plus adaptés à leurs besoins, à leurs activités et à leur contexte socioculturel;
- les contraintes et les difficultés majeures qui sont source de blocage.

Par rapport aux objectifs de cette organisation, nous pouvons dire qu'il y a une large satisfaction quant à la promotion des activités rémunératrices mais le volet culturel, et la sensibilisation sur les questions de genre sont à développer. En fin de compte, nous pouvons dire qu'en général, les besoins pratiques sont de plus en plus pris en charge efficacement, mais les besoins stratégiques qui concernent l'autonomie socio-politique et donc du statut ne sont pas réellement assurés.

Ce bilan montre que, globalement, les politiques tant gouvernementales que non gouvernementales comme elles ont été menées ont amélioré certains aspects de la vie des femmes mais n'ont pas conduit à améliorer leur statut. Nous pensons que ce résultat est imputable au fait qu'elles n'ont pas tenu compte de la nature des rapports sociaux de sexe et des besoins spécifiques des femmes. En complément, nous citerons le cas du groupement des femmes de Moudéri qui illustre bien cette situation.

Ce groupement qui a été créé en 1987, à la suite de l'initiative d'un projet de la FAO, compte à son actif 240 membres. Le terrain attribué au groupement par le Conseil rural a une superficie de 12 hectares actuellement exploités. Trois des douze hectares avaient été cédés pour abriter le site accueillant le forage villageois. L'activité principale des femmes est le maraîchage. A côté des activités maraîchères, elles s'adonnent à la teinture à l'indigo, à l'embouche et à l'aviculture. Chaque femme membre dispose d'un casier de 0,25 hectare qu'elle exploite à titre individuel, et elle en assure, par conséquent, toutes les charges. Les femmes cultivent ensemble un carré collectif dont les recettes servent à financer la caisse d'amortissement.

Pendant la première campagne menée en 1988, elles avaient réussi à épargner 500 000 FCFA, mais depuis, tout ce qu'elles gagnent est utilisé pour la réparation du groupe motopompe (GMP) installé il y a 9 ans. La

fréquence des pannes du GMP est, selon les enquêtes, un gros handicap et a de ce fait des répercussions sur la production. En effet, lors de la campagne maraîchère de 1993-1994, le GMP est tombé en panne en fin de campagne, juste au moment où les femmes s'apprêtaient à récolter, ce qui a occasionné des avortements chez certaines légumineuses. Ainsi, durant cette même campagne, les femmes ont dépensé 350 000 FCFA pour les frais de réparations.

A la suite de cet événement, la présidente s'est adressée à la Caisse nationale de crédit agricole avec une liste des pièces de rechange d'une valeur totale estimée à 3 500 000 FCFA. Elle a envisagé de contracter un crédit auprès de la CNCA pour acheter un groupe motopompe d'une valeur approximative de 7 000 000 FCFA. Parce qu'elles ne disposaient pas de garantie, une demande fut adressée aux hommes, puisqu'ils sont propriétaires terriens. Mais étant donné que ces activités étaient exclusivement menées par les femmes, cela posait un problème. Ce cas à notre avis pose la question de l'autonomie des femmes et le besoin d'un pouvoir économique, l'accès à la terre, et la nécessité d'être propriétaire pour assurer un succès à leurs projets.

L'une de nos informatrices disait lors des entrevues : «Les périmètres maraîchers sont très utiles, parce que nous pouvons gagner un peu d'argent avec la production, mais il y a souvent des problèmes, parce que le matériel ne nous appartient pas. D'ailleurs, le plus souvent c'est les tontines que nous organisons qui viennent à notre secours». Nous constatons que pour faire face, les femmes recourent à leurs organisations traditionnelles ; à ce propos, nous présenterons deux initiatives de femmes dans deux quartiers de Saint-Louis, qui illustrent la perspicacité des femmes pour faire face aux difficultés qu'elles rencontrent.

Les associations de femmes

Ces associations sont des regroupements informels de femmes qui coordonnent leurs activités et mettent en commun leurs ressources afin d'atteindre leurs objectifs qui se situent sur les plans tant financier, psychologique, culturel que religieux. Elles sont organisées autour d'un personnage central appelé «mère» d'association, *ndeyi mboota*.² Elles interviennent en octroyant aux femmes des crédits certes modestes,

² Mot wolof qui signifie, mère de l'association, responsable des activités du groupe.

mais qui les soutiennent, c'est ce qu'on appelle des tontines qui sont un système d'épargne-crédit.

Nous avons rencontré les femmes de l'Association *Jigeni Santhiaba* dans la commune de Saint-Louis, qui spontanément créée en 1990 à la suite de l'initiative de quelques femmes, regroupe 60 membres habitant le même quartier. Les membres n'entretiennent pas de rapports directs ; c'est seulement la confiance qu'elles accordent à la responsable qui les a toutes poussées à adhérer à l'association. Il s'agit d'une association d'épargne dont les cotisations s'élèvent à 1 500 FCFA/mois. Un tirage au sort mensuel est effectué à l'issue duquel deux membres sortent gagnantes et bénéficient chacune de la somme de 90 000 FCFA. Cette somme d'argent leur permet d'acquérir des bijoux, des meubles ou autres objets de valeur, ou encore de démarrer de petites activités commerciales.

De son côté, l'association des femmes de Khor formée de 50 membres est un regroupement selon les affinités et la résidence. Mise sur pied de façon spontanée par les femmes du quartier en 1991. Elle regroupe des femmes salariées, des femmes sans emploi ; de petites commerçantes, etc., et développe l'épargne-crédit de manière rotative. Actuellement, la cotisation par membre est de 1.100 FCFA tous les 15 jours. Ainsi collecté, l'argent est versé à la gagnante du tirage tous les 15 jours jusqu'à hauteur de 50.000 FCFA. Les 5.000 FCFA restant serviront à l'organisation d'une fête de fin de tontine.

L'association en question vise à aider les femmes à épargner pour se procurer de la vaisselle, du linge, des meubles et des équipements ménagers. Elle veut également contribuer à la cohésion du quartier puisqu'au sein de l'association, un système de *Ndey dikké* ou de «marrainage» a été établi ; la marraine se charge de l'achat du matériel pour la bénéficiaire. Les objectifs généraux que se fixent ces associations sont :

- l'amélioration des conditions de vie de la femme ;
- l'auto-prise en charge des femmes par l'acquisition de certains matériaux ;
- aider davantage les femmes à mieux s'organiser ;
- réduire les possibilités d'endettement ;
- réduire les inégalités sociales ;

- aider les femmes à mieux se responsabiliser, c'est-à-dire enrayer la dépendance vis-à-vis des hommes.

Nous constatons que ces associations possèdent beaucoup de capacités et présentent de réelles potentialités afin de donner aux femmes une autonomie et un certain pouvoir. Il faut signaler aussi que dans ces associations, il y a eu une évolution caractérisée par un changement en quatre phases :

- durant la première phase, il y avait des «tours»³ où il fallait préparer des repas de fête et environ 75 pour cent, ou parfois 100 pour cent du gain était dépensé (1970);
- la deuxième phase est celle de la limitation des dépenses, la bénéficiaire organisant juste une petite fête (1980);
- quant à la troisième phase, la bénéficiaire offre juste de «l'ambiance» c'est-à-dire, elle fait une animation le moment où les membres de l'association viennent verser les cotisations, à partir de 1987.

Actuellement, nous observons qu'il y a la collecte de l'épargne et la restitution à la bénéficiaire qui peut s'équiper ou initier une activité génératrice de revenu ; une clause d'amende est insérée dans le règlement pour celles qui violeraient les règles de fonctionnement de l'association ; quant à la fête, elle n'a lieu qu'une fois par an, après les différentes rotations.

L'expérience de ces associations montre que les femmes africaines, pour reprendre Senior (1991), sont capables de prouesses. Particulièrement, les femmes en milieu économique pauvre ne perçoivent jamais les obstacles qu'elles rencontrent comme étant insurmontables. Les informatrices que nous avons rencontrées sur le terrain nous disent : «ñakk péxé, péxé la»; ce qui signifie : «le manque de moyens est encore un moyen». L'exemple des deux associations de femmes que nous avons rencontrées illustre bien ces affirmations.

Pour conclure, nous dirons qu'il serait illusoire que nous, Africains, pensions que la transformation des inégalités de genre se fera sans la transformation des autres types d'inégalité, notamment les inégalités de classe, de race et celles entre le Nord et le Sud.

³ Tour : mot qui veut dire les différentes rotations par membre.

Par ailleurs, la nécessité d'un changement social s'impose, et il commencera par l'accès à la scolarisation, l'alphabétisation, la maîtrise de la santé reproductive, la valorisation du savoir endogène dans tous les domaines, et aussi par l'accès à une meilleure connaissance des religions et de leurs préceptes. Ces transformations contribueraient à briser les stéréotypes, et à un meilleur exercice de toutes les capacités des femmes. En outre, pour l'avènement de ce changement social et l'équilibre entre les genres, les chercheurs et la société civile sont des acteurs essentiels. A ce propos, nous abondons tout à fait dans le même sens que Dagenais (1987) sur la pertinence de l'approche féministe en matière de recherche dans les pays du Sud, parce que cette approche nous fournit des principes et des stratégies de recherche, et rendent compte de la nature des rapports sociaux de sexe.

Par exemple, ces principes très importants à notre avis sont :

- la reconnaissance des femmes en tant que groupe dominé, et le caractère politique des rapports de genre, car ceux-ci sont des rapports de pouvoir;
- quant aux stratégies, elles consistent à respecter l'état actuel de la situation que vivent les femmes à travers leurs différents rôles, c'est-à-dire ceux de mères, d'épouses et de travailleuses en tant qu'êtres socialement et historiquement situés.

A cet égard, quelques exemples existent. Il y a l'AFARD (Association des femmes africaines pour la recherche et le développement) qui oeuvre dans ce sens.

À l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, la section de Sociologie met en place des projets pédagogiques qui prennent en compte le genre. Par exemple, le cours de sociologie de la famille en DEUG qui, initialement, devait porter sur l'étude de la parenté, des lignages des différentes fonctions de la famille, etc., se tourne pour une bonne part vers l'étude du thème de la socialisation comme construction sociale de l'identité masculine et de l'identité féminine. Au niveau de la licence, le module d'enseignement est axé sur l'étude des relations de genre, pour un volume horaire annuel de 50 heures.

Le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales (CODESRIA) organise un institut sur le genre depuis quatre ans. Mais il faut signaler que les recherches restent très insuffisantes. Il convient donc de reconnaître l'importance, sinon la nécessité d'impulser la recherche dans les sciences sociales. En effet, c'est elle qui, en tant

que contribution à la connaissance des situations réelles, doit alimenter les politiques et les actions.

Par ailleurs beaucoup de chercheurs comme Bisilliat (1992), Dagenais (1994), Sow (1993), soulignent l'apport de l'analyse de genre pour les théories et les pratiques du développement. Aussi, la réhabilitation du statut des femmes africaines qui s'est largement dégradé, avec la colonisation, la modernisation, et l'interprétation des religions révélées et leur accès à l'autonomie socio-politique généralisée passera par là. Et, à notre avis, le changement social qu'attend l'Afrique contemporaine et de demain viendra de cette reconnaissance.

Bibliographie

- Bisiliat, I., 1992, *Relations de genre et développement*, ORSTOM, Paris.
- Dagenais et Piché, 1987, *Femmes, Féminisme et développement*, McGill, Queen's University Press.
- Dagenais, H., 1987, « Méthodologie féministe et anthropologie : une alliance possible », *Anthropologie et société*, Vol. 11, No. 1, p. 19-44.
- de Singly, François, 1987, *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF.
- Michel, Andrée, 1974, *Activités professionnelles de la femme et vie conjugale*, CNRS.
- Savané, Angélique, 1994, Séminaire de Saint-Louis.
- Senior, Olive, 1991, *Working Miracles. Women's Lives with English-Speaking Caribbean*, University of West Indies.
- Sow, F. et Diouf, M., 1993, *Femmes Sénégalaises à l'Horizon 2015*, ministère de la Femme & The Population Council, Dakar.
- Sow, Fatou, 1993, « L'analyse de genre et le futur des sciences sociales en Afrique », in *Bulletin du CODESRIA*, No 1, Dakar, CODESRIA.

Structural Adjustment Policies and Women in the Rural Areas in Africa: A Review of Some Major Issues

Layla El Awad Simsa'a

Introduction

Since the early 1970s most African countries have faced extremely unfavourable economic conditions. These countries have suffered from external imbalances (large deficits in the balance of payment), internal imbalances (large government budget deficits), high inflation rates, sluggish and very low growth rate of output and deteriorating living conditions. These problems were caused by a mixture of external and internal factors, e.g. rise in oil prices and manufactured imports, fall in prices of primary export, prolonged fall in terms of trade, drought and environmental degradation, civil wars, etc. To solve these problems these countries have resorted to foreign financing (borrowing on a large scale). However, in the face of a harsh external environment (continuous rise in oil prices, high interest rates on loans and increasing protectionism from the developed countries), the small-structured, dependent economies of these countries have become increasingly incapable of solving their problems. In fact, the massive borrowing of the early 1970s failed to increase productive capacity sufficiently and as a result, a huge external debt was accumulated. These countries, thus, have become more dependent on outside help and become less creditworthy. In such a position, these countries resorted to the International Monetary Fund (IMF) and World Bank (WB) for assistance. The assistance from these international institutions takes two forms: direct loan disbursement and giving seal of approval for other lenders. The seal of approval of the IMF has become a

* Lecturer, University of Khartoum, Khartoum, Sudan.

prerequisite for disbursement of further loans from official and non-official lenders. The IMF, however, attached conditionalities to its assistance. Policy reforms aimed at getting prices 'right' were made a pre-condition for structural loans and grants. Countries seeking financial aid were asked to pursue policies which are expected to do away with distortion in prices (i.e. over valued exchange rates, artificially low food prices, high wage rates, low interest rates, subsidised inputs' prices, etc.). Eliminating this distortion is expected to reduce the internal and external imbalances and to improve the ability of these countries to repay their debt. These policies are known as stabilization and structural adjustment policies (SAPs).¹

The stabilization policies are intended to be a short-term process; i.e. lasting one to two years. The policies here attempt to reduce the internal and external imbalances by sharply reducing demand. Major measures included are devaluation, control of money supply; reduction of government expenditure; increase in taxation, etc. The structural adjustment policies on the other hand, have a long-term view of the economy. They concentrate on changes in productive structure, structures of incentives and institutions. The broad aim of the policies is to create the conditions conducive to the play of free market forces and free flow of goods and services between the country and the outside world. As envisaged by the advocates of adjustment policies, structural and institutional changes would improve resource allocation, increase economic efficiency and growth rates of output, especially growth rates of exports. In allocating resources the emphasis is on switching resources away from non-tradable goods to tradable goods.

The major measures included are privatization and reduction of the role of the public sector in economic activity, liberalization of trade and payments, de-regulation of prices and removal of all forms of price distortions (i.e. removal of subsidies), reduction of employment, limitation or complete freeze on wages and salaries in the public sector.

Such SAPs are advocated for based on the supposedly positive impact these policies would have had on the economy at the macro-level. However, after experiencing SAPs for many years most of these

¹ Structural adjustment and stabilization policies are usually grouped together under structural adjustment policies.

countries have not performed satisfactorily and as such debates on the relevance and desirability of these policies have ensued. It is not our intention in this paper to examine the impact of SAPs at the macro-level since this has received a thorough attention from economists and social analysts elsewhere (Onimode 1989). Rather, in this paper – which aims at stimulating discussion – we will be concerned with drawing attention to what is seen as a neglected area of analysis, that is the impact of SAPs at the micro-level. It is claimed that SAPs have neglected the realities of life at the disaggregated micro-level and have as such disregarded the differences in their impact on different segments and classes of population (those who benefit and those who lose) and for different sexes (gender effect).

With regard to the impact of SAPs at the micro level, this paper will focus on women in rural areas (emphasis is on poor women and households and on women farmers or agricultural producers).

The effects of structural adjustment policies on the household or on an individual are felt mainly via several dimensions;

Changes in income through changes in monetary wages or product price, changes in prices of purchases, especially food, changes in public expenditure, particularly those in the social sector (i.e. health, education, transport, etc.) (Elson 1989).

Regarding rural households (or individuals as earners of income, through the productive activities they are engaged in; i.e. as producers), it has generally been argued that SAPs would have a positive effect. This is because SAPs aim at stimulating agricultural production by renewing it and by increasing its price (through devaluation for export coupled with increasing producers' prices). Based on such analysis, it is usually argued that SAPs have a rural bias. It is worth mentioning that such benefits would be realized only if increases in prices of output cover increases in inputs' prices (e.g. fertilizers, farm implements) when subsidies are removed and devaluation raises prices of imported inputs. As cited by Meena (1991) for Tanzania a farmer could have purchased a ULV pump by selling 48.99 kilograms of cotton in 1986/87 but in 1987/88 the farmer has to sell 61.24 kilograms of cotton to purchase the same item. Also, while in 1986/87 a farmer needed to sell 131 kilograms of cotton to buy a sprayer pump and a package of agro-chemicals, in 1987/88 the farmer has to sell up to 178 kilograms of

cotton to buy the same inputs. The increase in the price of cotton is found to be insufficient to make up for the increased prices of necessary farm inputs. Thus, unless the prices of essential inputs and implements are controlled or subsidised, the increase of the crops' prices 'mandated by structural adjustment policies will not lead to an improvement in the economic status of a farmer' (Meena 1991). Other specific features and socio-economic structures of each country impede increased agricultural output. Price signals (price increases of crops) will not automatically and immediately increase output. The supply response of farmers to price signals is constrained by the existence of structural bottlenecks in these economies (e.g. insufficient irrigation, transport, etc.). Thus to increase output we not only need to effect changes in prices but also we need to transform the disabling structures.

Thirdly, the purchase of necessities, especially food, the effect of SAPs is different for the net producer (seller) and the net consumer (buyer), as consumer households suffer from the general increase in the level of prices brought about by the price liberalization and removal of subsidies. Taking the Zambian case for the period 1980-1985, the price of maize increased by 142 per cent but the positive impact of this increase in prices was eroded by the higher prices peasants had to pay for purchases. While nominal income has increased by 142 per cent real income increased by only 6 per cent (Elson 1989).

Finally, as beneficiary of government services, the majority of the population (especially the poor) would be adversely affected by government expenditure cuts and costs recovery programmes in these services (health, education, transport).

Having briefly sketched the probable and actual impact of SAPs on the rural household in general a question may arise as to whether SAPs are gender neutral in their effect (i.e. affecting men and women equally). The answer to this question is the main task of this paper.

SAPs and Women

To determine the specific impact of SAPs on women, we must first clarify the following issues: (i) women's role in the household and the economy; (ii) the conditions facing women (i.e. the context under which they live and work); and (iii) the nature and type of agricultural production which is supported by SAPs.

Women's Role

In low-income households (HH), women's work includes first the *reproductive work*.² Women not only 'experience the tax on their physical energies and time that biological reproduction demands' but also gender constructs oblige them to nurse sick family members, to cook, to clean the house, and to collect water and firewood (Palmer 1991). In other words, women have the responsibility of child bearing and rearing (which is required to guarantee the maintenance of human resources), care for the sick and old, and undertake house-keeping. The gender construct obligations represent a 'tax, or labour overhead' on women (Palmer 1991).

This reproductive role is viewed as natural and thus it is not valued. It is an unpaid work. It can be argued that since women's reproductive work brings about 'values of goods and services then this means that it is productive to the household economy. At least, it displaces expenditure or saves cash income' (Palmer 1991).

Macro-economic policies (SAPs being one obvious example) have no explicit consideration for the process of reproduction and maintenance of human resources (RMHR), which implies a bias against women. In other words, the reproductive role is not specifically accounted for in formulating macro-economic and sectoral policies. This lack of consideration is due to the implicit assumption that the process of RMHR, which is performed by women unpaid, will continue regardless of the way resources are allocated. As such the cost borne by women who perform it is ignored. By ignoring this work in their re-allocation of resources, planners and policy makers treat labour as a non produced, natural resource, a treatment which can strongly be challenged.

² This part has benefited greatly from the valuable work by Diana Elson, 1991.

Economists do not deny that human resources require inputs of caring, cooking, nurturing and nursing. Also, they do not deny that women are the chief providers of such inputs. But, they regard that these inputs (or activities) would be provided by women regardless of any changes in the level and composition of national income (i.e. changes in income have no impact on relative cost and benefit of maintaining and reproducing human resources). It is taken for granted that women unpaid labour is capable of being stretched to make up for any shortfalls in resources available (Elson 1989). Macro-economics assumes having an unlimited supply of female unpaid labour in the household sector ensures the continued supply of able-bodied adult to the paid sector (Elson 1991).

It is true that RMHR is different from the production of any other kind of goods because it does not respond to price signals in the same way as the production of other products (i.e. crops or manufactured products) which can be stopped or scrapped if prices fall. Mothers would not scrap their children if net returns to producing human resources falls. On the other hand RMHR is neither undertaken for love only, disregarding economic costs and benefits. Thus women, to some extent, weigh up the cost and benefit for themselves for what they provide without pay for their family, but they would not abandon or starve their family (children, especially) if costs are too high. In some cases of severe poverty, women would leave their children unattended but, as pointed by Elson (1989), this is a source of 'intense anguish not another rational economic decision'. Having shown the difference between RMHR and production of other goods (crops, manufacture, etc.), we haste to note that the unpaid work performed by women is not infinitely elastic. A point can be reached (breakeven point) where women's capacity to perform their reproductive role collapses. Even if this extreme point is not reached the success of economic policies that ignore this role would be won at the cost of longer and harder hours of work for women. As pointed out by Elson, 'cost' would be invisible to the macro-economic policy makers because it is unpaid time. But the cost will be revealed in statistics on the health and nutritional status of such women.

Secondly is the women's paid work, the so-called *productive work*. By virtue of its exchange value it is the only recognized productive work. It includes work in all economic sectors (formal and informal). In

rural areas and in the agricultural sector women as producer can be grouped under the following:

- (i) Tenancy holders (farmers): This category largely embraces women household heads.
- (ii) Family labour in husbands' or fathers' tenancies: This work has an exchange value but the way and how the income and surplus in the household are controlled and distributed may exclude women from having any income from this work. Through unequal power relations in the household (between women and men), men (especially husbands) can compel their wives to supply an extra unpaid labour in their farms. Men thus extract additional work through unequal power relations. In some cases, however, women may resist providing extra work on their husbands' farms (Dey 1980). Also women may, through joint action secure a direct payment form proceeds (Mbilinyi : 1988).
- (iii) Women working in large plantations (privately or publicly owned local or multinational corporations): Women here may be subjected to overexploitation by employers who pay a very low wage (lower than women's productivity). This is due to the fact that women are seldomly members of or actively engaged in trade unions as they often take less secured temporary work which fits with their family responsibilities.

Thirdly is the *community managing work*. This work is undertaken at the local community level. Women's responsibility in this work is an extension to their domestic responsibilities as this work is largely based on the provision of items for the survival of the family. In this paper, we will be concerned with the two roles viz. reproductive and productive.

Conditions Facing Women

Women, in general are facing extremely unfavourable conditions vis-à-vis men. In this section, emphasis will be on women farmers. Cases of social stratification and differentiation at the village and household level, the imbalance in power relations which determine who gets access to resources and who has the control on the surplus generated are widely

reported by economists and social analysts (Gladwin 1990). It has been documented that women suffer from unequal access to land, credit, basic modern inputs, extension services, and in many societies the right to grow cash or export crop. In the Sudan, such an unequal access is also reported (Badri 1986). In spite of the high level of female participation in agriculture (87 per cent in the traditional sector) in the Sudan, land is mainly owned by men. In the modern irrigated agricultural sector (e.g. Gezira Scheme), only 14 per cent of tenancies are owned by women (1982 survey). In the mechanized rain-fed agricultural sub-sector, although women perform all agricultural work, men's ownership of land is the dominant feature there.

The Types of Agricultural Schemes

Schemes which are supported by SAPs also have to be considered when examining the impacts of SAPs on women producers. Thus, whether the agricultural schemes or programmes supported by SAPs are large or small, or are for export or for food production, would make a difference for women when compared to men. This is because as the realities of life in the African context show, women are largely assigned the role of producing food while men specialize in export production. Women also are largely engaged in small scale plots for the production of food destined mainly for own consumption and for selling to the neighbouring markets (e.g. East African countries).

After clarifying the above mentioned areas, women's role, conditions facing them and nature and type of agricultural schemes promoted and supported by SAPs, we will discuss the probable effects of SAPs on women in rural areas.

Effects of SAPs on Women in Rural Areas

The burden on women in performing the reproductive role would increase for poor households which are net buyers of food and necessities and for HHS, which get prices of output that barely cover the increased cost of inputs (in other words, for households which experience a decline in real income due to high prices of purchases and low net income from production). In these HHS, women are badly hit. A decline in resources available for the household requires a high degree of effort and patience from women to make ends meet, which involves extra stress and time. For example, to economise on limited resources

available, women go to remote areas to buy cheap food which requires more preparation, e.g. coarse grain and root crops take longer time to prepare than wheat and home baking takes more time than buying bread. By resorting to such practices women are, in fact, provided an extra unpaid labour. This is from the side of supplying food (or production). On the side of consumption, when a household reduces consumption due to a fall in real income women's (as well as children's) share in total consumption will fall more than the fall in the share of men. Women unable to buy enough food of the right type to feed the whole family tend to give priority in feeding to adult males. This discrimination would have adverse effects on women's physical health and productivity, especially in the long-run. Moreover the stress and tiredness felt by women in their continuous efforts to stretch their husbands' declining real income with good housekeeping would have some adverse effect on their psychological health.

As a response to such hardships experienced while performing their reproductive role, women, besides their domestic responsibilities, used to engage in informal income-generating activities to supplement the household income. This again constitutes an extra burden on them. It can be argued that women can do this in their spare time; but we think women in such areas and in poor households can be regarded as fully engaged in work (i.e. work in farm, collecting wood, water, housekeeping, etc.). So, this is an extra work carried at the expense of their health. Women thus device a number of survival strategies to ensure the maintenance of their families, but with high cost to them.

Besides food provision, women look after children, the sick and the old. Cuts in government expenditure in social services (especially health) and the introduction of cost recovery programmes in providing these services increase the unpaid work of women in the household, e.g. when hospitals administration reduce the time patients spend in hospitals. Reductions in cost per unit of patient due to cuts in government expenditure cannot be considered as a good indicator of efficiency because the cost of looking after the sick and old is shifted (transferred) from the paid economy to the unpaid economy of the household. Funding of hospitals fall, but the burden on women in the household rises. Total labour inputs have remained unchanged and there has been no real increase in efficiency (Elson 1991). Neglecting women's unpaid work not only devalue women's contribution to the

economy but also obscures the true cost of these macro-economic policies.

Another burden on women in rural areas arises from out migration of men in search of increased income. For Africa it has been reported (Gladwin 1990) that many women do not know the whereabouts of their husbands and as such they are forced to assume the responsibility of household heads. Women-headed households tend to be the poorest, since women are discriminated against as farmers. Those women who have contacts with their migrant husbands (or sons) in urban areas suffer from lack of, or diminished, remittances from them due to urban wage freeze, rising unemployment, food prices, and cost of accommodation in urban areas, etc. Faced with such declining resources, women must put more efforts to bridge the gap between means and ends in order to ensure the survival of their families.

The productive role (paid work) is related to the conditions women are facing and the type of agricultural schemes or programmes SAPs support. Given that women in rural areas suffer from unequal access to land, provision of training to use high yield varieties, irrigation, inputs such as fertilizers or tractors, capital (credit) they could not benefit from incentives (i.e. high prices) provided. Furthermore, when we find that SAPs support large scale and export agriculture, women producers would draw no or less benefit compared to men because they are engaged mainly in production of food (e.g. East African farmers who work on small plots of land). Due to the emphasis of SAPs on tradable goods (exports mainly), which is the domain of men, we find that men who grow exports crop may take most of the basic inputs available. It is worthy to mention the warning given by Gladwin (1990) that the outcome of such a bias of SAPs in the African context (i.e. towards export) may be an African food crisis in the 1990s. In other words, neglecting the food sector which is largely the responsibility of women may lead to food crisis and may also jeopardize the success of SAPs themselves.

Women producers (farmers) can benefit from SAPs only if they are net sellers (i.e. sell more than they buy) and if the increases in prices of their output are more than the cost of inputs (which may not always be the case due to the discrimination against them).

Moreover, women producers are disadvantaged due to their double role. Because women are in charge of reproducing household members and producing goods and services, a rise in price of purchases, cuts in social services, etc., would increase the burden on them on the reproductive side and this will reduce the time and energy available to them for production. One woman is reported to have missed the entire planting season because she was busy looking after her family members (especially the sick) (Errars and Young 1988). Thus, cuts in the public expenditure make it difficult for women to redeploy some of their labour towards crop production. For Palmer (1991) public expenditure 'provides an external economy, a continuous complementary resource, to the supply response to price incentives'.

When women are so desperate for economic returns they are obliged to forego some degree of immediate welfare of family in order to have productive gainful work. Thus, women have to trade off their economic activities against their household responsibilities. The following quotation is telling: 'An OECD report argues that if women did not perform these tasks' i.e. reproductive work men would have to do so. We would then begin to speak of the important opportunity cost of male unpaid labour' (Palmer 1991). Also, the unpaid reproductive work performed by women not only limits the time women can spend in economic activities but also restricts them to activities that are compatible with home schedule (Palmer 1991). These compatible economic activities may not be the activities that make the best use of women's labour resources and, thus, there is a misallocation of such resources. Even if women could manage to perform the two roles satisfactorily this surely would be at the cost of reducing their health and productive capacity in the long-run. Also, the cost of performing these roles can be reflected in the stress and tiredness of women which may lead to instability of family life (i.e. lead to separation or divorce and fragmentation of family members).

Conclusion

In this short paper we have examined the probable impact of SAPs on women in poor rural household (with emphasis on women farmers)³. The examination shows that women are more disadvantaged when compared to men because they bear the cost of the fall in resources at the household level more than men. It has to be noted that examining the impact of SAPs on women is important not only for equity reasons, but also for growth generating reasons. Within the existing social division of labour in African societies, women play a significant role in the economy through their role in reproduction and maintenance of human capital (labour force which is a vital input for growth), and through the labour they provide to export and domestic crop production (especially food). Acknowledging such vital economic roles, macro-economic policies in their task of allocation or re-allocation of resources must consider the resources required to perform such economic roles. Failure to provide the necessary resources to accomplish these roles will affect not only women, but also the entire economy, especially in the long-run⁴.

³ By focusing on poor households we avoid the problems that may arise from class differences (i.e. the poor versus the rich). It is also important to draw attention not only to class differences but also to differences in religion, ethnic values and beliefs. Although women in most societies perform the roles mentioned in this paper, such differences may lead to differences in the degree of women's involvement and power at the household level.

⁴ This does not imply the acceptance of such existing social division of labour but rather it draws attention to the need to consider the existing gender relations when we formulate and implement macro-economic policies in the short to medium term.

References

- Badri, B., 1986, 'Women, Land Ownership and Development : The Case of Sudan', in *The Ahfad Journal*, Vol. 3, No. 2, Khartoum.
- Dey, J., 1989, 'Gambian Women Unequal Partners in Rice Development', in *The Journal of Development Studies*, Vol. 17, No. 3.
- Due, J. M. and Gladwin, C. H., 1991, 'Impacts of Structural Adjustment Programs on African Women Farmers and Female-Headed Households', *American Journal of Agricultural Economics*, Vol. 73:1431-39, December.
- Elson, D., 1989, 'The Impact of Structural Adjustment on Women: Concepts and Issues', in Onimode 1989, *IMF, World Bank & the African Debt*.
- Elson, D., 1991, 'Gender Analysis and Economics in the Context of Africa', Paper prepared for the CODESRIA Workshop on *Gender Analysis and African Social Sciences*, Dakar, September.
- Evan, A. and Young K., 1989, 'Gender Issues in Household : Labour Allocation, the Case of Northern Provinces in Zambia'.
- Gladwin, C. H. (ed.) 1991, *Structural Adjustment and African Women Farmers*, Gainesville, University of Florida.
- Mbilinyi, M., 1988, 'The Invention of Female Farming System in Africa', in Tanzania workshop on *The Economic crisis*.
- Onimode, B., 1989, *IMF, World Bank and the African Debt: The Economic Impact*, Vols. I & II, London, Zed Books.
- Palmer, 1991, *Gender and Population in the Adjustment of African Economics*, Geneva, ILO.

L'impact de la vie familiale sur l'activité entrepreneuriale des femmes au Sénégal

Fatou Ndiaye *

Introduction

Dans le contexte de crise et d'ajustement des économies africaines, les charges sociales assumées par les femmes dans les familles se sont accrues. Ceci explique leur présence de plus en plus importante dans l'entrepreneuriat privé et, en particulier, le secteur informel et la micro-entreprise. Ces secteurs s'avèrent plus accueillants pour la majorité des femmes qui ne sont pas prises en charge par les structures d'éducation et de formation pour leur insertion professionnelle et doivent, pourtant, entretenir leur famille. Ces femmes représentent 41 pour cent des actifs du secteur du commerce et de la vente des services qui sont les branches les plus vivantes du secteur informel. Les Sénégalaises qui représentent plus de la moitié de la population sont, dans toutes les tranches d'âges, les plus affectées par l'analphabétisme et le sous-emploi. Cette situation, ajoutée aux conditions économiques difficiles, explique leur présence plus importante dans le circuit économique informel, commercial en particulier. Aujourd'hui, des femmes qui sont parties du secteur informel, même si elles sont peu nombreuses, ont créé des entreprises dans le secteur structuré. D'autres, tout en restant dans le secteur informel, entretiennent un commerce avec des capitaux non négligeables. Il est en train de se développer une catégorie de femmes-entrepreneures qui a ses caractéristiques propres.

Nous avons, cependant, constaté que l'entrepreneuriat féminin est un phénomène très peu étudié. Il existe des études descriptives importantes (ONUDI 1996), mais elles ne permettent pas d'avoir une connaissance effective des caractéristiques et des mobiles véritables de ce groupe d'actrices. A l'heure actuelle, l'absence de données quantitatives (Thiaw

* Etudiante en Doctorat, Université Cheikh Diop, Dakar, Sénégal.

1993) et d'une typologie concrète et empirique de l'entrepreneuriat féminin empêche une bonne analyse du mouvement des femmes dans le monde des affaires, des formes et des causes de leurs performances et de leurs échecs. C'est seulement, en en prenant conscience, que l'on peut déterminer les facteurs à privilégier dans l'analyse de cet entrepreneuriat. En effet, la problématique de la réussite des femmes y est souvent posée par rapport aux facteurs de formation à la technique de gestion d'une entreprise, aux difficultés d'accès au crédit, etc. Mais ces femmes vivent dans un contexte socioculturel inséparable de leur conduite dans la vie active. Cette vie socioculturelle, dont le lieu d'expression par excellence se trouve être la famille, développe des normes et des types de comportements qui peuvent rendre difficile l'épanouissement des femmes dans la vie économique. L'analyse de leurs motivations entrepreneuriales doit donc se mener dans ce cadre et, particulièrement, dans celui des relations familiales conjugales.

Le travail des femmes et la division du travail, selon les sexes, dans l'idéologie du patriarcat ont été théorisés et réglementés dans la stricte dichotomie entre les concepts de production et de reproduction. Dans cette conception, la reproduction humaine et sociale n'est pas considérée comme partie du processus de production. Ainsi, selon Meillassoux, la société doit s'appropriier le pouvoir de reproduction des femmes au moyen des institutions sociales (mariage, etc.). Sous ce rapport, le rôle des femmes est identifié à la reproduction biologique et sociale. Ce rôle traditionnel limité au cadre familial entre en contradiction avec l'accès des femmes à la production économique. Ce n'est qu'en vendant sa force de travail que la femme peut se réapproprier son existence en tant que sujet social (Guillaumin 1978). Mais nous verrons que la catégorisation sociale des sexes est si enracinée dans les sociétés patriarcales que l'accession des femmes à la production leur fait jouer un double rôle allant de la reproduction à la production. Cette double tâche met en interaction leur vie familiale et leur vie professionnelle. La famille demeure le point de départ obligé des analyses de l'activité professionnelle des femmes.

L'exemple proposé ici est l'entrepreneuriat qui est un secteur d'activités libérales. Dans ce cas, la situation de la femme n'est pas analysée dans le rapport patron-employé, mais à partir de leur volonté, de la grande mobilité et de la densité qui caractérise ce type d'activité. Les femmes entrepreneures sont appelées à gérer plusieurs niveaux de

leurs affaires, ce qui entraîne une très grande densité de leurs activités. Elles ont ainsi à assumer les doubles responsabilités de production et de reproduction, ce qui met en collusion deux types de rôles qu'elles essaient tant bien que mal d'associer pour réussir leur vie professionnelle.

L'entrepreneuriat féminin ne sera pas bien connu tant qu'elle fera l'objet d'étude globalisante. Il a ses réalités et des caractéristiques propres. Les femmes-entrepreneures ont une expérience indissociable du contexte socioculturel, de leur vie familiale et de leurs rapports conjugaux qui sont autant de facteurs à prendre en compte pour une meilleure analyse qualitative de ce domaine d'intervention des femmes.

Méthodologie de la recherche

L'entrepreneuriat féminin au Sénégal revêt une importance capitale dans l'intégration des femmes dans le processus de développement économique. Il intervient dans les activités diverses se situant aussi bien dans le secteur structuré, d'où sa complexité. Ainsi dans le souci de mieux cerner notre objet de recherche, nous avons combiné différentes techniques dans l'enquête sociologique. Cette démarche va de l'étude documentaire aux récits de vie en passant par les enquêtes par questionnaires.

Enquêtes par questionnaires

La ville de Dakar concentre l'essentiel des activités de commerce (soit 66 pour cent contre 34 pour cent en zone rurale) et de ventes de services (81 pour cent contre 18 pour cent à la campagne).¹ Ces types d'activité correspondent à ceux exercés dans le secteur informel, d'où le choix de Dakar qui concentre aussi bien les activités informelles que celles structurées, comme terrain de notre recherche.

La méthode des enquêtes quantitatives soulève la question de la représentativité de l'échantillon. L'idéal ici serait de disposer de statistiques précises touchant l'ensemble de la population à étudier pour construire l'échantillon. On est donc confronté au problème que constitue l'absence de statistiques sur la présence des femmes dans les activités économiques indépendantes. Aussi, ces résultats sont-ils

¹ Données de la Direction de la statistique, 1988.

indicatifs. On attendra d'approfondir le travail statistique pour pouvoir les généraliser. Une certaine connaissance du milieu des affaires a cependant permis de surmonter les difficultés en sélectionnant les secteurs d'intervention privilégiés des femmes entrepreneures et commerçantes. Ces secteurs sont ceux de la Confédération nationale des entrepreneurs du Sénégal (CNES), de la Société du domaine industriel de Dakar (SODIDA) pour le secteur structuré. Ce sont aussi d'autres lieux de concentration des activités commerciales comme le marché Sandaga et celui de la Cité des HLM où sont localisés les militants du GES et de l'UNACOIS.²

Cette enquête par questionnaire a été menée dans ces différents secteurs en interrogeant le maximum de femmes rencontrées dans chaque secteur. C'est ainsi que l'on a constitué un échantillon empirique de 56 personnes, âgées de 25 à 60 ans. Cette démarche ne relève ni de la méthode aléatoire, ni de celle des quotas, compte tenu de la difficulté à connaître la population-mère. Mais elle a permis, dans certains secteurs, de questionner le plus grand nombre de femmes, pour recueillir un maximum d'information. Cette approche quantitative permet d'étudier l'influence de ces variables qui ont une certaine importance sur la vie des femmes. Cette partie de l'enquête nous a permis de poser beaucoup de questions afin de mieux connaître la population et l'activité des femmes dans le secteur informel. Le guide d'entretien semi-directif n'a pas entravé la libre expression des récits. Il a plutôt servi de stimulant au discours de l'interviewée et évité les digressions. Il faut noter que l'enquête par questionnaire dans cette étude était une phase préparatoire de l'enquête qualitative.

Les récits de vie

Cette phase a permis de collecter des biographies qualitatives approfondies qui, avec l'étude de la personnalité de l'entrepreneure, de sa vie, de son histoire, ont permis d'écarter beaucoup de préjugés. Ces récits de vie sont ceux de personnes sélectionnées en raison de l'importance de leur statut et de leurs activités dans les secteurs industriel et commercial. Certaines de ces personnes ont été interrogées lors de l'enquête par questionnaire. Elles dirigent leurs propres entreprises industrielles ou commerciales et ont connu une certaine

² Syndicats des commerçants.

réussite dans les affaires. Des hommes d'affaires ont été également approchés dans cette partie de l'enquête, pour connaître leur point de vue sur ces femmes qui sont dans le même milieu. On a enfin essayé de diversifier les informateurs en suivant différents secteurs d'activités.

Emergence et caractéristiques de l'entrepreneuriat féminin

Définition de concepts: secteur informel, secteur structuré, entrepreneure, entrepreneuriat

L'intérêt de l'étude du rôle des femmes dans un secteur d'activité, inséparable de leur vécu familial, est manifeste. Pour cela, il faut reconsidérer les concepts liés à l'analyse de ce phénomène.

L'entrepreneuriat féminin s'étend sur les secteurs structuré et non structuré. Le secteur structuré est un secteur d'activités économiques bien définies, commerciales aussi bien qu'industrielles. Son fonctionnement est régi par l'État qui oblige toutes les entreprises à fonctionner sur des normes et des règles établies. Ce secteur représente, pour les femmes, un niveau exceptionnel de développement de leurs affaires, mais leur représentation y est très faible. Dans le secteur non structuré, qui les concerne le plus, la saisie des notions d'entreprise et d'entrepreneur est plus difficile, du fait de leur nature flexible et hétérogène. Le mouvement des femmes dans le secteur rend compte de l'inadaptation de la définition classique de l'entreprise retenant la productivité à moyenne ou grande échelle, comme élément central de reconnaissance. Pour prendre en compte les réalités du secteur informel, on partira de la signification de la notion «entreprendre». Dans ce sens, l'entreprise serait une initiative prise par une ou des personnes, en vue d'un résultat. L'entrepreneur est donc toute personne qui entre dans un processus de mise en place et de gestion d'une entreprise. L'entrepreneuriat est un ensemble d'acteurs et d'actrices qui ont en commun l'investissement de biens en vue d'obtenir des bénéfices et s'entraînent, à des degrés divers, dans le même processus.

Ayant défini le secteur structuré comme une procédure de normalisation et de réglementation du fonctionnement du milieu des affaires, on ne pourra définir le secteur informel que par l'attitude inverse qui met une bonne partie de ces activités économiques libérales en marge de cette procédure. Le secteur informel est le lieu de convergence de toutes les activités de commerce, de prestation de

services ou même de petites industries de transformation qui ne sont pas toujours visibles sur les listes officielles et qui échappent à toute règle de gestion d'une affaire établie par l'État. S'il existe, comme dans la plupart des pays africains, un secteur d'activité qualifié d'informel par l'État, du fait de la faiblesse de ses ressources, il connaît toutefois un développement important et échappe, en partie à son contrôle. Certaines de ses activités sont, aujourd'hui, à mi-chemin entre le formel et l'informel. Ici la signification de la notion d'informel est tout le contraire de l'occasionnel, le tâtonnement ou le manque d'assurance.

Cette perception semble plus adaptée aux réalités de l'entreprenariat féminin. L'activité des femmes dans ce secteur ne peut se comprendre que par une prise en compte de tous les niveaux d'activités qu'elles y exercent.

Contexte socio-économique

La formation de l'entreprenariat féminin est relativement récente au Sénégal, ce qui explique leur absence frappante dans l'ouvrage, paru en 1969, de Samir Amin qui fait un recensement exhaustif des hommes d'affaires sénégalais.

Aujourd'hui, l'implication des femmes dans le processus de développement économique est un défi majeur des pays africains, comme le Sénégal, où la population féminine représente 53 pour cent de la population totale (Direction de la statistique 1988). Des contraintes d'ordre économique, social, culturel et même juridique ont rendu difficile la participation des femmes à la vie active du pays.

Pourtant, les femmes ont joué des rôles économiques traditionnels importants dans les ménages. Ces rôles sont très explicites en milieu rural où les femmes mariées disposent de parcelles de terre à cultiver (Lericollais et Guigou 1992). Ils ont pris une nouvelle dimension en milieu urbain où les femmes occupent une place considérable dans le secteur informel. Avec la crise économique, ces rôles des femmes dans la production ont pris de l'ampleur (Sow 1990). Ainsi, malgré le principe juridico-religieux recommandant à l'époux de prendre en charge sa femme, les Sénégalaises sont actives dans bien des domaines. Elles sont confrontées à des obstacles qui les empêchent de s'investir dans les activités économiques au même titre que les hommes. L'obstacle socioculturel est une contrainte majeure. L'absence de l'homme de son

foyer, pendant et au-delà de ses heures de travail, est admise par tous les autres membres de la famille et par la société. La femme est, par contre, tenue d'obtenir la permission ou l'assentiment de l'époux pour exercer un travail aussi prenant que les affaires et maintenir l'équilibre du ménage. Malgré ces pressions, elles sont nombreuses à entreprendre des activités économiques. Le secteur informel reste leur domaine de prédilection.

Caractéristiques de l'entrepreneuriat féminin

Les femmes entrées dans ce secteur d'activités ont dû faire preuve d'initiatives et de beaucoup de volonté, car ce milieu qui n'était, dans l'ensemble, ouvert qu'aux femmes, présente beaucoup de difficultés liées à la formation, au crédit et à l'environnement économique. Elles sont très nombreuses dans le secteur informel mais elles n'y sont pas toutes confinées. Certaines d'entre elles en ont franchi le cap et développent des activités dans le secteur structuré. L'entrepreneuriat féminin, au vu de toutes ces caractéristiques, n'est pas encore un secteur assez puissant pour peser, de manière significative, sur les structures macro-économiques, même si par ailleurs, les femmes s'organisent à travers des associations qui leur permettent de soutenir leurs activités.

La présence des femmes dans le secteur informel

La difficulté majeure, à ce niveau, est de mesurer la présence des femmes dans ce secteur que l'on dit informel. On a, à défaut, procédé à une typologie de leurs activités et de leur niveau de réussite dans ce secteur. Leurs activités sont essentiellement le commerce, la confection, la vente de services tels que la restauration, la coiffure, etc. Leur secteur d'intervention varie.

Le premier secteur est celui du commerce de produits aussi divers que les légumes, les fruits, le poisson, les boissons glacées, la friperie, etc. Les vendeuses s'installent dans leur rue ou sur des marchés proches. Les teinturières, les gargotières entrent dans cette catégorie. Ces activités leur procurent de faibles revenus, car ces professionnelles n'obéissent pas tellement à des règles efficaces de gestion. Elles destinent la totalité de leurs bénéfices à la consommation familiale et à l'investissement de la taille même de ces activités. Elles sont surtout préoccupées par la prise en charge des problèmes liés à la survie de leur famille. Elles sont souvent peu ou pas instruites, ce qui entraîne le manque d'information

sur les normes de mise en place et de gestion d'une entreprise si petite soit-elle. Cette attitude générale explique que les femmes qui franchissent ce niveau ne sont pas très nombreuses par rapport à l'ensemble. Mais dans ce groupe de femmes s'occupant d'activités économiques diverses, il y a ce qu'on appelle des entrepreneurs en puissance qui se détachent progressivement de cet ensemble en améliorant leurs activités (ONUDI 1995). L'étude de la trajectoire de certaines femmes qui sont devenues des femmes d'affaires nous a permis d'observer le passage de ce niveau de l'informel à la mise en place de grands magasins ou de petites entreprises dans le secteur structuré.

Le deuxième secteur d'implication des femmes dans l'entrepreneuriat est un niveau intermédiaire entre la mise en place d'une entreprise probante et le premier degré qui entre dans le cadre de prise en charge du ménage. Il est ici problématique de parler d'entreprise dans le sens économique. Les activités qu'elles mènent sont souvent le commerce en ville sur les grands marchés; elles tiennent des salons de coiffure, des ateliers de confection, des restaurants, etc. Leurs revenus sont appréciables. Leur présence dans ce secteur leur a permis de jouer un rôle important dans la prise en charge de leurs familles. Cette catégorie d'entrepreneures rencontrent énormément de difficultés liées à la formation et à l'accès au crédit. Or, à ce stade, le choix du mode de gestion opéré est décisif dans l'avenir de l'entreprise. Celles qui adoptent un mode de gestion traditionnel donnent une place exagérée à la consommation des revenus au détriment de l'épargne et de l'investissement. L'habillement, les parures, les cérémonies et la prise en charge des besoins de la famille sont des obstacles majeurs à la croissance de leurs activités. Mais c'est également, à ce niveau, qu'émergent des entrepreneures en puissance dont le sens des affaires permet de gérer correctement les dépenses familiales et sociales mais également les rapports conjugaux dans un rapport équilibré avec les activités entrepreneuriales.

On arrive enfin au troisième degré d'implication des femmes dans les affaires. C'est une catégorie qui surmonte les difficultés. Ces femmes ont atteint un niveau très satisfaisant des affaires et manifestent d'avantage l'ambition de progresser. Certaines d'entre elles importent des produits en grande quantité comme les tissus, les ustensiles, la friperie, les cosmétiques, etc. D'autres gèrent de grands restaurants en ville, des complexes de beauté, des boutiques de confection, etc. On en rencontre

qui possèdent un et souvent plusieurs magasins dans les grandes avenues de Dakar. La taille de leurs affaires est incomparable avec celles des deux premières catégories. Elles ont des chiffres d'affaires pouvant aller jusqu'à 200 millions FCFA. Ces professionnelles ont démarré leurs activités avec peu de moyens; elles ont un sens très développé des affaires qui transparaît dans leurs itinéraires. La majorité d'entre elles ont franchi plusieurs étapes avant d'en arriver à ce niveau de réussite. D'autres proviennent de l'Administration où elles ont exercé d'autres activités professionnelles. Elles ont négocié un départ volontaire dont les indemnités leur ont permis d'investir dans le commerce. On explique ainsi le niveau d'instruction assez hétérogène de ces femmes d'affaires.

La présence des femmes entrepreneures dans le secteur structuré

Le secteur structuré compte très peu de femmes. Celles qui y évoluent ont quitté le secteur informel, après quelques succès financiers. On y retrouve également d'anciennes fonctionnaires candidates au en départ volontaire. Les femmes de ce secteur ont un niveau d'instruction relativement plus élevé que celui de l'informel. Cette situation montre que le secteur structuré offre peu de possibilités aux femmes, en raison des exigences que ne remplissent pas souvent la majorité des acteurs dans les affaires.

Expériences et trajectoires

Dans cette étude, on a essayé de jauger l'importance de variables comme l'ethnie, la confrérie, la religion et la caste qui, traditionnellement, servaient à étudier les motivations entrepreneuriales. L'âge, le statut matrimonial, le niveau d'instruction sont aussi les variables sociales dont la mise en relation avec l'activité économique permettent de mieux situer l'entrepreneuriat féminin. Mais l'expérience des femmes dans ce secteur ne peut se comprendre par la simple mise en relation des variables quantifiables. Aussi a-t-on procédé à une étude des trajectoires de femmes qui ont une expérience très riche dans ce domaine.

L'ethnie, la confrérie, les castes

On constate qu'aucune de ces variables n'a réellement influencé le comportement des femmes dans l'entrepreneuriat. Bien que l'enquête révèle une légère supériorité des membres de la confrérie mouride, on n'a ici donné aucune signification à la variable confrérique, car on ne

connaît pas le rapport de la représentation de chaque confrérie dans l'entrepreneariat et dans la population totale.

La composition ethnique de ce milieu est très hétérogène. La présence plus importante des Wolof et des Haal Pulaaren est fonction de leur prépondérance numérique dans la population. Même si la variable ethnique a été déterminante dans bien des études sur les motivations entrepreneuriales, dans cette étude, l'ethnie n'est pas un facteur déterminant le dynamisme des femmes dans l'entrepreneariat.

On sait qu'au Sénégal, une tradition de la communauté veut que l'appartenance à certains métiers relève des castes. Si le filage du coton et la confection des nattes étaient pratiqués par toutes les femmes en milieu wolof, la poterie, la coiffure, la vente de certains objets liés à la beauté et à la féminité étaient pratiquées par des femmes de certaines castes seulement, comme les Gawlo, les Neeño, les Lawbé, etc. On constate, cependant, que ces métiers subsistent, alors que les premières ont pratiquement disparu. Ainsi, ces activités qui occupent toujours les femmes de ces castes rapportent, bon an mal an, pour résoudre certains petits problèmes de la maison. Elles n'ont cependant pas conscience que le dynamisme à la base de ces activités peut leur servir dans l'entreprise.

Statut matrimonial

Quand on avance vers un niveau supérieur de ces activités, on observe une totale neutralité de ces variables identifiées. Par contre, leur situation matrimoniale et le type de relations qu'elles entretiennent dans l'unité conjugale sont des facteurs qui conditionnent les comportements des femmes dans l'entrepreneariat. Ils constituent ainsi des repères pertinents à partir desquels l'échec comme la réussite des femmes pourraient être expliqués. Chaque femme vit un contexte culturel qu'elle manipule en fonction de sa personnalité.

Le rapport entre situation matrimoniale et position dans l'entrepreneariat n'est pas posé ici en termes de division mécanique entre mariées et non mariées. Les célibataires, veuves ou divorcées sont nombreuses dans le secteur. Par ailleurs, un examen rétrospectif du statut matrimonial d'un grand nombre de femmes mariées révèle que la moitié de ces femmes avait déjà divorcé, au moins une fois. Cela permet de dire que le divorce est fréquent, mais il n'est qu'une situation

temporaire. Toutes les femmes divorcées ou veuves aspirent à un nouveau mariage, comme du reste les célibataires.

Niveau d'instruction

Les femmes analphabètes sont assurément plus nombreuses dans cette enquête. La majorité des femmes instruites ont arrêté leurs études au niveau du primaire. Celles qui ont terminé le premier cycle de scolarité constituent une minorité dans l'informel. Les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ne font pas légion dans l'entrepreneuriat. Pour l'essentiel, elles sont des démissionnaires de l'Administration. Elles sont aussi dans le secteur structuré où elles sont très peu nombreuses.

Comment l'entrepreneure négocie-t-elle sa réussite

Des réalités culturelles ont été isolées pour rechercher les facteurs qui font obstacle à l'activité entrepreneuriale. Il est indispensable, ici, de prendre en compte les rapports de genre qui se déroulent dans la famille et, plus particulièrement, dans l'unité conjugale.

L'instabilité des ménages est constatée avec une fréquence digne d'attention. On serait porté à penser que ce phénomène – ménages qui se nouent et se dénouent – est à l'image de la précarité des couples qui existe, en général, dans la société. Mais les biographies montrent qu'à un niveau plus élevé des affaires, les femmes divorcent parce que leur travail devient source de malentendus dans le ménage. Cela permet de dire que les problèmes liés à la vie culturelle et morale que les femmes rencontrent se trouvent au niveau de l'unité conjugale.

L'analyse des résultats d'enquête a permis de comparer les situations de femmes qui ont réussi et d'autres qui ont moins de succès en affaires. On se rend compte que le gros des femmes, comme celles qui sont en tête, avancent au fur et à mesure qu'elles surmontent les obstacles auxquelles elles sont en butte dans leurs activités entrepreneuriales. La culture sénégalaise présente une gamme variée de modèles familiaux qui définissent différentes formes de relations conjugales. Le choix d'une forme de relation que la femme entrepreneure peut faire consciemment ou inconsciemment dans son ménage détermine l'envergure de son entreprise.

L'hostilité du conjoint

Cette hostilité conjugale peut provoquer deux comportements opposés chez les femmes. Certaines femmes sont restées à l'étape de la micro-entreprise depuis plus d'une dizaine d'années et n'ont réalisé aucune performance. D'autres connaissent un niveau de réussite exceptionnel. Elles ont imposé leur réussite et ont vu leurs ménages hypothéqués. Leur ex-époux n'avait pas pu toléré le rythme de leurs activités.

La complicité du conjoint

D'autres femmes d'affaires ont négocié leur réussite dans l'unité conjugale et ont gagné le soutien de leur conjoint. Elles sont moins nombreuses que les autres. La lecture des biographies montre qu'elles ne sont pas des prête-noms, même si cette situation n'est pas exclue dans le leadership entrepreneurial. Certaines d'entre elles le sont devenues après une longue expérience des affaires. D'autres ont eu à divorcer d'un premier époux avant de renouer avec un autre plus compréhensif.

Nombreux sont les hommes qui désapprouvent l'entrée des femmes dans le monde des affaires. Ils pensent que conformément aux normes religieuses, ces dernières ne doivent pas exercer un travail qui les mène loin de leur domicile. Pour eux, il revient à l'homme de subvenir aux besoins de la famille. C'est de là que provient une interprétation de l'activité entrepreneuriale des femmes. Les premières femmes qui se sont lancées dans cette activité étaient accusées de libertinage ou de prostitution déguisée.

Conclusion

Les femmes sénégalaises travaillent à tous les niveaux de l'entrepreneuriat. Leur implication dans ces activités est plus importante dans le secteur informel et dans la micro-entreprise. Qu'elles se situent dans le secteur informel ou dans le secteur structuré, les femmes qui ont réussi constituent une minorité. On a tenté de montrer que la dynamique de l'entrepreneuriat n'est pas uniquement déterminée par des facteurs économiques et financiers. Ainsi la réussite des femmes dans l'entrepreneuriat doit être interprétée à partir des réalités socioculturelles qui existent dans la famille. Le type de rapport instauré dans la famille constitue un choix culturel définissant les relations dans la famille. Pour qu'il y ait développement, il faut qu'il y ait d'abord une culture du

développement. On ne peut pas poser la problématique de la culture du développement sans évoquer la place de la famille qui est un élément clé et de la culture et de l'économie populaire.

Bibliographie

- ONUDI, 1995, *Stratégies pour le renforcement de la planification du marketing en vue d'une croissance soutenue de l'artisanat et des petites industries avec un accent particulier sur le rôle des femmes*, Atelier de la Commission économique des Nations Unis, Dakar.
- Thiaw, Babacar, 1993, *Le rôle de la femme dans le secteur structuré et dans le secteur informel : Problèmes et perspectives*, Dakar, AUPELF-UREF.
- Meillassoux, Claude, 1975, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspéro.
- Guillaumin, Colette, 1978, « Pratique de pouvoir et idée de nature : l'appropriation des femmes » in *Questions féministes*, No. 2, Paris, pp. 530.
- Amin, Samir, 1969, *Le monde des affaires sénégalais*, Paris, Éditions de Minuit.
- Berger, Brigitte *et al.*, 1993, *Esprit d'entreprise, cultures et sociétés*, Maxima, 265 p.
- Guigou, B, Lericollais, A., 1992, « La crise de l'agriculture et la marginalisation économique des femmes sereer du Siin », in *Société. Espace, Temps*, Dakar, pp. 45-64.
- Sow, Fatou, 1993, « Les initiatives féminines au Sénégal, une réponse à la crise », Communication au Colloque *État et société au Sénégal : Crise et dynamiques sociales*, CEAN/IFAN (21-26 octobre. 1991), in *Africa Development*, mars, Dakar, CODESRIA.

Women's Participation at Executive Level in Trade Unions in Nigeria (1985-1990)

Regina Obi *

Introduction

Gender issues are concepts which incorporate wage labour and domestic labour (Sow 1994:6). Most traditional societies, world-wide, perceive women as 'inferior' to men and men as 'superior' to women. In other words, women are seen as the weaker sex than men biologically. According to Berger (1986:216) the relationship between household labour, wage labour, and capitalism has been increasingly used by scholars as part of feminist efforts to explain economic activities carried out by women. This has led to awareness of how household labour sustains the capitalist system of economic production and to in-depth understanding of the complexities in the relationships between women's dual spheres of experience as household workers and as wage earners. Despite the high level of concern this issue has raised, certain ideas continue to be accepted with insufficient examinations. One of these is the notion that because of the split in their lives, women industrial workers do not experience proletarianisation as totally or as intensely as men do. This theory of women's incomplete proletarianisation attributes the low level of women participation in trade unionism to their involvement in reproductive and productive activities. Even as full-time wage earners, women continue to assume responsibility for household tasks, welfare of the members and socialisation of the future generation of workers. This division of time and responsibility, the theory claims, leaves women less prone to identify themselves solely as workers and therefore less liable to identify themselves to class-oriented collective action. But, their incomplete proletarianisation is economic and psychological, which

* Senior Lecturer, University of Benin, Benin City, Nigeria.

also suggests that the option of relying on male incomes for support, if necessary, decreases women's dependence on their own labour power. In this paper, the theory of women's incomplete proletarianisation is used to explain: (i) the life situation and circumstances of the working women in Nigeria who felt cheated and oppressed by their low participation in trade unionism; (ii) their desire to get out of their 'shell'; and (iii) how they want to do it.

It is important to note that Great Britain was the cradle of industrialisation. As the process of industrialisation developed, trade unions emerged between the eighteenth and nineteenth centuries to fight against exploitative capitalists, and to obtain higher wages and less hours of work for the workers. Since then, scholars have conceptualised and defined 'trade unions' differently. For instance, Sydney and Beatrice Webb (1920) defined a trade union as 'a continuous association of wage earners for the purpose of maintaining or improving the conditions of their working lives'. Sydney and Beatrice Webb often referred to as the Webb, are classical theorists of trade unionism.

Their definition of 'trade union' was based on their experiences in Western countries. The Webb restricted the scope of trade unions to associations of wage earners; that is junior workers in complex organisation. In Nigeria, Trade Union Decree 1973, defines trade union as:

Any combination of workers or employers, whether temporary or permanent, the purpose of which is to regulate the terms and conditions of employment of workers, whether the combination in question would or would not, apart from this Decree, be an unlawful combination by reason of any of its purposes being in restraint of trade, and whether its purposes do or do not include the provision of benefits for its members (Trade Unions Decree No. 31, 1973, A 545, Section 1, Sub Section 1).

Compared with the Webb's definition, the definition of trade union as contained in Trade Unions Decree No. 31, 1973 has a wider space. It covers associations for wage earners, senior staff associations, management staff associations and employers association. In view of the existing inconsistencies and dissimilarities in conceptualisation and definition of trade unions, authors are free to define trade unionism as used in their contexts to avoid unnecessary ambiguities and misunderstanding. Therefore, in this paper, 'trade unions' are defined as associations of junior workers in industrial organisations for the purpose of obtaining higher wages for them and improving their conditions of

work. Senior staff association, management staff association and employers associations are outside the scope of the definition and so are excluded. These excluded associations represent the interests of senior staff, management staff and employers, and they perform more-or-less similar functions as trade unions for their memberships. They are also affiliated to the Nigerian Employers' Consultative Association (NECA), whereas Trade Unions are affiliated to the Nigeria Labour Congress (NLC).

Before the industrial revolution in Great Britain in the eighteenth century, women scarcely participated in trade union activities. They started to participate in 1903 when the Civil and Public Services Association (CPSA) was founded. Up to 1920, executive positions were occupied by men. In 1921, Nova James became the first full-time female assistant secretary of the Clerical Officers Association (COA) which was a branch of the CPSA. By the end of 1978, CPSA had a total membership of 225,000. Out of these, 146,250 (65 per cent) were women, and 78,750 (35 per cent) were men. There were 29 members of the national executives; only seven were women and none was elected either as president or vice-president (Wigham 1980:54). Sloane and Witney (1985:85-92) had more or less similar pattern of women participation in United States of America. There, women participation in trade unionism has many implications on family life because of their multiple roles as mothers, wives, workers, etc. However, USSR (former Russia) presented a different picture: women participation was high. For instance, a woman trade unionist might be a chairman in a branch union, and a secretary at the district or national level (Lane 1978).

Discussing the Third World nations generally (i.e. Africa, Asia and Latin America), Savara (1986:70) remarked that the women are often seen as a more docile working force compared with men. So, they are less prone to participate in trade union activities than men. Also, there is often a difficulty in getting statistical data specifying the relative proportions of men and women who are trade unionists. For instance, in Tunisia, according to Zeghidi (1995:350) trade union movements developed in association with the National Liberation Movement (NLM). The 'rich', the 'communists', and the 'intellectuals' were often the targets of Tunisian trade unionists. These target groups were seen as the oppressors of the masses. In 1980, there was a massive increase in the labour force; 340,000 working women represented 21.7 per cent of

it. The women were employed in the manufacturing industry, and in the services. In 1984, 10,000 women were primary school teachers, 4,000 were secondary school teachers, and 21 per cent of the University teachers. Textiles and clothing industries were also set up in cities, villages and towns. These introduced a new phenomenon of female factory workers in Tunisia and a great number of female workers joined the trade union movement. I find these statistical analysis stimulating. The data could be interpreted, in my own opinion, to mean that a high proportion of women in Tunisia are liberated from the oppressions of the patriarchal traditions and work outside the home. Tunisian women are becoming more aware, sensitised, and conscientised about gender issues and relations. Such awareness has encouraged them to join labour movements, despite strong resistance from the men in those labour movements. They know fully well that their active participation will help them to achieve social, economic, and political empowerments which they need for advancement and prosperity of the Tunisian working class in general, and for working women in particular. Despite these noble achievements, it is disappointing to note that no statistical representation of the role of men and women in labour movements in Tunisia was recorded. This gap in knowledge makes it difficult to quantify, determine, and compare the proportion of women vis-à-vis men who participate in the Tunisian labour movements.

In Nigeria, prior to 1976, women participation in trade union activities had psychological effects. These psychological effects were brought about by the mode of socialisation of women. Women were socialised to believe that their rightful position was in the home, rearing children, looking after their husbands, and performing domestic chores and drudgery. Any other achieved aspiration was regarded as an appendage. But with industrialisation, urbanisation, modernisation, and emancipation of women, the myth of familism, and the myth of women's non-productivity which were imposed on Nigerians by colonialists became out-moded (Michel 1980:155-172). Today, Nigerian women both in rural, urban and city centres work outside their homes, in the farms, and trade in the markets. Those with high level Western education work in industries, firms, and civil service. Some of these women are entrepreneurs of international and multinational corporations. Women trade and work outside their homes in order to earn incomes and assist to improve the life style of their families (Obi 1992:311-316; Anyanwu 1993:127-129). Nigeria had a total labour

force of 23,179,000 in 1970. Out of these, 63.25 per cent (i.e. 14,549,128) were males, and 36.8 per cent (i.e. 8,529,872) were females. In 1990, its total labour force was 38,438,000. About 64.6 per cent (i.e. 24,830,948) were males and 35.4 per cent (i.e. 13,607,052) were females. Further analysis of these data reveals that in 1990, women in Nigeria labour force experienced an increase of 159.5 per cent, and men also experienced a percentage increase of 170.7 per cent over the 1970 figures (The World Bank, *African Development Indicators* 1996:291). It is likely that these workers belonged to different trade unions and associations according to their occupational status. But there was no statistical records available showing the distribution of these workers by gender, status, trade unions and associations. This is a gap in knowledge. This research is an attempt to make a contribution to knowledge about participation of workers, especially women at the executive level in trade unions in Nigeria between 1985 and 1990.

According to Nwauzor (1990), there were no records to show that women in Nigeria participated in trade unions up to 1960s. But after the restructuring of trade unions along industrial line and into one central body in 1978, the presence of women became apparent. That led to the formation of the Nigerian Labour Congress Women's Wing (NLCWW) in 1985, and thereafter state branches, such as that of Edo State were set up. With the birth of the women's wing, trade unionism in Nigeria has responded to the yearnings of women to participate at all levels and this gives a new dimension to the involvement of women in Nigerian movement. Involvement of women becomes possible because women in trade unions share aspirations of trade unionists, and some women have husbands who are trade union leaders. Omoregie (1990) emphasised that in order to participate actively in trade unionism, a woman must have a co-operative and understanding husband who does not entertain gossips about his wife. Otherwise, she cannot cope with the demands of the movement, and eventually may have to resign to despair. She stresses the need for women to participate actively in trade unionism; that women have much to bargain for themselves and for their colleagues such as shorter hours of work, maternity leave, etc.

Furthermore, with respect to the participation of women in key executive positions in the national trade unions in Edo State, for instance, official documents showed that there were 33 trade unions, 4

failed to supply the names of their chairpersons/secretaries. Out of the 29 trade unions which supplied the names, 28 had male chairperson, and only one had a female chairperson, Mrs C.T. Omoregie of the National Association of Nigerian Nurses and Midwives (NANNM) (Federal Ministry of Employment Labour and Productivity 1990). Also in NANNM at the national level, there were 21 chairperson positions. Out of the 21 chairperson positions, only 4 women occupied the position in four States namely: Edo, Ogun, Oyo and Cross River States (Omoregie 1990). One would have thought that half of the chairperson positions, at least, would be occupied by women, since in the nursing profession there is greater number of women than men. But ironically, the reverse was the case.

From the above exposition, the low participation of women in Nigerian trade unionism was attributable to the socio-cultural stereotypes about men and women which usually determine their socialisation patterns, and gender division of labour. Are there any other crucial factors which prevent women in Nigeria from participating in trade unions at the executive level? Can the present low participation of women be increased? Why should high participation of women in Nigerian trade unions be encouraged? These are some crucial questions this research attempts to answer.

Methodology

Respondents were sampled from six cities namely: Jos, Lagos, Enugu, Kanò, Warri and Benin. These respondents were working in different establishments, and thus belonged to different trade unions. These include Nigerian Union of Teachers (NUT); National Association of Nigerian Nurses and Midwives (NANNM); Non-Academic Staff Union of Universities, Educational and Allied Institutions (NASU); Nigerian Union of Journalism (NUJ); National Union of Petroleum and Natural Gas Workers (NUPENG); National Union of Postal and Telecommunication Employees (NUPTE); and Radio, Television, Theatre Arts Workers Union (RATTAWU). Accidental sampling technique was used to select 25 women and 25 men trade union members from each of the following areas:

- In Jos, NUT, NANNM, NASU, NUJ, NUPTE and RATTAWU.
- In Lagos, NUT, NANNM, NASU, NUJ, NUPTE and RATTAWU.

- In Enugu, NUT, NANNM, NUJ, NUPTE and RATTAWU.
- In Kano, NUT, NANNM, NASU, NUJ, NUPTE and RATTAWU.
- In Warri, NUT, NANNM, NUJ, NUPTE, NUPENG and RATTAWU.
- In Benin, NUT, NANNM, NASU, NUJ, NUPTE, NUPENG and RATTAWU.

Thus, the total number of men and women selected for the research was 300. This research is women oriented. Men were included in the sample simply to reduce gender bias, and also for comparative purposes. The research found the sample size convenient to handle in view of the financial constraints and time available for the research, June-November 1990. Structured questionnaires were distributed to 300 men and women. Out of the 300 questionnaires distributed, only 150 were completed properly. This represented a response rate of 50 per cent.

Structured questionnaires were used to collect:

- Data relating to personal details of the respondents, e.g. indicate your highest educational attainment;
- Data relating to research objectives, e.g. would you like Nigerian women to occupy executive positions in trade unions ? Give reason(s) for your answer;
- Data relating to research hypothesis, e.g. do you agree or disagree with the statement that if Nigerian trade unionism improves its social image, women participation will increase at the executive level?

Descriptive and qualitative approach was used for data analysis: Frequency distribution and percentages were used to determine the relationship between variables. Data collected with structured questionnaires were used to write Section Three of this paper.

Methodological Problems

Problems were encountered with the structured questionnaire technique used for data collection. Three hundred questionnaires were personally distributed to 300 respondents to complete and return. Four research assistants (graduate students) were employed to assist in data collection.

Out of the 300 questionnaires distributed, 221 respondents (73.7 per cent) completed and returned their questionnaires. Seventy-nine respondents (26.3 per cent) did not return the questionnaires; even after

extra copies were given to them to complete. But they refused saying that they would not have the time to do so. These respondents also refused to be interviewed at work. They were afraid of making mistakes and being disciplined by the management. In fact, refused to be interviewed at break/lunch periods. They claimed that they used the periods to do brisk business, go for school run, shop around, and eat outside. Out of the 221 questionnaires (73.7 per cent) which were returned, 150 (50 per cent) were completed properly, and these were used for data analysis.

Empirical Findings

Socio-economic and Demographic Characteristics of the Respondents

Of the 150 respondents that were interviewed, 73 (48.7 per cent) were men and 77 (51.3 per cent) were women. All the respondents worked in different establishments comprising industries, firms and the civil service. Consequently, they belonged to different trade unions in accordance with the Trade Union (Central Labour Organisation) Special Provisions Decree No. 44, 1976. The trade unions to which the respondents were members were varied (see Section 2.1 for details). Out of the 73 male respondents, 15 were executive members of trade unions, while 58 were ordinary members. On the other hand, out of the 77 female respondents, only 3 were executive members. A greater number of men than women were executive members of Nigerian trade unions. The respondents belonged to different ethnic groups namely: Igbo, Hausa, Yoruba, Tiv, Edo, Esan, Etsako and Ijaw. The average age of the respondents was 35 years. Most of the respondents were married (100), 43 were single and 7 were either separated, divorced, or widowed. On the average, each respondent had four children, and their average age was 10.2 years. They were young children. The age range of the children was 1-25 years old. About 91 per cent of the respondents were Christians. They were nominal Christians. They combined Christianity with paganism by worshipping idols too. All the respondents were junior staff. Their jobs ranged from cleaning to clerical jobs. They earned an average income of Naira 6,733.3 per annum. There is no doubt that these socio-economic and demographic factors could influence the responses of the respondents to the questions asked in relation to the objectives and hypothesis of the research.

Constraints to Women Participation at Executive Level in Trade Unions in Nigeria

There were two levels of participation in the trade unions: (i) executive level; and (ii) ordinary membership level. The respondents who participated at the ordinary membership level had no problems with participation in trade unions. They attended local meetings of the unions. These meetings were held during office hours, and within the industrial premises/workplace. The management of the establishments allowed members of trade unions to attend meetings whenever scheduled. Members participated in discussions at meetings and paid monthly dues to the coffers of the unions by a check-off system. Ordinary members did not hold executive positions. But the respondents who participated at the executive level in addition to the roles of the ordinary member, held executive positions as chairpersons, secretaries, treasurers and executive members without portfolio. The positions of chairperson and secretary were key positions. The rest were regarded as minor positions. Trade unionism in Nigeria is stigmatised by the Nigerian societies as a tough, dirty, political, corrupt, scandalous, hooliganistic, tedious and time-consuming job. Thus, executive members are expected to possess these types of traits for positive actions and results.

The respondents were asked to declare whether or not they would like women to occupy executive positions in Nigerian trade unions. Data in Table 1 shows that 134 (89.33 per cent) responded in the affirmative. Sixteen respondents (10.67 per cent) did not support the view. The same Table 1 also shows that out of the 77 women respondents, 71 said yes, and only 6 said no. This data analysis means that a majority number of the respondents would like women to occupy executive positions in trade unions in Nigeria.

Table 1 : Whether or not Women Should Occupy Executive Positions in Trade Unions in Nigeria

Opinion of respondents	Men		Women		Total	
	Number	%	Number	%	Number	%
Yes	63	42.00	71	47.3	134	89.33
No	10	10.00	6	34.00	16	10.67
Total	73	48.67	77	51.3	150	100

Source: Fieldwork conducted by R.U. Obi, 1990.

The research further shows that out of the 150 respondents, only 18 were executive members; 15 were men and 3 were women. This means that in Nigerian trade unions, for every 3 female executive members, there were 15 male executive members. Or put in another way, in trade unions in Nigeria, men and women participate at the executive level at the ratio of 3 women to 15 men. This is equal to the ratio of 1 woman to 5 men (1 woman: 5 men). Hence, women participation at the executive level in trade unions in Nigeria is low compared with men.

Statistically, this research has demonstrated that women would like to participate in trade union activities at the executive level. But they were not able to participate in great numbers, and as actively as they should, because they were faced with certain constraints which dampened their desire. The following are identified by the respondents as major constraints to participation of women at the executive level in Nigerian trade union:

Gender Discrimination

Data in Table 3 shows that out of the 150 respondents, 72 (48 per cent) mentioned gender discrimination as a constraint to women participation at the executive level in Nigerian trade unions. They stated that unequal job opportunities existed for men and women. In Nigerian traditional societies, division of labour exists and it is based on sex. Trade unionism involves politics and as such it is regarded by the tradition as a 'masculine' job and not a 'feminine' job. Trade unionism involves too much out-door exposure to the masses. Women are expected by our traditional norms and values to stay in-doors at home

looking after husbands, bearing and rearing children and performing domestic duties. Based on these ideologies and beliefs, many Nigerian women usually shy away from active participation in trade unionism. They do not like to be called 'ugly names' and to receive derogatory remarks from the members of the public. Participation at the executive level also involves too much travelling out-of-station for different types of meetings such as National Executive Council Meetings; and meetings with the government parastatals and representatives, especially in times of industrial crises.

Table 2 : Constraints to Women Participation in Trade Unions

Constraints	Men		Women		Total	
	Number	%	Number	%	Number	%
Gender discrimination	29	19.33	43	28.671	72	48.00
Lack of time	24	16.00	18	2.00	42	28.00
Lack of husband's support	15	10.00	10	6.67	25	16.67
Lack of vigour	5	03.33	6	4.00	11	7.33
Total	73	77	100	77	100	150

Source: Fieldwork conducted by R.U. Obi, 1990.

Today, working women in Nigeria are becoming aware of the benefits of active participation of women at the executive level in trade unions and also of the benefits of occupying top executive positions as chairman. Consequently, the women respondents argued that certain positions were exclusively reserved for men. Men mainly occupied positions as chairperson and secretary; whereas, women occupied positions as treasurer and public relations officer. The Sex Discrimination Act 1975¹ should not just exist in theory but rather it should be implemented and enforced; that there should be no gender discrimination as regards to what position women and men should

¹ Sex Discrimination Act 1975 was declared by the United Nations. The main objective of Sex Discrimination Act is to ensure equal opportunity for men and women. The Act prohibits discrimination on grounds of sex in recruitment, placement and promotion.

occupy. All that women required was to be given the chance to prove their worth.

Lack of Time

Table 2 also shows that 42 respondents (28.0 per cent) saw 'lack of time' as a constraint to women participation in trade union activities. These respondents argued that women, especially those with babies and young children, had no time to participate effectively and efficiently in trade union activities. They had multiple roles to perform, and attendant inter-role conflicts, stresses and strains to bear. The women combined child bearing and child rearing with domestic and industrial roles. They felt that these roles were enough burden on their shoulders to cope with. This is an important factor to note. It is not necessarily lack of interest that prevented women from participating in trade unionism. The women were keen to participate, but the problem was lack of time.

Lack of Husband's Support

It is also shown in Table 2, that certain respondents identified lack of husband's support as an impediment for women participation. Out of 150 respondents (16.67 per cent), 15 men and 10 women held this view. This means that a greater number of the male respondents than the female respondents perceived lack of husband's support as an obstruction to women participation in trade union activities in Nigeria. This point is also crucial. There is no doubt that trade union activities interfere with domestic roles of women. These respondents maintained that not all men would like to stay at home to baby-sit, and take care of the home while their wives attend local meetings, or travel out of station even for a few days on trade union matters. Consequently, many husbands did not allow their wives to participate in trade union activities. Such denials had psychological implications on the women too.

Lack of Vigour

Also in Table 2, lack of vigour is shown as another factor which militated against women participation in trade union activities. Out of

the 150 respondents, only 11 (7.33 per cent) comprising 5 men and 6 women held this view. This view is also crucial to note, though its numerical representation is statistically insignificant. These respondents pointed out that women are weaker sex than men. Women by this are reminded that: (a) they are too soft, too weak and too frightened to be trade unionists but, should perform better as housewives; (b) trade unionism is a masculine job; and (c) Nigerian societies perceive it that way. However, the author of this paper argues that these negative concepts are socio-cultural and patriarchal ideologies which our societies maintain in order to relegate women to the background. These negative conceptualisations are too generalistic. There are also women who would like to be in the forefront of any affairs. This type of women are endowed with ambition, enthusiasm and vigour to satisfy the demands of the Nigerian trade unionism. Many of these women unfortunately are still left in the 'cooler' in our societies simply because of the traditional method of division of labour by sex in which trade unionism and politics are perceived by all, as exclusively domains for men, and as such, not for women.

Women and Executive Positions in Trade Unions in Nigeria

Furthermore, the researcher wanted to know the executive positions which all the respondents (including men and women) would like women to occupy in Nigerian trade unions. Table 3 shows that out of 150 respondents, 72 (48.0 per cent) declared that they would like women to occupy any positions at the executive level as chairman, secretary, treasurer, public relations officer, and executive member without portfolio. Out of these 72 respondents, 27 were men and 45 were women. This data analysis means that more women than men wanted women to occupy any positions at the executive level in trade unions in Nigeria. Only 16 respondents out of the 150 were indifferent. They were indecisive and could not give their opinion on the issue.

Table 3: Executive Positions Women Should Occupy in Trade Unions in Nigeria, by Sex and Status

Positions	Men		Women		Total	
	Number	%	Number	%	Number	%
President/Chairperson	16	10.67	23	15.33	39	26.0
Secretary	3	2.00	5	3.33	8	5.33
Treasurer	13	8.67	2	1.33	15	10.0
Any position	27	18.00	45	30.00	72	48.0
No response	14	9.33	2	1.34	16	10.67
Total	73	48.67	77	51.33	150	100

Source: Fieldwork conducted by R.U. Obi, 1990.

Testing the Research Hypothesis

The research hypothesis is that, the participation of women at the executive level in trade unions will increase if trade unionism improves its social image. Data in Table 4 shows that out of 150 respondents, 113 (75.34 per cent) agreed with the statement that women participation at executive level in trade unions will increase if trade unionism improves its social image; whereas, 35 (23.33 per cent) disagreed with the statement, and only 2 (1.33 per cent) said nothing. This shows that a majority number of the respondents comprising 49 men and 64 women agreed with the hypothetical statement. On the basis of this result, we can accept the hypothesis, that the participation of women at the level of decision making in trade unions in Nigeria will increase if trade unionism improves its social image.

Table 4: Trade Unionism and Women Participation, Societal Perception at the Executive Level

Level of Agreement	Men		Women		Total	
	Number	%	Number	%	Number	%
Agree	49	32.6	64	42.67	113	75.34
Disagree	24	7	11	7.33	35	23.33
No response	-	16.00	2	1.33	2	01.33
Total	73	100	77	51.33	150	100

Source: Fieldwork conducted by R.U. Obi, 1990.

How to Increase Women Participation in Trade Unions in Nigeria

Respondents were given the opportunity to suggest ways of increasing participation of women in trade unions. Some of the useful suggestions made are as follows (see Table 5).

Equal Job Opportunities

Data analysis in Table 5 shows that 76 respondents (50.67 per cent) out of the 150 suggested that to increase women participation in Nigerian trade unions, men and women should have equal job opportunities. Also, a greater number of women (49) than men (27) held similar view. This factor is important because it would help the women to occupy key executive positions as chairperson and secretary as well as minor positions as treasurer and executives without portfolio. Occupying these key positions would also enable women to present their views, especially on gender sensitive issues, and to bargain for their privileges, rights and interests, e.g. longer maternity leave period, and shorter working hours. Men alone should not occupy key positions in Nigerian trade unions. Women should be given some chances, too. This, in my opinion, is a way to achieving democracy in Nigerian trade unionism, apart from increasing women participation.

Enlightening the Populace

Data analysis in Table 5 also shows that out of 150 respondents, 48 (32.0 per cent) comprising 28 men and 20 women mentioned provision of enlightenment programmes. These included campaigns on mass media, e.g. newspapers, magazines, radio and television, workshops, conferences, symposia and seminars on trade unionism and participation of women. Enlightenment programmes would help to educate the masses and generality of the Nigerian public on the roles of women in trade union activities, especially at the executive level. Understanding the roles of women in trade unions would help to gradually erase the psychological biases from the minds of the people (e.g. that trade unionism is for men; women who participate in it are prostitutes) which Nigerian traditions and customs impose on women. These efforts would no doubt help more women to realise that it is not a taboo for them to participate actively in trade unions; that trade unionism is a job for both men and women. The adoption of this

ideology nation-wide would encourage more women to participate actively and identify themselves with Nigerian trade unionism.

Having Time for Participation

Table 5 further shows that out of the 150 respondents, 18 (12.08) comprising 13 men and 5 women suggested that convenient time should be created for meetings to enable women to participate in trade union activities. These respondents asserted that meetings should be scheduled to hold during official working hours (i.e., 7.30a.m. - 3.30p.m. Mondays to Fridays) and not in the evenings and at week-ends. It was obvious to them that this sort of arrangement would be more convenient for women, especially the married ones with young children. Admittedly, men should be made to baby-sit and perform other domestic duties in the absence of women. The fact that all is under control at home will reassure women and they can participate more effectively in trade activities. However, in Nigeria today, there are men, irrespective of their level of Western education and exposure to modernity and industrialisation processes, who are still traditionalists to the core. Such men never participate in domestic duties. They regard domestic duties as jobs for women and children to perform, and not for men.

Husband's Support

Finally, data analysis in Table 5 also reveals that out of 150 respondents, 8 (5.33 per cent), comprising 5 men and 3 women, suggested that women need their husbands' support to participate effectively in trade union activities at the executive level. It is interesting to note here that greater number of men than women held this view. This re-confirms the existence of gender inequality in our societies; women subordination to men, and men domination and superiority over women. Despite this observation, it is crucial for the women who are trade unionists or aspirants to seek and obtain their husbands' support for participation. This would help to maintain peace at home, and also give the women the courage to pursue trade union activities with greater enthusiasm and vigour than even before.

Table 5: How to Increase Women Participation in Trade Unions in Nigeria

Suggestions	Men		Women		Total	
	Number	%	Number	%	Number	%
Creating equal job opportunities	27	18.00	49	32.67	76	50.67
Enlightening the populace	28	18.67	20	13.33	48	32.0
Time for participation	13	8.67	5	3.33	18	12.00
Husband's support	5	3.33	3	2.00	8	5.33
Total	7	48.67	77	51.33	150	100

Source: Fieldwork conducted by R.U. Obi, 1990.

Summary and Conclusions

This study had re-confirmed the research findings of scholars such as Ubeku (1983) that the participation of women in trade unionism in Nigeria is low compared with the participation of men. This study has also discovered that in the Nigerian trade unions, for every three women occupying executive positions there were fifteen men. Therefore, men and women participated in the trade unions at the executive level at the ratio of one woman to five men.

Although a majority of the respondents (89.33 per cent) wanted women to occupy any executive position in the trade unions, the women themselves had certain constraints militating against their desire to participate. Four major constraints were identified, and they were (i) gender discrimination; (ii) lack of time; (iii) lack of husband's support; and (iv) lack of vigour. Gender discrimination (48 per cent) was the most predominant factor, while lack of vigour (7.33 per cent) was the least dominant. The research hypothesis that women participation at executive level in trade unions will increase if trade unionism improves its social image, was tested and validated.

Useful suggestions were proffered about how to increase the participation of women at the executive level in trade unions in Nigeria. They were as follows:

- Providing and allowing equal job opportunities for men and women.
- Providing enlightenment programmes for mass education about women and trade unionism in Nigeria.
- Creating convenient time for men and women to participate at union meetings at the executive level and ;
- Seeking husbands' support for meaningful participation.

Policy Implementation

In view of the above research findings and recommendations about women participation at the executive level in Nigerian trade unions this paper calls on the Nigerian trade unionism to improve its social image in order to encourage and increase the participation of women. The paper also calls on the Nigerian government and parastatals, scholars and trade unionists to provide enlightenment programmes through mass media, conferences, workshops, symposia, among others, to educate the masses on the role of women in trade unions. These would help to allay people's fears about the participation of women in trade unions. These would also, no doubt, help to sharpen the interest of more women to join and identify themselves with the Nigerian trade unionism and by so doing increase their participation.

References

- Achola, P.O., 1979, 'Women in the Household Economy: Managing Multiple Roles', in *Studies in Family Planning*, Vol. 10, No. 11/12, November / December.
- Adesina, J., 1996, 'Workers Politics and the State', in *Labour in the Explanation of an African Crisis: A Critique of Current Orthodoxy, The Case of Nigeria*, Dakar, CODESRIA, pp. 81-105.
- Anyanwu, S.O., 1993, 'An Empirical Analysis of Motivations for Mobility in Nigeria', in *Scandinavian Journal of Development Alternative*, Vol. 12, No. 4, pp.107-129.
- Berger, I., 1986, 'Sources of Class Consciousness: South African Women in Recent Labour Struggles', in *Women and Class in Africa* (eds.) Claire Robertson and Iris Berger, New York, Africana Publishing company, pp.216-236.
- Boserup, E., 1989, *Women's Role in Economic Development*, New York, Saint Martin Press.
- Edholm, F.; Harris, O., Young, 1979, 'Conceptualising Women', in *Critique of Anthropology*, No.3, Vol. X, pp.101-130.

- Fashoyin, T., 1992, *Industrial Relations and African Development*, New Delhi, South Asian Publishing Prt. Pp. 45-105.
- Federal Ministry of Employment, Labour and Productivity, 1990, *List of Trade Unions in Edo State, Benin City, Nigeria*. Official document collected in April.
- Freud, B., 1991, 'Indian Women and the Changing Character of the Working Class: Indian Household in Natal 1860-1990', *Journal of Southern African Studies*, Vol. 17, No.3, September, pp.415-429.
- Hill, M. Anne, 1983, 'Female Labour Force Participation', in *Developing and Developed Countries: Consideration of the Informal Sector*, in *Review of Economics and Statistics*, 65, 459-468.
- Imam, Ayesha, M., 1990, 'Gender Analysis and African Social Sciences in the 1990s', in *Africa Development*, Vol.XV, No.4, pp.241-57.
- Imam, Ayesha, M., 1994, 'Research Procedure'(Appendix 3) in *If you won't do these Things for me, I won't do Seclusion for you. Local and Regional Constraints of Seclusion Ideologies and Practices in Kano, Northern Nigeria*. Unpublished doctoral thesis in Social Anthropology, University of Sussex, Brighton.
- International Labour Organisation, 1975, See Official Records and Supplement No. 46(A/34/46) Regulations and Decisions adopted by the General Assembly of the United Nation's Organisation during its thirty-fourth Session, 18 September 1979 – January 1980.
- Khasiani, S.A.; and Njiro, E.I., 1993 (eds.), *The Women's Movement in Kenya, Nairobi, Dakar, AAWORD Book Series*.
- Lane, D., 1978, *Politics and Society in the USSR*, Oxford, Martin Robertson, pp.304-308.
- Mamdani, M., and Wamba-dia-Wamba, E., 1995, (eds.), *African Studies in Social Movements and Democracy*, Dakar, CODESRIA.
- Michel, A., 1980, 'Women as Invisible Producers, Employment and Basic Needs', in *What Kind of World Tomorrow?*, Geneva, World Social Prospects Study Association (AMPS), pp. 155-172.
- Nigeria Labour Congress, 1984, *Constitution of the Nigeria Labour Congress (Amended)*, pp.1-27.
- Nwauzor, N. N., 1990, Interviews Between Nath Nkem Nwauzor and R.U. Obi on Women and Trade Unionism in Nigeria, May 14 and September 26.
- Nzomo, M., 1989, 'The Impact of the Women's Decade on Policies, Programs and Employment of Women in Kenya', Issue: *A Journal of Opinion*, Vol. XVII, No.2.
- Obi, R. U., 1988, *The Structure of Trade Unions in Nigeria*, Unpublished Ph.D. Seminar Paper No.2, Benin City; University of Benin, pp.22-24.
- Obi, R. U., 1992, 'Child-care: Working Mother and Home-base Baby Nurse in Benin City', Chapter 29 in *The Child in Africa*, OMEP Publication Series (eds.) Alele-Williams *et al.*, Benin, University of Benin Publishers and Press, pp.311-316.
- Obi, R.U., 1992, 'Reducing the Agony of Working Women in Nigerian Labour Market', *Nigerian Journal of Administrative Sciences*. In the Press.
- Ochwada, H., 1995, 'Gender Analysis: The Stunted Discourse in Kenya's Historiography', *Africa Development*, Vol. XX, No.4, pp.11-28.
- Omoregie, G. T., 1990, Interviews Between G.T. Omoregie and R.U. Obi on Women and Trade Unionism in Nigeria, June 28-30.

- Omreane, N., and Zammiti, K., 1992, 'Social Movements, Social Transformation and the Struggle for Democracy in Africa', *Associations in Tunisia*, CODESRIA Book Series, pp.1-30.
- Palmer, I., 1991, *Gender and Population in the Adjustment of African Economies: Planning for Change*, Geneva, ILO.
- Parker, S. R.; Brown, R. K.; Child, J.; and Smith, M. A., 1981, 'Work Involvement and its Alternatives', in *The Sociology of Industry*, London, George Allen and Unwin, pp.149-54.
- Savara, M., 1986, 'Struggles and Organisations' Attitude Towards Women', in *Changing Trends in Women's Employment (A Case Study of the Textile Industry in Bombay)*, Bombay, Himalaya Publishers, pp.70-95.
- Shettima, K. A., 1989, 'Women's Movement and Visions: The Nigeria Labour Congress Women's Wing', in *Africa Development*, Vol.XIV, No.3, pp.81-98.
- Sloane, A. A., and Witney, F., 1985, 'Women in Labour Unions', in *Labour Relations*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall Inc., pp.89-92.
- Sow, F., 1994, 'The role of Gender Analysis in the Future of Social Sciences in Africa', *CODESRIA Bulletin*, No.2, p.6.
- Ubeku, A. K., 1983, *Industrial Relations in Developing Countries: The Case of Nigeria*, London, Macmillian Press, pp.59-98.
- Wighan, E., 1980, *From Humble Petition to Militant Action: A History of the Civil and Public Service Association*, London, Hazell, Watson and Viney, p.54.
- Yesufu, T. M., 1984, *The Dynamics of Industrial Relations: The Nigerian Experience*, Ibadan, University Press, pp.90-124.
- Zack-Williams, A. B., 1985, 'Female Urban Employment', in *Women in Nigeria Today*, London, Zed Press, pp.104-111.
- Zeghidi, S., 1995, 'Tunisian Trade Unionism: A Central role of Social and Democratic Challenge', in *African Studies in Social Movements and Democracy* eds. Mahmood Mamdani and Ernest Wamba-dia-Wamba, Dakar, CODESRIA, pp.337-368.
- Zezeza, T., 1988a, *Labour Unionisation and Women Participation in Kenya 1963-1987*, Nairobi, Friedrich Ebert Foundation.

Book Reviews

L'égalité devant soi, sexe, rapports sociaux et développement international, sous la direction de Marie-France Labrecque, Centre de recherche pour le développement international, Ottawa, 1994.

Rokhaya Cissé *

Cet ouvrage rassemble plusieurs articles d'auteures réunies lors d'ateliers internationaux sur les «Femmes et le développement» en 1990 et 1991, à l'Université Laval, en collaboration avec le comité Femmes et développement de l'Association québécoise des organismes de développement international. Il s'agit d'interventions de plusieurs chercheuses du Nord comme du Sud à une seule tribune et sur thèmes divers que nous citerons plus tard. Toutes s'accordent sur le point de la nécessaire prise en compte des rapports sociaux de sexe en matière de développement et, par là-même, sur une redéfinition des objectifs visés par les agences de développement. Cette publication arrive à point nommé dans une lutte contre le retard accusé par les ouvrages en langue française contrairement à ceux en langue anglaise sur la problématique femmes et développement.

L'ouvrage s'articule très nettement autour de thèmes majeurs que sont le rapport entre la recherche et l'action, la participation des femmes dans la construction de leur identité culturelle à travers leurs mouvements et organisations, l'éducation et la socialisation, la santé et le pouvoir économique, les concepts et les méthodologies propres à la recherche féministe.

Dans une première partie, on note comme idée principale, la volonté d'établir le rapport entre la recherche (académique) et les actions pour le développement (agences), ceci à travers une articulation cohérente des deux parties. Eva M. Rathgeber du CRDI en

* Etudiante en DEA de Sociologie, UCAD, Dakar, Sénégal.

examine les possibilités, tandis que Marie-France Labrecque de l'Université Laval, directrice de l'Atelier international sur les femmes et le développement, montre que la recherche et l'action sont issues du même processus de part leur genèse et sont donc deux faces d'une même réalité. Elle met l'accent sur les liens qui existent entre les femmes du Nord et celles du Sud face aux problèmes de développement. «Dans tout développement, souligne-t-elle, est contenue une part de sous-développement et dans tout sous-développement est contenue une part de développement»(p. 47). Et de donner l'exemple : le cas des femmes dans les populations autochtones au Canada. Hélène Lagocé rejoint le propos de E. Rathgeber à travers une relation entre les ONG et la recherche et l'aide d'exemple de chercheuses et d'autres organisations de développement.

La deuxième partie de l'ouvrage expose les moyens par lesquels la recherche féministe pourrait analyser les mouvements des femmes du Nord comme du Sud à travers leurs structures organisationnelles, leurs priorités et moyens d'action pour un développement durable. Ainsi, Dominique Masson, de l'Université Laval illustre le rôle joué par les organisations des femmes dans une région du Québec (Sangenay-Lac-Saint-Jean) qui se rapproche de celui joué par les mouvements sociaux urbains du Brésil des années 1980. A ce niveau, les femmes se sont constituées en sujets sociaux nouveaux, précise Lena Lavinias de l'Université de Rio de Janeiro. Elles se sont forgé une identité de genre et par là-même une identité sociale et peuvent désormais s'affirmer en tant que telles.

L'analyse du pouvoir des femmes occupe toute la troisième partie de l'ouvrage. En dépit des inégalités qui caractérisent l'ordre mondial, ces dernières conservent des espaces à occuper. Au plan économique, soutient Gisèle Simard, il y a eu, même après les programmes d'ajustement structurel et leur coût social, émergence de nouveaux espaces par les femmes en Afrique ou en Occident. Elle revendique l'implication des chercheurs en sciences sociales de façon plus marquée dans les problématiques de crise et d'ajustement structurel. Maria de Konink de l'Université Laval intervient sur la santé des femmes comme dimension très importante dans l'étude de la condition des femmes. On ne saurait se suffir de l'approche biomédicale, pour saisir toute la réalité de leur santé. Enfin, N'dri Thérèse Assié-Lumumba de Cornell University intervient au plan de l'éducation formelle qui peut

apparaître comme un instrument de marginalisation des femmes, si elle est inadaptée. Pour elle, les questions d'inégalité d'accès des filles à l'éducation restent préoccupantes depuis les indépendances.

La quatrième partie concerne la socialisation et la culture. Chantal Rondeau de l'Université du Québec à Montréal étudie la socialisation de la féminité basée sur une éducation très différenciée selon le sexe, à travers trois ethnies du Mali. Marie-France Labrecque, à partir de l'exemple de la socialisation des paysannes du Yacatán (Mexique) fondée sur la peur, s'interroge alors sur la portée des politiques des agences de développement. Hélène Guay observe deux modes de socialisation infantine dans les cultures inuit et québécoise et dégage des indices pour reformuler les catégories sociales de sexe que l'on rencontre habituellement dans l'analyse des rapports sociaux de sexe. Les concepts de sexe biologique, sexe social et identité sociale de sexe y sont clairement explicités. Marie-Andrée Couillard penche pour une action sur les rapports homme-femme et donc sur la culture en général tout en restant prudente afin de ne pas créer des effets non désirés. Pour cela, elle est pour une définition précise des cibles visées par les organisations de développement dans leurs actions.

La dernière partie de l'ouvrage porte sur la démarche ou le processus de la recherche féministe en elle-même. Mary Rebakah Richardson recueille, de manière très utile, un ensemble de concepts incontournables pour tout chercheur en rapports sociaux de sexe. Ces concepts n'étant pas figés, sont sujet de discussion et de reformulation surtout dans un domaine comme le développement inscrit dans une dynamique de changement. Huguette Dagenais de l'Université Laval poursuit, dans cette voie, en apportant les précisions sur les concepts, principes et stratégies qui, selon elle, caractérisent la recherche féministe. Elle montre, ensuite, l'intérêt de cette approche féministe dans la problématique femme et développement à travers des exemples sur la reproduction et le ménage. Gisèle Simard donne un exemple d'outil méthodologique qui gagne peu à peu la recherche féministe : le focus group. Cette méthode est très utilisée en Afrique, peut être parce qu'elle s'apparente aux palabres africaines, en tout cas elle favorise l'émergence de toutes les opinions. Dans le cas des femmes, elle permet de saisir leur parole sur leur propre vécu.

Cet ouvrage a regroupé plusieurs chercheuses à une seule tribune où la préoccupation première est de garder vivace et d'actualité la

problématique femme et développement. Une des seules conditions nécessaires reste une articulation de la recherche et de l'action pour un développement qui réponde aux aspirations des femmes.

**SAFERE, *South African Feminist Review*, Editor : Patricia McFadden,
Southern African Region Institute for Policy Studies,
Harare, No. 1, janvier 1995.**

Fatou Sow *

SAFERE est la première revue féministe d'Afrique australe, créée par un collectif de femmes noires féministes basé à Harare (Zimbabwe) et publié par SARIPS (Southern African Region Institute for Policy Studies) de SAPES. Ce numéro 1 du volume 1 est paru en janvier 1995.

L'éditorial signé par la sociologue Patricia McFadden, directrice de la publication, donne d'emblée l'ambition et le ton de la revue. Il s'agit de faire voir, entendre et remarquer les réflexions et aspirations des femmes noires trop longtemps tues ou inconnues dans un contexte où domine fondamentalement la parole des hommes autour de leurs préoccupations propres ; reconnaître et valoriser la contribution des femmes au développement social, mais surtout remettre en question les idéologies patriarcales sexistes dans les familles, les communautés et les nations et mieux éclairer les débats entamés sur le devenir de l'Afrique, par une perspective féministe.

Ce premier numéro intitulé «The gendered politics of land» consacre deux articles importants qui ouvrent le débat sur les statuts et rôles des sexes dans les politiques en Afrique australe à l'époque coloniale et à l'indépendance. Ici R. Gaidwanza et Sam Moyo, deux éminents spécialistes des sciences sociales, s'interrogent sur le Zimbabwe. La première analyse le droit à la terre en tenant compte des rôles joués par les sexes dans l'allocation et le contrôle de ces ressources, leur productivité et la menace qui pèse sur la subsistance des paysannes et citadines pauvres du Zimbabwe. Le contexte coloniale raciste de la Rhodésie avait privé de la terre la majorité des paysans noirs au profit d'une minorité blanche qui a construit sa fortune sur les sols les plus riches. A l'indépendance, les terres et maisons abandonnées par la

* Coordonnatrice de l'Institut sur le Genre, Session 1996, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal.

population blanche reviennent à la communauté noire masculine, marginalisant à nouveau les femmes noires de la maîtrise de l'espace foncier rural et urbain. En fait la même oppression patriarcale du système blanc est reproduite par la culture noire qui occulte les implications de la réforme agraire sur les rôles des sexes et leur impact négatif sur l'accès des femmes à la terre à usage agricole, commercial, industriel ou résidentiel. Sam Moyo, que Patricia McFadden remercie spécifiquement comme contributeur masculin, a «courageusement pris un pas intellectuel et politique» en prenant une perspective de genre sur les problèmes dont il est un spécialiste : terre, classe et race au Zimbabwe. Il analyse les relations entre le pouvoir, la terre et les rôles sociaux des sexes, dans un contexte ou les relations de race, de classe, d'ethnie sont indissociables des turbulences de l'Etat et des nationalismes. Présentant une analyse de genre question foncière globale du Zimbabwe, il en élargit la perspective pour les femmes. En effet, souligne-t-il, si la lutte pour les droits à la terre se justifie, elle n'est pas pour autant soutenue par les hommes du pouvoir. La lutte pour des droits à la terre équitables entre sexes n'associe pas les exigences des femmes à celles plus larges d'une plus grande redistribution des terres à usage urbain et rural de la majorité noire du Zimbabwe, de budget de l'État et d'autres ressources affectées aux services d'encadrement amical, mise en place d'infrastructures (eaux, etc.) pour améliorer la productivité de la terre. La critique féministe tend à réclamer des réformes locales sur l'espace foncier contrôlé par les Noirs, au lieu de s'attaquer surtout aux terres riches contrôlées par les Blancs et les élites masculines noires. La question de l'accès des femmes à la terre ne peut être dissociée à la politique économique globale que sous-tend tout programme de réforme agraire.

La contribution de Patricia A. Made «Women and Desertification: Killers of the Land, Keepers of Knowledge» élargit le débat à la gestion de la terre et des ressources naturelles par les femmes.

Des risques très lourds pèsent sur l'environnement africain ; liés à une exploitation abusive des ressources et mènent à un appauvrissement des sols et une baisse de la productivité, la déforestation, la désertification. Mais longtemps, la crise de l'environnement a été étudiée sans tenir compte de la gestion des femmes de cet environnement sauf pour en dénoncer l'effet dévastateur: pillage des ressources ligneuses conduisant à la déforestation. Or, il est convenu aujourd'hui que les risques encourus

par la terre dépendent aussi de mauvaises politiques agricoles (technologies inadaptées, surexploitation en raison des besoins du marché, pression démographique, etc.), de politiques foncières désastreuses qui confinent le paysannat pauvre sur des terres infertiles. ' .

La crise environnementale affecte les populations mais a un impact grave sur la situation des femmes qui en gèrent les ressources pour nourrir et entretenir les familles. L'Agenda 21 de Rio a réussi à faire prendre en compte leur situation, les contraintes et obstacles qui pèsent sur leurs activités multiples de production et de reproduction.

D'autres sujets sont étudiés, car la revue se veut un espace d'expression plurielle des féministes africaines. On a ainsi un article de Jean Njeri Kamou sur les différentes formes de violence faites aux femmes qui sont des sévices physiques, sexuels et moraux, pressions de toutes sortes : mariage et grossesses précoces, poids des valeurs traditionnelles, violation des droits humains, reproductifs, économiques et politiques, déformation de leur image dans les medias, droits des femmes réfugiées et déplacées.

Les articles, dont la diversité peut faire paraître l'ensemble hétéroclite, de Makene Roy-Campbell; Kwanele Jirira, Encony Bassadi, Priscilla Mishihaircombwi, Toya Reed traitent pourtant tous des défis posés aux femmes dans diverses sociétés d'Afrique australe.

L'initiative est à encourager très vivement.

Les Africaines dans la politique : femmes baoulé de Côte d'Ivoire,
N'dri Thérèse Assié-Lumumba, Paris, Editions l'Harmattan, 1996.

Fatou Sow *

Le pouvoir politique des femmes baoulé de Côte d'Ivoire est au centre du débat qu'entame l'ouvrage de N'dri Thérèse Assié-Lumumba, historienne ivoirienne qui enseigne à Africana Resarch Center de Cornell University (USA). Cette question est cruciale dans une Afrique en quête de solutions à ses crises multiples qui affectent la société globale, de la plus petite cellule qu'est la famille à l'Etat et ses institutions. Pour mener à bien son analyse, l'auteure s'est appuyée non seulement sur les sources orales et écrites de l'histoire ivoirienne, mais aussi sur la mémoire et la perception actuelles de ce que furent et sont devenus les pouvoirs des femmes dans la société baoulé. Ce faisant, l'auteure fait à la fois œuvre d'historienne et de psychosociologue. Cette référence constante au passé pour comprendre ce qui arrive aujourd'hui aux femmes a permis de reconstruire le processus et les mécanismes de leur marginalisation de la prise de décision dans leur société. Après une introduction qui donne un bref aperçu géographique et historique de la Côte d'Ivoire et expose la méthodologie de recherche, l'ouvrage se subdivise en trois parties, selon une logique certes historique dans la mesure où elle suit une certaine chronologie (précoloniale, coloniale et post-coloniale), mais compréhensive qui construit l'analyse.

La première partie, intitulée «La femme baoulé dans la société précoloniale», la situe dans le cadre d'une société dont les multiples migrations forgent l'histoire. Ces migrations sont cruciales car le mythe fondateur met une femme, Abla Pokou, à l'origine de la communauté baoulé avec le sacrifice de son fils unique pour la faire échapper de l'extermination. Les descriptions de la structure et le fonctionnement de la vie politique ont servi non seulement à situer le pouvoir politique mais aussi à situer la place des femmes dans ce pouvoir. Ici l'analyse du

* Coordonnatrice de l'Institut sur le Genre, Session 1996, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal.

statut des femmes fait d'abord tomber les préjugés péjoratifs du regard européen déformé par une vision eurocentrique de la femme sans pouvoir, puis le replace dans un contexte de complémentarité des rapports hommes/ femmes que confortent les discussions sur le mariage (consentement, liberté de mouvement des femmes) et la succession (droit à l'héritage). Cette complémentarité, toujours selon l'auteur se retrouve aussi en politique. Si les hommes sont les seuls à être intronisés, les femmes jouent en rôle important de conseil comme dirigeante (reine-mère) ou membre des différentes instances du pouvoir avec une autorité réelle.

La deuxième partie de l'ouvrage, consacrée au choc des deux mondes des premiers contacts à la fin de la pacification, montre comment les stratégies d'approche et de conquête françaises, malgré la résistance farouche des communautés africaines (frondeuses, indépendantes, guerrières), changent profondément la nature du pouvoir et du système politique : traités, impôts, droits de douane, productions agricoles et travaux forcés, pillage des ressources, campagnes militaires de répression dites de pacification bien qu'elles aient servi à instaurer la domination coloniale. Durant cette période, la participation à la résistance des femmes a été multiforme, comme l'ont également montré plusieurs autres auteurs (H. Diabaté). Il y eut à la fois les luttes armées conduites par les hommes et les résistances locales, actives ou passives d'insoumission, de marches de protestation, de participation aux luttes des organisations politiques (RDA, FEANF), de recours aux fétiches, dont les femmes ont été des actrices importantes.

La troisième et dernière partie s'articule sur le colonialisme européen, expression suprême du pouvoir des hommes. En effet, l'Administration coloniale réorganise les hiérarchies locales de l'autorité, à l'image de ses propres hiérarchies. Elle méprise les femmes qu'elle ne voit pas alors qu'elles sont présentes dans l'espace social, économique et politique. Elle mène des actions qui renforcent la domination masculine par le biais de multiples institutions : la réorganisation de la chefferie (plus docile), l'école (dont les femmes sont d'abord exclues, puis bien plus tard cantonnées à des secteurs féminins), le service (dont elles sont aussi exclues mais qui donne des grades), l'économie (transformée en économie de traite et d'exportation des grands produits tropicaux), l'Eglise (dont l'idéologie patriarcale renforce l'image de la soumission de la femme européenne à l'homme), etc. Tous ces facteurs ont contribué à

la marginalisation des femmes dans la société coloniale et post-coloniale d'influence française. En effet, les institutions réduisent les champs d'action des femmes en les confinant à la sphère familiale. Mais surtout à la masculinisation du pouvoir a répondu la marginalisation des femmes des instances de décision publiques et privées.

En conclusion, N'dri Assié-Lumumba insiste d'abord sur la restriction actuelle du concept de politique qui ne permet pas d'en comprendre les méandres et l'importance de tous ces aspects sur ce que l'on appelle aujourd'hui le pouvoir. Ensuite, dans une civilisation qui repose largement sur une participation active des individus des deux sexes dans toutes les instances du social, on voit comment l'aventure coloniale, à la fois politique et culturelle, gangrène le pouvoir et, cassant la complémentarité des rapports sociaux des sexes, institue le système patriarcal politique ivoirien actuel, courant dans toute l'Afrique contemporaine.

Le livre est intéressant et pertinent à plus d'un titre. Il propose une étude de la vie politique baoulé, de manière dynamique, portant sur les rôles sociaux des sexes dans ce processus, ce qui comble une grande lacune dans l'étude de l'histoire politique de la Côte d'Ivoire. Cette même lacune existe à l'échelle du continent. Par ce biais, il règle son compte à l'anthropologie historique occidentale qui nie le pouvoir des femmes, tout en constatant une certaine particularité de la culture africaine. Cette particularité, c'est la complémentarité des rôles sociaux des sexes que les différents itinéraires socio-historiques (esclavage, colonisation, décolonisation et indépendance) ont gravement détériorée. Tout l'ouvrage est bâti sur la nécessité de reconnaître la notion de complémentarité qui de la famille à l'organisation sociale et politique globale a contribué au partage du pouvoir et à la participation des femmes à la prise de décision. C'est la pression coloniale qui, à travers l'administration, l'école, le code de la famille et la religion, a contribué à sa marginalisation. Dans la culture européenne, les rapports sociaux entre sexes sont ontologiquement inégaux et circonscrits dans des espaces différents et conflictuels (public/privé), alors que dans la culture africaine, ces rapports se nouent dans une participation commune active des deux sexes à toutes les instances du social, sans cette division antagonique (public/privé). Les pouvoirs politiques de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique contemporaine prenant bénéfice des structures patriarcales léguées par la colonisation et les religions du Livre (Christianisme et

Islam) perpétuent la domination masculine. N'dri Assié-Lumumba invite les Africaines à revenir tirer des leçons et de l'énergie de leur propre histoire. «pour recentrer les femmes dans tous les domaines de la société», et conclut : «donner une chance aux filles africaines, femmes de demain, c'est donner une chance à l'Afrique».

Si l'on est séduit par la démarche de N'dri Assié-Lumumba, il reste qu'elle ne résout pas toutes les questions que se posent les féministes africaines. Car, au-delà du rejet de la vision occidentale de l'histoire sociale et politique africaine et du féminisme féroce à l'américaine, il est indispensable de procéder à une analyse réaliste et efficace de l'histoire des rôles sociaux des sexes, pour pouvoir y puiser une réelle inspiration. Les réponses que l'auteure donne à propos du mariage, de la polygamie ou de la succession ne permettent pas de rejeter le constat des inégalités entre sexes. A mon avis, la complémentarité n'est pas encore une question définitivement résolue, tant que l'on n'a pas élucidé comment s'effectue réellement le partage du pouvoir. Dans la société wolof précoloniale, les esclaves et les gens de caste participent également à l'élection du souverain. Peut-on pour autant parler de complémentarité de leur statut avec les autres ordres sociaux ? Si oui, quelle est la nature de cette complémentarité ? La réponse à ces questions est des plus difficiles.

S'il est légitime et indispensable de relire le passé de l'Afrique, comme les Occidentaux le font en permanence de leur propre passé, cette lecture se doit d'être critique, dans tous les sens du terme : construire, déconstruire, reconstruire l'histoire et la culture africaine. On peut y trouver des réponses et s'en inspirer, comme le fait N'dri Assié-Lumumba; on peut aussi trouver dans la culture contemporaine, faite de mille et un emprunts de soi-même et des autres, les manières de lever les contraintes qui pèsent sur les femmes et les hommes. Les multiples réflexions menées lors de la décennie des Nations Unies ont servi à mettre en exergue les points de vue de milliers d'horizons. La réflexion sur les Africaines dans la politique nous invite ardemment à nous y livrer.

Sélection bibliographique

Cette sélection bibliographique a pris le parti de présenter une liste d'ouvrages exclusivement écrits ou traduits en langue française, à l'attention des spécialistes en sciences sociales. Cette liste n'est pas exhaustive; elle a seulement tenté de sélectionner quelques ouvrages et articles de référence sur l'analyse des rapports et rôles sociaux des sexes et la critique féministe.

Ouvrages généraux

- « Femmes, féminisme et recherches », in Actes du Colloque national *Femmes, féminisme et recherches*, 1982, Toulouse, décembre, AFFER,.
- « Le masculin », No. thématique, in *Le genre humain*, Editions Complexe, publié avec le concours de l'EHESS et du CNRS, Bruxelles.
- « Les catégories de sexe en anthropologie sociale », 1979, *Cahiers de l'Homme*, No. spécial, XIX (3-4), Paris.
- « Les femmes dans la Sociologie / Women in Sociology », 1981, No. spécial de *Sociologie et Sociétés*, Vol. XIII, No. 2.
- « Les rapports sociaux de sexe, problématiques, méthodologies, champs d'analyse », 1988, *Cahiers de l'APRE* (Atelier production-réproduction), No.7, Vol. 1, PIRTTEM-CNRS, Paris.
- « Masculin / Féminin », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 83, juin 1990 et vol. 84, septembre 1990. Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris, Editions de Minuit.
- Association des femmes africaines pour la recherche et le développement – « Les femmes et le développement rural en Afrique », 1986, Actes du Séminaire sur *Les femmes et le développement rural en Afrique*, Occasional Paper Series, No. 2, Dakar.
- Association des femmes africaines pour la recherche et le développement – Actes du Séminaire de Dakar sur « Un autre développement avec les femmes », 1985, (21-26 juin 1982) in *Development Dialogue*, numéro spécial, Uppsala.
- Badinter, Élisabeth, 1986, *L'un et l'autre. Des relations entre hommes et femmes*, Paris, Editions Odile Jacob.

- Badinter, Élisabeth, 1982, *XY, de l'identité masculine*, Paris, Editions Odile Jacob.
- Barrère-Maurisson, Marie-Agnès, 1992, *La division familiale du travail : la vie en double*, Paris, P.U.F.
- Beauvoir, Simone (de), 1949, *Le deuxième sexe*, T. 1 et 2, Paris, Gallimard.
- Bisilliat, Jeanne, Ed., 1992, *Relations de genre et développement : Femmes et sociétés*, Paris, ORSTOM Editions.
- Bonte, Pierre, 1976, « Le problème des formes et des fondements de la domination masculine », in *Cahiers du CERM*, No. 128, Paris.
- Boserup, Ester, 1973, *Le rôle des femmes dans le développement économique*, New York.
- Braidotti, Rosi, 1983, « Pour un féminisme critique », in *Les Cahiers du GRIF*, No. thématique : *D'amour et de raison*, Bruxelles, Editions Complexe.
- Braun, Françoise, 1987, « Matriarcat, maternité et pouvoir des femmes », in *Anthropologie et sociétés*, No. thématique : *Enjeux et contraintes : discours et pratiques des femmes*, Université Laval, Québec.
- Cahiers d'études africaines, 1977, *Des femmes sur l'Afrique des femmes*, No. 65, Vol. XVII, 1er Cahier, Paris, Mouton.
- Collectif, 1984, *Le sexe du travail : structures familiales et système productif*, Presses de l'Université de Grenoble.
- Collin, Françoise (sous la dir. de), *Le sexe des sciences. Les femmes en plus*, Éditions Autrement, Coll. « Série sciences en société », Paris.
- Commaille, Jacques, 1993, *Les stratégies des femmes : travail, famille et politique*, Paris, Editions La Découverte, Collection « Tests à l'appui, série Sociologie ».
- Coquery-Vidrovitch, Catherine, 1994, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIXe au XXe siècle*, Paris, Editions Desjonquères.
- Dagenais, Huguette, 1987, « Méthodologie féministe et anthropologie : une alliance possible », in *Anthropologie et sociétés*, Vol.11, No. 1, 19-44.
- Dagenais Huguette, Piché Denise, (sous la dir. de), 1994, *Femmes, féminisme et développement*, McGill-Queen's University Press, Montréal.
- Daune-Richard A. M., Hurtig M. C., Pichevin M. F. (sous la dir. de), 1989, *Catégorisation de sexe et construction scientifique*, Aix-en-Provence, Université de Provence, coll. CEFUP.

- Decerf, Anne (sous la dir. de), 1991, *Les théories scientifiques ont-elles un sexe ?* Éditions d'Acadie/Louvain-La-Neuve, Academia-Erasme s.a.
- Delphy, C., 1970, « L'ennemi principal » in *Partisans*, No. 54-55.
- Dixon-Mueller R., Anker R., 1989, *Evaluation de la contribution des femmes au développement économique*, Bureau international du travail, Genève.
- Duby, G., Perrot M., *Histoire des femmes en Occident*, 5 tomes, Paris, Plon.
- Dulac, Germain, 1988, *Cinq essais sur la question masculine*, Germain Dulac éd., Montréal.
- Eaubonne, Françoise, 1977, *Les femmes avant le patriarcat*, Paris, Editions Payot.
- Edholm Felicity, Harris Olivia, Young Kate, 1982, « Conceptualisation des femmes » in *Nouvelles questions féministes*, Printemps, No. 3, pp. 37-69.
- El Saadawi, Nawal, 1982, *La face cachée d'Eve : Les femmes dans le monde arabe*, Paris, Editions des Femmes.
- EPHESIA, 1995, *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, Editions la Découverte.
- Felstein Sims, Hilary Butler, Flora Cornelia, Poats Susan V., 1991, *La variable sexe dans la recherche agricole*, Ottawa, CRDI.
- Fraisse, Geneviève et al., 1991, *L'exercice du savoir et la différence des sexes*, Paris, Editions l'Harmattan, Coll. « La philosophie en commun ».
- Franks, Helen, 1986, *Adieu Tarzan : Les hommes après le féminisme*, Montréal, Le jour éditeur.
- Frischer, Dominique, 1997, *La revanche des misogynies. Où en sont les femmes après trente ans de féminisme*, Paris, Albin Michel.
- Gilligan, Carol, 1986, *Une si grande différence*, Paris, Flammarion.
- Giroud Françoise, Lévy Henri-Bernard, 1993, *Les hommes et les femmes*, Paris, Editions Olivier Orban.
- Guillaumin, Colette, 1992, *Sexe, race et pratique du pouvoir : L'idée de nature*, Paris, Côté-femmes Editions, Coll; « Recherches ».
- Halimi, Gisèle, 1994, *Femmes, moitié du pouvoir*, Paris, Gallimard.
- Halimi, Gisèle, 1973, *La cause des femmes*, Paris, Grasset.
- Halimi, Gisèle, 1995, *Une embellie perdue*, Paris, Gallimard.

- Hurtig M. C., Kail M., Rouch H. (sous la dir. de), 1991, *Sexe et genre : De la hiérarchie entre les sexes*, Paris, Editions du Centre national de la recherche scientifique.
- Imam A., Mama M., Sow F. (sous la dir. de), 1997, *Engendering African Social Sciences*, Dakar, CODESRIA, Book Series, version française à paraître.
- Irigaray, Luce, 1977, *Ce sexe qui n'en est pas un*, Paris, Editions de Minuit.
- Irigaray, Luce, 1984, *Ethique de la différence sexuelle*, Paris, Editions de Minuit.
- Irigaray, Luce, 19xx, *Je, tu, nous : Pour une culture de la différence*, Paris, Editions de Minuit.
- Irigaray, Luce, 1985, *Parler n'est jamais neutre*, Paris, Editions de Minuit.
- Labrecque, Marie-France (sous la dir. de), 1994, *L'égalité devant soi : Sexes, rapports sociaux de sexe et développement international*, Ottawa, CRDI.
- Les Cahiers du GRIF, 1985, *L'Africaine, sexes et signes*, Paris, Editions Tierce, trimestriel, hiver 84-85.
- Majnoni d'Intignano, 1996, *Femmes, si vous saviez*, Paris, Editions de Fallois.
- Mama, Amina, 1997, *Etudes par les femmes et études sur les femmes en Afrique durant les années 1990*, Document de travail 1/97, Dakar, CODESRIA.
- Mathieu, Nicole-Claude, 1971, « Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe » in *Epistémologie sociologique*, No. 11, pp. 19-32.
- Mathieu, Nicole-Claude (sous la dir. de), 1985, « L'arraisonnement des femmes, essais en anthropologie des sexes » *Cahiers de l'Homme*, Paris, nouvelle Série XXIV.
- Matthieu, N. C., 1991, *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté Femmes Editions, Coll. Recherches.
- Meillassoux, Claude, 1975, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspéro, Paris.
- Mernissi, Fatima, 1987, *Le harem politique : Le prophète et les femmes*, Paris, Editions Albin-Michel.
- Mernissi, Fatima, 1983, *Sexe, idéologie et Islam*; Paris, Editions Tierce.
- Michard-Marchal Claire, Ribéry Claudine, 1982, *Sexisme et sciences humaines : pratique linguistique du rapport de sexage*, Lille, Presses universitaires de Lille.
- Michel, Andrée, 1970, *La Sociologie de la famille*, Paris, Mouton.

- Michel, Andrée, 1974, *Activité professionnelle de la femme et vie conjugale*, Paris, CNRS.
- Michel, Andrée (sous la dir. de), 1977, *Femmes, sexisme et société*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Michel, Andrée, 1978, *Sociologie de la famille et du mariage*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Michel, Andrée (sous la dir. de), 1978, *Les femmes dans la société marchande*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Michel, Andrée, 1979, *Le féminisme*, PUF, Paris, Collection Que sais-je.
- Michel A., Diarra A. F., Agbessi Dos Santos H. (sous la dir. de), 1981, *Femmes et multinationales*, Paris, ACCT, Karthala.
- Michel, Andrée, 1983, « Multinationales et inégalités de classe et de sexe », *Current Sociology / La Sociologie contemporaine*, Vol. 31, No. 1, pp. 1-211.
- Perrot, Michelle (sous la dir. de), 1984, *Une histoire des femmes est-elle possible ?* Paris, Marseille, Editions Rivages.
- Riot-Sarcey, Michèle (sous la dir. de), 1993, avec Planté C., Varikas E., *Féminismes au présent*, Paris, Editions l'Harmattan.
- Sarr Fatou, Ba Halimatou, Sourang Maïmouna, 1997, *Genre et intervention sociale. Quelle approche dans le contexte sénégalais ?* Dakar, Editions Nord-Sud.
- Scott, Joan, 1988, « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique » in *Les Cahiers du GRIF, Le Genre de l'Histoire*, No. 37-38, Paris, Editions Tierce.
- Sen Gita, Grown Caren, 1992, *Femmes du Sud, autres voix pour le XXI^e siècle*, Paris, Côté-Femmes Editions, traduit, par Alice Hodgson et Monique Perrot-Lanaud, de l'anglais, *Crises and Alternative Visions : Third World Women's Perspectives*, Development alternatives with women for a new era (DAWN), 1985.
- Singly, François de (sous la dir. de), 1991, *La famille : L'état des savoirs*, Paris, Editions La Découverte.
- Société africaine de Culture, 1975, *La civilisation de la femme dans la tradition africaine*, Rencontre d'Abidjan, 3-9 juillet 1972, Paris, Présence Africaine.
- St-Hilaire, Colette, 1994, *Les Femmes et le développement : Sommes-nous devenues les gestionnaires du féminin ?* Conférence No. 39, Québec, Centre Sahel, Université Laval, février.

Stamp, Patricia, 1989, *La technologie, le rôle des sexes et le pouvoir en Afrique*, Ottawa, CRDI.

Sullerot, Evelyne, 1978, *Le fait féminin*, Paris, Fayard.

Tahon Marie-Blanche, Pesloüan Geneviève (de), 1989, « Sociologie de la famille et des rapports sociaux de sexe » in Durand, Jean-Pierre; Weil, Robert, (sous la dir. de), *Sociologie contemporaine*, Paris, Editions Vigot, pp. 441-456.

Thiam, Awa, 1987, *Continents noirs*, Paris, Editions Tierce.

Thiam, Awa, 1978, *La parole aux négresses*, Paris, Denoël/Gonthier, Coll. « Médiannes ».

Veillette, Denise (sous la dir. de), 1995, « Femmes et religions », *Etudes sur les femmes et la religion*, No. 1, Corporation canadienne des Sciences religieuses, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Yaguello, Marina, 1978, *Les mots et les femmes*, Paris, Payot.

Revue féministes francophones

- *Les Cahiers du CRIF*, Deux temps Tierce, Paris.
- *Les Documents de l'ICREF*, Institut canadien de recherche sur les femmes, Ottawa.
- *Nouvelles questions féministes*, Paris.
- *Questions féministes*, Paris.
- *Recherches féministes*, GREMF, Presses de l'Université Laval, Québec.
- *Revue du Groupe de recherches interdisciplinaires d'études des femmes (GRIEF)*, Université Toulouse-Le Mirail, Presses universitaires Le Mirail, Toulouse.